



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 avril 2020  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quinzième session

Points 141 et 142 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2021

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2021

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 16

#### Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

#### Programme 13

#### Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos. ....	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019** . . . . .	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** . . . . .	97
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021 . . . . .	123
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	128

\* [A/75/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

Le mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) couvre les trois piliers qui fondent l'action de l'Organisation des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. L'Office continue d'aider les États Membres à promouvoir la justice afin de lutter contre la corruption et la criminalité dans toutes ses dimensions, de contrer le problème mondial de la drogue et de prévenir le terrorisme. L'objectif général du projet de budget-programme de l'ONUDC pour 2021, qui s'articule autour de neuf sous-programmes et s'aligne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, est de produire des résultats et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Office dans l'exécution de ses missions.

Grâce à ses programmes opérationnels aux niveaux national, régional et mondial, qui sont mis en œuvre par son réseau de bureaux extérieurs et son siège à Vienne, l'ONUDC aide à lutter contre les problèmes interdépendants que sont la drogue, la violence, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption, tout en assurant la prise en compte du genre et des droits humains dans toutes ses activités. En outre, l'Office continuera à donner aux jeunes les moyens d'être des agents de changement positif et de contribuer ainsi à l'édification d'un monde plus inclusif.

Face à la crise mondiale liée à la maladie à coronavirus (COVID-19), le travail de l'ONUDC en 2020 a été vite recentré en vue d'aider les États Membres à prendre des mesures rapides pour faire face à la pandémie et aux enjeux de la reprise.

Par ailleurs, l'Office s'est efforcé de protéger la sécurité et le bien-être du personnel et de ses autres agents dans le monde entier à l'heure où il fallait s'adapter aux réalités du travail à distance afin d'assurer la poursuite de l'exécution de ses missions. L'ONUDC tire parti des innovations et des solutions informatiques pour réduire les perturbations au minimum et faire ainsi en sorte que nul ne soit laissé pour compte et que les personnes les plus démunies soient prioritaires.

Un autre élément contextuel important pour le projet de budget-programme pour 2021 est l'évolution de la réforme du système de développement des Nations Unies et la définition des priorités thématiques par le Secrétaire général et les États Membres. Grâce à sa forte présence sur le terrain et à sa capacité d'exécution dans des pays clés, l'ONUDC sert de plaque tournante pour la prestation d'une expertise technique aux États Membres, aux équipes de pays des Nations Unies et à d'autres homologues dans le cadre de l'élaboration de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de programmes opérationnels qui soient pris en charge par les populations locales et fondés sur les besoins locaux.

L'ONUDC a pu mener à bien ses tâches grâce à l'appui des États Membres, du secteur privé et d'autres donateurs. Les contributions volontaires ont enregistré ces cinq dernières années une augmentation d'environ 40 %. Cette progression témoigne clairement de l'intérêt porté à l'aide fournie par l'Office dans le cadre de ses activités relatives à la drogue et à la criminalité.

En 2021, le travail de l'ONUDC continuera à jouer un rôle essentiel dans les efforts faits sur le plan international pour parvenir au développement durable, soutenir les droits humains et construire des sociétés pacifiques, afin de renforcer la coopération internationale en matière de justice pénale et de mieux servir les personnes les plus démunies.

La Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime  
(Signé) Ghada Waly

## A. **Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 16.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mission d'aider les États Membres dans leur combat contre la drogue, la criminalité et le terrorisme, afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 45/179, 46/152 et 46/185 C. Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment : la criminalité transnationale organisée et le trafic ; la prévention et le traitement de la toxicomanie, le développement alternatif et la corruption ; la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme ; la recherche et l'analyse des tendances et l'appui à l'élaboration des politiques. Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. En 2020, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans le monde entier. La corruption, la cybercriminalité, les usages criminels des nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle), la traite des personnes, le trafic de migrants, la criminalité environnementale (notamment l'exploitation non réglementée et illégale de ressources non renouvelables) et le trafic d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction sont liés à la fragilité de l'État et compromettent l'état de droit. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues continuent de mettre en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes, ont des conséquences mortifères et détruisent la cohésion sociale et le capital. L'appui de l'ONUDC, qui vise à surmonter ces défis et à renforcer l'aptitude des États à formuler et à appliquer des politiques de développement durable cohérentes, tout en étant principalement financé au moyen de ressources extrabudgétaires, continuera également d'être dispensé dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2021**

- 16.2 Entité des Nations Unies dont le mandat couvre les trois piliers structurant l'action de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains, l'Office aide les États Membres à lutter contre la criminalité dans toutes ses dimensions, à contrer le problème mondial de la drogue et à prévenir le terrorisme international.
- 16.3 L'action menée par l'ONUDC à cette fin s'articule autour de trois grands axes interdépendants et complémentaires :
- Travaux normatifs visant à promouvoir l'élaboration de politiques et l'assistance législative destinée à favoriser la ratification et la mise en œuvre des traités internationaux pertinents et la prestation de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels, aux organes directeurs et aux autres organes pilotés par les États Membres qui aident à définir les domaines d'intérêt, les enjeux, les réponses et les engagements dans les domaines de compétence relatifs aux drogues, à la criminalité et à la lutte contre le terrorisme ;
  - Travaux de recherche et d'appui à l'élaboration des politiques visant à élargir les données factuelles et à approfondir l'interface avec les processus d'élaboration des politiques aux niveaux

- national, régional et mondial à la faveur d'une meilleure connaissance et compréhension des questions liées à la drogue et à la criminalité ;
- c) Travaux de coopération technique visant à renforcer la capacité des États Membres et autres parties prenantes à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial grâce au vaste réseau de bureaux extérieurs et au siège de l'Office.
- 16.4 L'évolution récente du paysage financier et politique international, notamment le ralentissement des grandes économies et l'intensification de la collaboration bilatérale, parfois au détriment du multilatéralisme, a incité l'ONUDC à fournir un soutien intégré aux États Membres, en tirant parti de son rôle moteur sur les thématiques relevant de sa compétence ainsi que de sa présence sur le terrain.
- 16.5 Au niveau de l'élaboration des politiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée en 2019, et le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue tenue en 2016 ont mis en évidence les domaines de compétence de l'Office. En outre, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants ont offert un espace d'échange de savoir-faire et d'expériences dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale ainsi que dans celui du contrôle des drogues. Les mandats qui en découlent ont donné à l'Office une raison supplémentaire d'intégrer ses programmes dans des initiatives plus larges dans l'ensemble du système des Nations Unies qui favoriseront une plus grande appropriation nationale et une plus grande durabilité.
- 16.6 En 2021, l'ONUDC renforcera son action dans les domaines thématiques considérés comme prioritaires par les États Membres, en fournissant une direction et une expertise stratégiques de fond, afin de favoriser la cohérence thématique dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies. Par ailleurs, l'Office continuera à servir de « charnière » institutionnelle en facilitant des liens continus et modulables entre les dimensions normatives, opérationnelles et de recherche dans ses domaines de compétence. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, l'ONUDC intensifiera la prestation de services consultatifs, d'appui technique ciblé et de conseils en matière de politique et les ciblera, en s'attachant à répondre aux besoins des États Membres et en mettant l'accent sur les moyens stratégiques d'assurer une exécution cohérente sur le terrain.
- 16.7 Conformément aux principes qui président à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et qui animent le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (anciennement plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), mis en place à partir de 2019, l'ONUDC élabore des programmes visant les objectifs suivants :
- a) Fournir une assistance complémentaire régionale et mondiale adaptée sur le terrain pour aider à répondre aux besoins des États Membres ;
- b) Favoriser l'intégration intersectorielle de tous les éléments relatifs à ses domaines de compétence pour aider les États Membres à lutter contre la drogue, la criminalité et le terrorisme ;
- c) Contribuer plus clairement aux efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en tirant parti des synergies et des initiatives conjointes associant d'autres entités et partenaires des Nations Unies, en travaillant de concert avec les équipes de pays des Nations Unies remaniées et en aidant le nouveau système des coordonnateurs résidents par la fourniture d'une assistance spécialisée dans ses domaines de compétence.
- 16.8 Fort de son rôle de courtier impartial en connaissances, l'Office recherchera des moyens innovants et efficaces de s'attaquer au lien négatif entre toutes les formes de criminalité et le bien-être durable. La recherche et l'analyse joueront un rôle fondamental pour mieux recenser, comprendre et façonner les réponses à mettre en œuvre pour faire face aux défis de la drogue et de la criminalité. Pour ce faire, l'Office s'appuiera sur des analyses communes par pays, qui contribueront à façonner les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national devant être mis en

œuvre sous la direction des coordonnateurs résidents habilités. Les analyses produites en interne fourniront également la base factuelle nécessaire à l'élaboration de ses propres programmes fondés sur les mandats confiés par ses organes directeurs, ainsi qu'aux mécanismes d'examen de l'application de la Convention contre la corruption et de la Convention contre la criminalité organisée.

- 16.9 Les changements actuels provoqués par les réformes menées à l'Organisation des Nations Unies, notamment la réforme de la gestion et la réforme du pilier Paix et sécurité, et leur incidence sur le terrain, amplifient la nécessité de cibler l'expertise de l'ONUDC pour soutenir une exécution efficace sur le terrain. Ils nécessitent également que l'Office recense les besoins stratégiques et y réponde plus rapidement et plus efficacement par le déploiement de personnel et d'autres ressources techniques, en offrant une prestation efficace, multidisciplinaire et axée sur l'effet sur le terrain. Afin de mettre en œuvre ces réponses de manière plus systématique et stratégique, l'Office maintiendra ses capacités techniques et programmatiques de base et les renforcera s'il y a lieu, l'objectif étant de veiller à ce que les progrès réalisés en 2019 et 2020 soient préservés en 2021.
- 16.10 L'Office se concentrera davantage sur les liens névralgiques entre la consommation de drogue, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, les flux financiers illicites, la corruption et le terrorisme, en les considérant dans le cadre plus large de l'accroissement du bien-être des personnes. La fourniture d'un appui sur le terrain et le renforcement des capacités de l'ONUDC dans des domaines thématiques clefs contribueront à examiner les liens entre les missions de l'Office et le Programme 2030. En outre, l'amélioration des rôles fondamentaux transversaux contribuera à garantir des réponses multisectorielles associant l'ensemble des pouvoirs publics pour assurer la durabilité. L'ONUDC élaborera également des documents techniques axés sur les résultats afin de soutenir la cohérence stratégique dans tous ses domaines thématiques.
- 16.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) L'ONUDC a toujours accès à des ressources extrabudgétaires, notamment un financement accru des rôles fondamentaux grâce à des ressources de base dans le cadre du pacte de financement, ce qui lui permet d'aider les États Membres à lutter contre la nature et la portée en constante évolution des réseaux de criminalité transnationale organisée et de leurs liens avec la corruption et l'affaiblissement des structures de l'État ;
  - b) Les États Membres prennent en compte, dans leurs politiques, programmes et budgets, le fait que les problèmes liés à la sécurité, à la justice et à l'état de droit doivent être abordés dans une stratégie nationale intégrée visant à mettre en œuvre le Programme 2030 ;
  - c) Les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales soulignent l'importance de renforcer la gouvernance budgétaire et de prévenir les fuites de fonds publics afin de traiter durablement les questions relevant du mandat de l'ONUDC et de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière globale ;
  - d) Les États Membres partagent des données en temps réel et d'autres données opérationnelles avec leurs interlocuteurs des autres pays pour mettre au point des interventions efficaces fondées sur le renseignement visant à démanteler les réseaux criminels organisés.
- 16.12 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En tenant compte des questions de genre, il poursuit la mise en œuvre cohérente et coordonnée des engagements mondiaux pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. À cette fin, il s'appuie sur sa stratégie et son plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2018-2021), qui continuent à assurer la cohérence et orientent le soutien apporté aux États Membres dans la réalisation du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). L'exécution de la stratégie sera évaluée en 2021 et une deuxième phase de mise en œuvre devrait débiter en 2022. L'Équipe chargée des questions de genre du Bureau de la Directrice générale/Directrice exécutive a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie, de sorte : que les questions de genre soient systématiquement intégrées dans les procédures d'approbation des programmes ; que les directeurs de

programme prennent en compte l'égalité des sexes dans les activités opérationnelles de chaque sous-programme, selon qu'il conviendra, et les coordonnateurs pour les questions de genre soient consultés lors de l'élaboration des programmes ; que l'analyse des questions de genre devienne une partie intégrante de toutes les activités de programmation de l'ONUDC ; que le personnel bénéficie d'activités de renforcement des capacités et d'outils permettant la prise en compte des questions de genre ; que le réseau de coordonnateurs pour les questions de genre de l'ONUDC mette systématiquement en commun les enseignements et les bonnes pratiques émanant des évaluations et des instances compétentes ; que l'Office se tienne au fait des innovations dans le domaine de l'égalité des sexes grâce au réseau de référents de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à la coopération interinstitutions grâce au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

- 16.13 Grâce à l'attention accrue portée aux résultats liés au genre, l'ONUDC a renforcé l'intégration de ces questions dans ses différents domaines d'activité. Ainsi, en 2021, les activités prévues dans le cadre du sous-programme 5 comprennent une formation professionnelle pour aider les femmes détenues à acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires pour obtenir un emploi dans le secteur de la construction à leur libération. Dans le cadre de la composante 1 du sous-programme 9, le Secrétariat des organes directeurs continue à soutenir la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en les aidant à négocier des résolutions visant notamment l'égalité des genres, en renforçant la coopération horizontale entre les Commissions et la Commission de la condition de la femme par la participation aux réunions pertinentes, et en contribuant à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre, entre autres, de l'objectif de développement durable n° 5, en facilitant la contribution annuelle des Commissions au forum politique de haut niveau sur le développement durable.
- 16.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'ONUDC collabore avec d'autres parties prenantes, les États Membres et les organismes apparentés à l'ONU à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale pour aider les États Membres à mieux comprendre la nature des défis auxquels ils font face et à concevoir des politiques et des programmes cohérents pour mettre en œuvre le Programme 2030. L'Office continuera de participer activement à l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, plateforme de coordination qui permet à tous les États Membres, au secteur privé, à la société civile et aux entités internationales d'œuvrer ensemble à la promotion de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Il participe également à l'initiative des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, groupe d'États Membres, d'organisations internationales, de partenaires internationaux et d'autres acteurs qui se sont réunis pour débattre du « Forum 16+ » sur l'objectif 16 et des objectifs du Programme 2030 relatifs à la paix, à la justice et à l'inclusion. En outre, dans le but de renforcer les approches communes, il a mis en œuvre des programmes avec un ensemble d'organisations internationales, dont l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, la Communauté des États indépendants, l'Organisation de coopération économique, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.
- 16.15 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, l'ONUDC a mis en place des projets conjoints et des groupes de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, consacrés notamment à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à la prévention de la toxicomanie, au traitement et à la réadaptation (Organisation mondiale de la Santé), à la répression de la criminalité [Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)], à la gestion des frontières (Organisation mondiale des douanes), à la corruption [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], à la traite des personnes et au trafic de migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes), à la prévention du terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat et organismes créés dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme), à l'accès des enfants à la justice (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), à la gouvernance

de la sécurité urbaine [Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], et à la cohérence de la collecte des statistiques relevant de ses mandats en coordination avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. L'Office continue de coparrainer activement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et joue un rôle de chef de file dans le domaine de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH chez les toxicomanes et en milieu carcéral. En plus de travailler ensemble, l'Office et ses partenaires font également connaître aux publics extérieurs le soutien apporté par les organismes des Nations Unies pour faire progresser la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable, au moyen d'actions de sensibilisation, de publications et de communications numériques.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Conventions*

- Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972
- Convention sur les substances psychotropes de 1971
- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles y relatifs
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Convention des Nations Unies contre la corruption

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue	70/266	Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030
62/272, 64/297	La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
64/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue <sup>1</sup>		
66/282, 68/276, 70/291, 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/183	Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

<sup>1</sup> Il est notamment fait référence à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir [E/2009/28](#)).

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

28/4 Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

62/9 Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021

*Déclarations de la Commission des stupéfiants*

Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue

sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014

## Produits

16.17 On trouvera dans le tableau 16.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 16.1

**Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
4. Projets relatifs à l'égalité des genres	1	1	1	1
5. Projets relatifs à la fonction d'évaluation indépendante	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
6. Séances de réflexion sur l'égalité des genres	4	4	4	4
7. Réunion de groupe d'experts sur la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	1	–	–
8. Conférence sur l'égalité des genres	–	–	1	–
9. Manifestations parallèles sur des thématiques liées à l'égalité des genres	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
10. Note d'orientation et autres outils sur les questions liées à l'égalité des genres	1	1	1	1
11. Évaluations et études de synthèse indépendantes, conjointes et à l'échelle du système	17	17	17	17
12. Outils, méthodes et approches d'évaluation	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en faveur des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional ; sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen de prises de parole et de conférences, par la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et rencontres internationales, s'il y a lieu ; gestion efficace de l'organisation au moyen de conseils en matière de politiques, de services juridiques, d'un appui en matière de communication et d'un soutien aux activités des bureaux extérieurs.

**Bases de données et autres supports numériques** : application Web d'évaluation de l'ONUDC.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : notes d'évaluation et examens annuels.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web au contenu actualisé.

## Activités d'évaluation

16.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Évaluations approfondies indépendantes :
  - i) Évaluation approfondie indépendante du programme régional pour l'Asie du Sud-Est et des programmes de pays pour l'Indonésie, le Myanmar et le Viet Nam (sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 ; état d'avancement : terminé) ;
  - ii) Évaluation approfondie indépendante de l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (GLO.ACT) (sous-programme 1 ; état d'avancement : terminé) ;
  - iii) Évaluation approfondie indépendante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de la promotion d'une culture de la légalité (sous-programme 3 ; état d'avancement : en cours) ;
  - iv) Évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (sous-programme 5 ; état d'avancement : en cours) ;
  - v) Évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme mondial sur les armes à feu : lutter contre le trafic d'armes et ses liens avec la criminalité transnationale organisée et le terrorisme (sous-programme 1 ; état d'avancement : en cours) ;
  - vi) Évaluation approfondie indépendante de l'initiative de lutte contre la criminalité grave dans les Balkans occidentaux dans le cadre de l'initiative en faveur d'une gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure, y compris l'action de l'Union européenne intitulée « Programme d'action plurinationale au titre de l'instrument d'aide de préadhésion pour 2017 : appui à la gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure dans les Balkans occidentaux », menée pour le compte de l'Union européenne, comprenant une composante de l'ONUDC (état d'avancement : terminé) ;

- b) Évaluations indépendantes des projets suivants de l'ONUDC (sous-programmes 1, 2, 3 et 5) :
  - i) Renforcement de l'action menée par les pouvoirs publics et la société civile pour lutter contre la traite des personnes au Bhoutan ;
  - ii) Appui à la mise en place d'un système de traitement et de réhabilitation des toxicomanies fondé sur les faits pour le Centre national de réhabilitation de Palestine ;
  - iii) Action commune Asie-Pacifique en vue d'un régime mondial de lutte contre la corruption ;
  - iv) Phase II du projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique ;
  - v) Amélioration de la réponse pénale face à la violence envers les femmes en Égypte ;
  - vi) « Fortalecimiento para la seguridad de grupos vulnerables » (Renforcement de la sécurité des groupes vulnérables).

16.19 Les conclusions tirées des évaluations mentionnées au paragraphe 16.18 ont été prises en compte dans l'établissement du plan-programme pour 2021. Il a également été tenu compte de la métasynthèse de 2017-2018, dans laquelle la nécessité a été soulignée de renforcer la prise en compte des droits humains (voir résolution 73/207 de l'Assemblée générale) et de l'égalité des genres dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre des projets et programmes de l'ONUDC ainsi que dans l'établissement des rapports correspondants. Une des bonnes pratiques recensées à cet égard est liée à l'action menée par l'Office pour sensibiliser les partenaires nationaux aux besoins des populations les plus exposées en Asie centrale. En outre, la nécessité d'améliorer les cadres de gestion axée sur les résultats, notamment par une collecte de données plus systématique, est ressortie de cette métasynthèse biennale. À la suite des évaluations susmentionnées, les sous-programmes relevant de l'ONUDC continueront à renforcer l'approche de l'égalité des genres.

16.20 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :

- a) Certains domaines des sous-programmes de l'ONUDC ;
- b) Certaines régions et certains pays en fonction de la programmation de l'ONUDC ;
- c) Évaluations indépendantes portant sur différents sous-programmes et diverses régions.

16.21 S'agissant de la participation aux évaluations conjointes, notamment en ce qui concerne le principe de la programmation conjointe par pays et l'évaluation des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, des évaluations plus stratégiques seront menées à l'ONUDC en coordination avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation afin de contribuer également au mécanisme d'examen des objectifs de développement durable et d'éclairer la prise de décisions fondées sur les faits à tous les niveaux.

16.22 L'ONUDC considère que l'évaluation indépendante est un outil essentiel de responsabilité, d'apprentissage et de prise de décision. La fonction d'évaluation indépendante à l'Office applique les normes et les règles édictées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et assure l'assurance qualité et la gestion des évaluations stratégiques. La nouvelle application Web « Unite Evaluations » a été mise au point et mise en service dans l'objectif d'augmenter la portée, l'efficacité et la qualité des évaluations. Le Bureau des services de contrôle interne a souligné que cet outil constituait une bonne pratique notable au sein du Secrétariat des Nations Unies. Dotée de fonctionnalités de suivi efficaces, cette application novatrice permet d'améliorer l'exécution des programmes et la diffusion des enseignements tirés à un niveau global afin d'orienter la prise de décision. Par ailleurs, pour répondre aux besoins d'information des États Membres, la Section de l'évaluation indépendante travaille à diversifier et à améliorer ses produits de connaissance fondés sur l'évaluation afin de permettre une prise de décision éclairée par les faits à tous les niveaux. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 69/237, la fonction d'évaluation indépendante à l'ONUDC, en coordination avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et les équipes de pays des Nations Unies, continue de s'employer à renforcer les capacités nationales d'évaluation, à contribuer au mécanisme d'examen des objectifs de développement durable et à renforcer la responsabilité des institutions publiques, conformément à l'objectif 16.

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Lutte contre la criminalité transnationale organisée

##### Objectif

- 16.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et de combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic.

##### Stratégie

- 16.24 Pour contribuer à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic, le sous-programme continuera à promouvoir la coopération internationale entre les autorités compétentes des États Membres, les entités régionales et autres partenaires, et ce, dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales et interrégionales. Le sous-programme continuera également à promouvoir l'adhésion aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la Convention contre la criminalité organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à en favoriser la mise en œuvre. Le sous-programme continuera de soutenir les travaux de la Conférence des parties à la Convention contre la criminalité organisée, notamment en appuyant le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, en aidant les États parties à achever la phase préparatoire en assurant le service des consultations officieuses, en élaborant plusieurs projets de questionnaires d'auto-évaluation devant servir de base aux examens, en mettant au point et en testant le module sécurisé du portail de gestion du savoir appelé Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), plateforme destinée au processus d'examen, en concevant et en testant un système efficace de tirage au sort, en recueillant des informations sur les experts désignés dans les États parties et en assurant le service fonctionnel des réunions du groupe intergouvernemental d'experts créé en application de la résolution 9/1 de la Conférence.
- 16.25 Le sous-programme continuera également à fournir une assistance technique sur mesure aux États Membres. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : réduire le trafic et la criminalité organisée, notamment grâce aux sept forums transrégionaux consacrés aux enquêtes sur les affaires de drogue qui se sont tenus en 2019 et qui ont rassemblé enquêteurs et procureurs des pays d'origine, de transit et de destination dans le but de partager des connaissances sur l'état et l'évolution des tendances et des techniques en matière de trafic de drogue, les cadres juridiques, mais aussi d'élaborer des stratégies post-saisie pour les affaires de saisie importantes. Ces réunions visent à optimiser les résultats de la justice pénale découlant des saisies importantes et, partant, à favoriser les poursuites et les actions relatives aux produits du crime contre les cibles de grande valeur impliquées dans l'organisation et le financement des saisies.
- 16.26 Autres exemples de l'action menée par l'ONUSD : formation des procureurs des États Membres demandeurs à la coopération internationale en matière pénale, en particulier dans les affaires de traite des personnes ; formation des agents des services de détection et de répression au renforcement de l'efficacité des procédures d'entraide judiciaire ; organisation d'ateliers de préadhésion à la Convention aux Protocoles s'y rapportant à l'intention des États Membres demandeurs ; fourniture aux États parties demandeurs d'une aide à la rédaction de textes législatifs en vue d'harmoniser les textes de loi avec la Convention et les Protocoles s'y rapportant. Le sous-programme aide également les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5, 8, 10, 15, 16 et 17. Ainsi, le programme mondial de l'ONUSD visant à renforcer la coopération en matière d'enquêtes judiciaires et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest a pour objet de favoriser la réalisation de l'objectif 17 en renforçant les capacités et en promouvant des stratégies tendant à démanteler les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de drogues. Il assure la promotion de l'état de droit grâce à ses activités de renforcement des capacités intégrant les droits

humains et l'état de droit. Le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC contribue à promouvoir l'état de droit en créant de nouveaux partenariats ou en renforçant les partenariats existants entre les services douaniers et autres services de détection et de répression, ce qui est directement lié à l'objectif 17. En effet, le Programme associe pouvoirs publics nationaux, communauté internationale, société civile, secteur privé et autres acteurs et assure le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuie ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le sous-programme a également soutenu l'Alliance 8.7, notamment en participant aux réunions de son groupe de coordination mondiale tenues à Genève le 3 avril 2019, à New York le 17 juillet 2019 et à Paris le 12 novembre 2019, ainsi qu'à une réunion sur le projet de plan d'action décennal de l'Union africaine pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des personnes et de l'esclavage moderne, organisée sous les auspices de l'Alliance 8.7 à Addis-Abeba les 20 et 21 mars 2019, pour discuter du soutien à apporter à l'initiative au niveau régional.

- 16.27 Dans le cadre du sous-programme, l'ONUDC a également participé au forum politique de haut niveau au cours duquel le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » a été abordé, en particulier l'examen de l'objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes le 19 juillet 2019. Dans le cadre du forum politique de haut niveau, il a également été procédé à un examen approfondi de l'objectif 4 (éducation de qualité), de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), de l'objectif 10 (réduction des inégalités) et de l'objectif 13 (lutte contre les changements climatiques), en plus de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) qui est revu chaque année. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'assistance apportée à 95 États Membres et à un territoire dans le domaine de la révision ou de l'élaboration des lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et des lois relatives à la lutte contre le financement du terrorisme et la mise en œuvre des pratiques opérationnelles connexes, ainsi que l'assistance technique et la formation fournies en Afrique australe dans le cadre du Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs. En 2018, les produits du crime gelés, saisis et confisqués ont dépassé 600 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 524 millions de dollars par rapport au montant total enregistré en 2017. En outre, tous les autres pays non parties à la Convention et aux Protocoles s'y rapportant, dont beaucoup sont des pays les moins avancés, ont été contactés et ont reçu une offre de soutien en vue de leur adhésion à ces instruments. En conséquence, un État a immédiatement adhéré à la Convention et à tous ses protocoles, portant ainsi le nombre de parties à 190 (pour 2019). Tous les autres pays non parties envisagent actuellement d'adhérer à l'instrument, ce qui laisse entrevoir la perspective d'une adhésion universelle. Par ailleurs, un soutien législatif a été fourni en vue d'aider sept États Membres à revoir leurs lois et leurs politiques nationales en matière de lutte contre la drogue, grâce à une coordination avec les bureaux de pays ou les bureaux extérieurs de l'ONUDC concernés.
- 16.28 En outre, par suite des résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur la traite des êtres humains en situation de conflit, et de la résolution [72/1](#) de l'Assemblée générale portant adoption de la déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'ONUDC s'est mise en relation avec le Département des opérations de paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat pour élaborer un module de formation. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été désignée pour l'expérimentation de ce module, qui a été adapté au contexte propre au Mali. L'ONUDC a organisé un atelier de formation des formateurs à l'intention de l'équipe de formation initiale et des formateurs individuels et a soutenu les deux premières sessions de formation dispensées par l'équipe de formation initiale, en plus d'une session de formation spécialisée à l'intention des agents des services de détection et de répression au Mali qui a été organisée indépendamment par un des agents formés au moyen des manuels de l'ONUDC. Une session sur la traite des personnes et le trafic de migrants a été intégrée dans le programme régulier de formation initiale proposé aux policiers par l'équipe de formation initiale de la police des Nations Unies. Le sous-programme a contribué à accroître la capacité des policiers à détecter et à signaler les cas de traite et de trafic. Au cours des neuf premiers mois suivant la formation, le personnel formé

de la MINUSMA a concouru à cinq enquêtes sur des cas possibles de traite des personnes et cinq enquêtes sur des cas possibles de trafic de migrants menées par les forces de sécurité maliennes. L'ONUSDC prévoit actuellement de reproduire cette formation dans d'autres missions de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec le Département des opérations de paix.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.29 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement des capacités des États Membres demandeurs, avec le concours de l'ONUSDC, en vue d'une action efficace contre la criminalité transnationale organisée, notamment dans les domaines du blanchiment d'argent, des flux financiers illicites, de la traite des personnes, du trafic et de la contrebande de migrants, du trafic d'armes à feu et des nouvelles formes de criminalité, comme il est indiqué dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, comme le montre la réalisation de l'objectif relatif à l'élaboration de huit outils juridiques et opérationnels supplémentaires et de bonnes pratiques en matière de criminalité transnationale négociés ou soutenus par l'ONUSDC. On peut citer comme exemple l'élaboration et la mise en œuvre d'un module de formation portant sur la traite des personnes et le trafic de migrants dans le cadre de la formation initiale en mission du personnel de police des Nations Unies.

### **Exécution du programme en 2019 : la criminalité organisée ne connaît pas de frontières dans un monde en voie de dématérialisation rapide – les autorités nationales compétentes communiquent en utilisant les techniques d'exploration des données en vue de renforcer la coopération internationale**

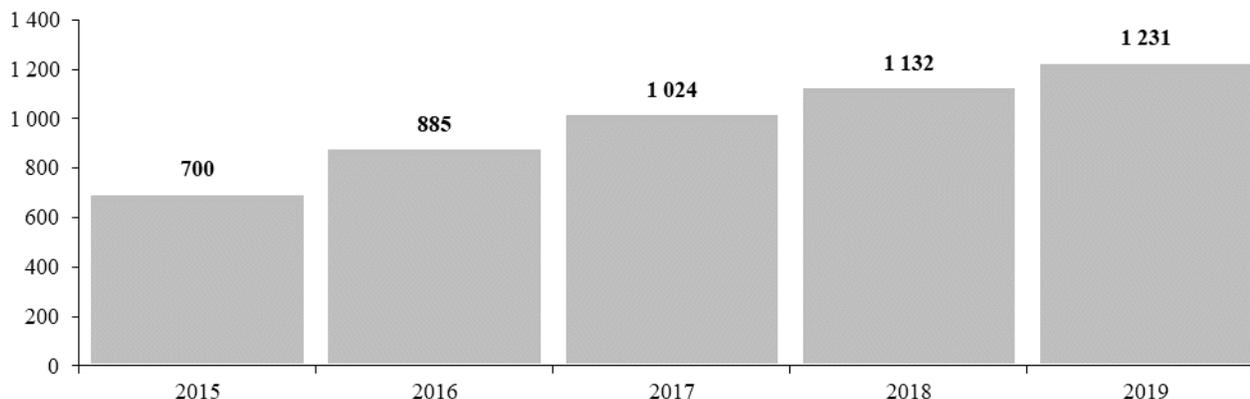
- 16.30 Le sous-programme a soutenu le renforcement et la facilitation de la communication entre les autorités nationales centrales et compétentes désignées par les États Membres dans le cadre de l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant, ainsi que d'autres instruments juridiques applicables, en vue de renforcer la coopération internationale en matière pénale. À cette fin, le sous-programme a maintenu et enrichi le Répertoire des autorités nationales compétentes, base de données complète alimentée par le portail de gestion du savoir SHERLOC, qui permet de rapprocher un nombre toujours croissant d'utilisateurs. Procureurs, policiers, douaniers, juges et agents des services de détection et de répression font partie des utilisateurs qui, grâce à leur compte ONUDC personnel, accèdent à un grand volume de données préformatées et préstructurées sur plus de 1 600 autorités de 190 pays dans 16 domaines de spécialisation.
- 16.31 En dernière analyse, la valeur ajoutée du répertoire est de classer, d'associer, de regrouper et de suivre de grands lots de données brutes autrement non structurées. Autrement dit, le répertoire permet aux utilisateurs d'accéder plus facilement à des connaissances provenant d'une collection de données que l'ONUSDC a préalablement exploitées (préparées, sélectionnées, nettoyées et interprétées). Comme le montrent les témoignages recueillis auprès des utilisateurs, le répertoire permet aux utilisateurs d'affiner leurs demandes de recherche en moins d'une minute au lieu de plusieurs heures ou jours. Il est ainsi possible d'augmenter considérablement la vitesse d'accès aux connaissances utiles, notamment la génération de corrélations que le répertoire offre déjà, sur un portail convivial.
- 16.32 Dans de récentes résolutions, et l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont chargé l'ONUSDC d'enrichir le répertoire de points focaux désignés pour prévenir et combattre le trafic de biens culturels (résolution 68/186 de l'Assemblée) et des autorités désignées pour les affaires liées au terrorisme (résolution 2322 (2016) du Conseil). De même, en 2019, le répertoire a également été élargi à toutes les autorités désignées dans le cadre de la Convention contre la corruption. Le répertoire est ainsi devenu un guichet unique permettant de trouver les coordonnées des services désignés dans le cadre des principaux traités dont l'ONUSDC est le garant.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.33 Le travail effectué a contribué à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée, comme en atteste l'augmentation du nombre de fonctionnaires utilisateurs de la base de données de jurisprudence SHERLOC, qui est passé de 1 132 en 2018 à 1 231 en 2019. La coopération des autorités centrales et compétentes avec leurs homologues étrangers s'est accrue.

Figure 16.I

**Mesure des résultats : nombre total de fonctionnaires utilisant le Répertoire des autorités nationales compétentes**



**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : lutte contre la contrebande de cocaïne (résultat déjà défini pour 2020)**

- 16.34 L'Office poursuivra les travaux liés aux mouvements transfrontaliers de biens illicites, conformément à son mandat, et donnera aux pays les moyens de renforcer les capacités institutionnelles et les cadres réglementaires qui empêchent les mouvements transfrontaliers de marchandises illicites, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.2

**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Des représentants de la Colombie s'entretiennent avec les responsables du Programme de contrôle des conteneurs au sujet des activités à mener pour mettre en œuvre le Programme dans le pays	La Colombie signe un accord pour participer au Programme de contrôle des conteneurs et accepte de commencer les premières activités de mise en œuvre	Des mémorandums d'accord sont signés avec 4 pays de la région Amérique latine et Caraïbes, dont la Colombie, et 10 unités de contrôle portuaire sont opérationnelles dans ce pays	Les nouvelles unités de contrôle portuaire sont pleinement fonctionnelles et empêchent avec succès les mouvements transfrontaliers de biens illicites

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : intégration des preuves criminalistiques numériques (nouveau résultat)**

- 16.35 Dans le cadre du sous-programme, on s’efforce d’aider tous les États Membres à lutter contre la cybercriminalité afin de prévenir et de combattre efficacement la criminalité transnationale organisée et le trafic commis par l’utilisation abusive des technologies de l’information et des communications.
- 16.36 À cet égard, une assistance technique sur mesure a été fournie pour répondre aux besoins des États Membres en faisant la demande. Dans un cas, en 2019, l’Office a conçu et installé un laboratoire de criminalistique numérique au profit de l’État Membre demandeur. Dans ce cadre, un soutien infrastructurel a été apporté, notamment sous forme de matériel de laboratoire. En outre, une formation à l’utilisation des éléments de preuve numériques, et notamment aux moyens de recueillir et d’utiliser plus efficacement les preuves numériques se trouvant sur les appareils des suspects, a été dispensée aux agents des services de détection et de répression. Ces activités ont permis d’améliorer la proportionnalité, la légalité, la responsabilité et la nécessité des décisions de condamnation ou de remise en liberté.

*Situation interne et réponse*

- 16.37 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : faire face à la demande croissante de soutien et répondre efficacement aux besoins particuliers de l’État Membre demandeur. En réponse, pour 2021, le sous-programme renforcera sa capacité à fournir une assistance technique sur mesure fondée sur une évaluation des besoins à l’État Membre demandeur en vue d’améliorer la capacité des autorités nationales compétentes à effectuer des analyses criminalistiques numériques. Le sous-programme permettra d’acquérir les ressources nécessaires et, d’ici à 2021, d’intégrer les travaux du laboratoire de criminalistique numérique dans toutes les opérations à haut risque de criminalité organisée transnationale et de terrorisme menées par l’État Membre demandeur et, compte tenu de la taille relativement réduite du laboratoire, il sera en mesure de fournir sa part proportionnelle de preuves numériques aux enquêtes menées en coopération avec d’autres États Membres.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

- 16.38 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au résultat suivant : prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic, comme devrait le montrer l’analyse de supports numériques dans plus de 2 000 affaires criminelles par les forces de police nationales, avec à la clef une augmentation des condamnations prononcées dans le respect des garanties d’une procédure régulière, une hausse des remises en liberté d’innocents et l’instauration d’une coopération internationale cohérente et fiable grâce à l’acquisition professionnelle de preuves techniques et scientifiques numériques. L’ONUDC continuera à fournir un encadrement, des conseils, une formation et un soutien aux services de criminalistique numérique des forces de police nationales à cette fin.

Tableau 16.3  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L’ONUDC travaille en étroite collaboration avec l’État Membre demandeur pour dispenser des formations et des conseils afin de relever les obstacles techniques et	Les forces de police nationales et l’ONUDC collaborent à la mise en place du premier laboratoire de criminalistique numérique afin de répondre aux besoins propres du pays	Le service de criminalistique numérique accroît ses connaissances et sa capacité à traiter les éléments de preuve numériques	Les forces de police nationales sont en mesure d’analyser les supports numériques pour plus de 2 000 affaires pénales par an

2017 2018 2019 2020 2021

juridiques posés par  
les nouvelles  
technologies et les  
nouveaux dispositifs

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.39 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	71/192	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	72/195	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
65/232	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique	72/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
66/177	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles	73/146	Traite des femmes et des filles
66/181 ; 67/189 ; 72/196 ; 73/186	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	73/184	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants	73/185	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
71/211	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	73/187	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles
71/322	Adoption de mesures efficaces et renforcement et promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains	73/189	Adoption de mesures efficaces et renforcement et promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains
72/1	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes		

#### *Résolutions du Conseil de sécurité*

2331 (2016) ;  
2388 (2017)

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

2017/18 Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

### Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

25/1	Prévenir et combattre le trafic d'organes humains et la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes	27/4	technologies de l'information et de la communication
26/4	Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité	27/5	Renforcement des mesures de lutte contre la traite des personnes
27/2	Action préventive et lutte contre la traite des personnes facilitée par l'utilisation criminelle des technologies de l'information et de la communication	28/2	Coopération internationale dans la lutte contre le trafic de biens culturels
27/3	Améliorer la protection des enfants contre la traite des personnes, notamment en luttant contre l'utilisation criminelle des	28/3	Lutter contre la contrebande de marchandises dans les cas qui relèvent de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
			Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages

### Résolutions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

8/1	Renforcer l'efficacité des autorités centrales dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée	9/1	criminalité transnationale organisée relatives à l'assistance technique
8/2	Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant	9/2	Mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
8/3	Renforcement de l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	9/3	Renforcer et garantir l'application effective du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
8/4	Application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la		Application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatives à la coopération internationale

## Produits

16.40 On trouvera dans le tableau 16.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.4

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>15</b>
1. Documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à ses groupes de travail	11	17	32	15

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>15</b>
2. Réunions de la Conférence des Parties, y compris celles de ses groupes de travail	15	15	26	15
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
3. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée	3	3	3	3
4. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre le trafic de marchandises illicites	4	4	4	4
5. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la traite des personnes et le trafic de migrants	2	2	2	2
6. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la cybercriminalité et le blanchiment d'argent	3	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
7. Publications sur la criminalité organisée et le trafic	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs sur l'adhésion à la convention et à ses protocoles.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : portail SHERLOC.				

## Sous-programme 2

### Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

#### Objectif

- 16.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives intégrées de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, ainsi que des efforts de coopération internationale accrus.

#### Stratégie

- 16.42 Pour faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives intégrées de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, le sous-programme aidera les États Membres qui en feront la demande à mettre en place ou à généraliser des approches et des services de prévention de la consommation de drogue, de traitement de la dépendance à la drogue, de prévention, de traitement et de soins du VIH/sida, ainsi que des services d'aide aux usagers de drogues, y compris de drogues injectables, conformément aux recommandations scientifiques. Au titre du sous-programme, une aide sera également octroyée aux États Membres souhaitant prendre une démarche d'assistance sociale inclusive, axée sur une responsabilité commune et partagée, favorisant ainsi les moyens de subsistance durables par le développement alternatif, y compris au besoin à titre préventif. Le sous-programme vise à : a) collaborer avec les acteurs concernés, notamment les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, b) fournir une assistance technique aux États Membres de façon à favoriser la cohérence des réponses politiques et institutionnelles, c) soutenir

le renforcement des systèmes nationaux de santé et de justice, y compris leur capacité d'intervention, et d) mettre en œuvre des programmes opérationnels de lutte contre la culture et le trafic de drogues.

- 16.43 Dans chacun de ces domaines, les progrès passeront par la sensibilisation, la fourniture d'une assistance technique, le renforcement des capacités, des sessions de planification stratégique régionale, le soutien à l'élaboration des politiques, des consultations et des conférences de groupes d'experts, la communication de normes et de directives opérationnelles scientifiquement fondées, et l'élaboration et la diffusion de manuels, de boîtes à outils, de rapports et de documents de réflexion inspirés de conclusions et de données scientifiques. Ces travaux devraient permettre d'étendre les interventions fondées sur des données probantes et destinées à prévenir la consommation de drogue, à traiter la dépendance à la drogue, à prévenir, traiter et prendre en charge le VIH/sida et donner accès à des services de meilleure qualité. Parmi les résultats déjà obtenus, on peut citer l'étroite collaboration avec 19 États Membres souhaitant élargir ou mettre en place des services de prévention en milieu familial ou scolaire, la coopération avec 45 États Membres spécifiquement aux fins de la participation des jeunes, le renforcement par 36 États Membres des mesures de lutte contre le VIH parmi les consommateurs de drogues et les détenus, l'élargissement et l'amélioration par 19 États Membres des services de traitement des troubles liés à la consommation de drogues et l'application par 6 États Membres de démarches d'assistance sociale inclusives, axées sur une responsabilité commune et partagée, au moyen desquelles favoriser les moyens de subsistance durables.
- 16.44 Le sous-programme promeut à l'échelle mondiale des stratégies et politiques respectueuses des droits humains, axées sur la santé publique, tenant compte des questions de genre et fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies, au moyen de programmes destinés à sauver des vies, par exemple l'initiative de l'ONUDC intitulée « Stop overdose safely » (SOS) – initiative qui vise à aider les États Membres à traiter et à prévenir efficacement les surdoses, en particulier dans les endroits les plus touchés par la crise des opiacés – dans la droite ligne de la cible 3.5 des objectifs de développement durable. S'agissant de promouvoir des moyens de subsistance alternatifs durables, le sous-programme prévoit un appui à la production de café de grande qualité, vendu au prix fort en coopération avec le secteur privé. Ces travaux devraient se traduire par une amélioration de la qualité de vie et un revenu garanti pour les familles des zones rurales, ce qui contribue à la réalisation des objectifs 1 et 8, entre autres. Toute la programmation opérationnelle relevant du sous-programme 2 se fait en prenant en compte les questions de genre, dans un souci d'égalité et d'autonomisation des femmes, conformément à l'objectif 5.
- 16.45 Pour contribuer à faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises face au problème mondial de la drogue et à renforcer la coopération internationale, le sous-programme doit concourir à la coopération mondiale, régionale et interrégionale dans la lutte contre le trafic de drogues et, à cet effet, favoriser à la fois l'échange de renseignements à caractère pénal et les opérations multilatérales visant des organisations criminelles internationales impliquées dans le trafic de drogues, travail qui aura lieu en synergie avec le sous-programme 1, qui concerne l'appui aux États Membres à l'égard d'autres formes de trafic. En outre, en coordination avec le sous-programme 1, le sous-programme doit favoriser l'établissement de liens entre les centres de formation des services de détection et de répression (police, douanes ou encore services chargés de la lutte contre la drogue) afin de stimuler l'échange de programmes, de méthodes et d'outils de formation ainsi que de bonnes pratiques en la matière. Ces travaux devraient déboucher sur une concertation et une coopération entre services répressifs pour ce qui est de filer et démanteler les réseaux de trafic de drogues. Parmi les résultats déjà obtenus, on peut citer le renforcement des capacités et de la coopération des États Membres en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest. Les opérations menées ont donné lieu à des enquêtes après saisies, y compris des livraisons transfrontalières surveillées de drogues. En outre, dans le cadre d'un programme conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation mondiale des douanes, en 2018, 2 866 agents de 91 ports et aéroports et 54 pays ont reçu des formations sur divers sujets, dont le trafic de drogues et d'autres marchandises. Ce même programme a par ailleurs donné lieu, en 2018, à la saisie, au cours de 765 opérations, de 51 341 kilogrammes de cocaïne, 969 kilogrammes d'héroïne, 7,5 kilogrammes d'opium, 2 564 kilogrammes de cannabis, 154 kilogrammes de

nouvelles substances psychoactives, 76 737 kilogrammes de précurseurs (entrant dans la composition de drogues ou d'explosifs) et 461 kilogrammes d'autres substances psychotropes.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.46 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'intensification, avec le concours de l'Office, de l'exécution équilibrée d'un ensemble de mesures visant à réduire la demande de drogues, ainsi que l'exposition au VIH/sida et aux autres maladies à diffusion hématogène (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que 15 nouveaux pays (contre un résultat escompté de 10 pays) aient mené, avec le concours de l'Office, des interventions préventives contre la consommation de drogues dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques.
- 16.47 En outre, en 2019, le sous-programme a aidé 20 pays à mener des interventions destinées à traiter, réadapter et réinsérer socialement les toxicomanes dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques. Il a également aidé 26 pays à élaborer, adopter et exécuter des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida à l'intention des consommateurs de drogues, notamment de drogues injectables.
- 16.48 À titre d'exemple d'exécution équilibrée de mesures visant à réduire la demande de drogues en Amérique latine et dans les Caraïbes, on peut citer les mesures d'appui aux compétences parentales et familiales au Panama et dans d'autres pays de la région. Le Brésil, quant à lui, s'est employé à rendre les professionnels de la santé, les agents de l'État et les partenaires de la société civile mieux à même de faire face aux risques accrus de maladies transmissibles, en particulier le VIH et l'hépatite virale contractés par la consommation de stimulants.

### **Exécution du programme en 2019 : réduction de la demande de drogue et mesures connexes à l'intention des personnes en Asie qui consomment ou risquent de consommer des drogues**

- 16.49 Le sous-programme a contribué à assurer une réponse globale et équilibrée au problème mondial de la drogue, en particulier dans plusieurs pays d'Asie.
- 16.50 En Indonésie, la prévention de la consommation de drogue a été renforcée par un programme pilote, « Family united », à l'intention des familles qui vivent dans des conditions difficiles. En outre, l'ONUDC a doté les professionnels des secteurs médical et psychosocial chargés du traitement des troubles liés à l'usage de substances de nouveaux moyens d'action en mettant en place un programme universel de formation comprenant, d'une part, des modules sur la physiologie et la pharmacologie de la dépendance et, d'autre part, des conseils pour le traitement des troubles liés à la dépendance (125 participants), en proposant les services du programme Treatnet Family intervention et en encourageant l'adoption de normes d'assurance qualité encadrant les services et systèmes de prise en charge des troubles liés à la dépendance.
- 16.51 Au Viet Nam, la qualité et la couverture des services de conseil et de dépistage du VIH ont été améliorées dans 25 prisons et 15 centres de détention provisoire dans les provinces les plus touchées. Ces améliorations ont été réalisées en étroite collaboration avec les Ministères de la santé et de la sécurité publique, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les partenaires de la société civile et les organismes de coparrainage du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).
- 16.52 En République démocratique populaire lao a été lancé un programme de culture du café, ce produit offrant des perspectives durables de revenu élevées ; la première récolte commerciale a eu lieu au second semestre de 2019. L'objectif recherché est de réduire la dépendance collective à la culture du pavot. Le sous-programme s'est attaché à présenter sur les marchés mondiaux les produits de développement alternatif par des techniques de communication novatrices – il s'agissait en effet de

faire voir les producteurs, l'histoire du pays, les perspectives d'avenir et le facteur humain, de manière à composer un récit éloquent suscitant l'identification du consommateur.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.53 Le travail effectué a contribué à faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, comme le montrent les initiatives intégrées de réduction de l'offre et les mesures connexes prises par l'Indonésie, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam.

**Tableau 16.5**  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des autorités pénitentiaires au VIH et premières mesures de renforcement des capacités à ce sujet</li> <li>• Participation des professionnels de la santé à une réunion régionale sur les normes internationales de prévention de la toxicomanie</li> <li>• Signature du descriptif de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de services de lutte contre le VIH, notamment la fourniture de méthadone dans les prisons</li> <li>• Élaboration et diffusion des Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogue</li> <li>• Inscription de 262 familles de 10 villages et fourniture à ces familles des outils, des intrants agricoles et de la formation nécessaires à la production de café</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation ciblée sur le VIH à l'intention des autorités pénitentiaires et du personnel sanitaire des prisons</li> <li>• Personnel recruté sur le plan national au bureau de l'ONUSIDA pour coordonner la formation en matière de réduction de la demande de drogue. Formation de 184 personnes dans le cadre du programme universel de traitement</li> <li>• Élargissement du projet à 331 familles ; premiers semis transplantés des pépinières aux parcelles des agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à l'essai de services de lutte contre le VIH dans un large éventail de lieux de détention</li> <li>• Engagement de ministères à mettre en place une stratégie de prévention basée sur la famille, un rapport d'évaluation rapide signalant les axes à privilégier</li> <li>• Premières sessions de formation sur la gestion des coopératives, les liens avec le marché et la transformation du café</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des services de dépistage du VIH dans 25 prisons, suivant un régime de répartition géographique</li> <li>• Mise à l'essai du programme « Family united », participation de 125 personnes à une formation sur le programme universel de traitement, une formation complémentaire étant proposée dans le cadre de Treatnet Family intervention</li> <li>• Préparation de la première récolte, y compris la construction de centres de traitement par voie humide et l'évaluation des marchés internationaux et de la logistique d'exportation</li> </ul>

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : Faire face à la consommation de drogues, aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences au Kenya (résultat déjà défini pour 2020)

- 16.54 L'Office poursuivra les travaux dont il est chargé sur les mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et aidera les pays à se doter de meilleurs moyens de prévenir la consommation de drogues, de privilégier le traitement plutôt que l'incarcération ou les sanctions pénales pour les personnes atteintes de troubles liés aux drogues et de mettre en place les instruments juridiques, politiques et stratégiques nécessaires pour mieux lutter contre le VIH, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.6  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Insuffisance des services liés au VIH au niveau des collectivités, ainsi que des mesures de substitution à la condamnation ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues ; absence de continuité des services liés au VIH entre la collectivité et les prisons	Amélioration de l'accès aux services liés au VIH et à des mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues, notamment celles qui ont affaire au système de justice pénale	Adoption par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUSD de mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales	Adoption par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUSD de mesures concrètes visant à remplacer les condamnations ou les sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales

Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : Mise en place d'une approche globale et équilibrée de la réduction de la demande et de l'offre de drogue dans certains pays d'Afrique (nouveau résultat)

- 16.55 Dans le cadre du sous-programme, des travaux sont en cours dans plusieurs régions pour faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes. En 2021, une approche intégrée sera mise à l'essai dans certains pays d'Afrique, toutes les sous-régions étant représentées. Le siège de l'ONUSD, en collaboration avec ses présences sur le terrain, a entrepris un certain nombre d'activités et prévoit de continuer, dans le cadre de ce

sous-programme, à procéder à des évaluations par pays en ce qui concerne la réduction de la demande et de l'offre, à renforcer les capacités du personnel de santé, ainsi que celles des agents des services de détection et de répression, des agents pénitenciers et des autres autorités compétentes au niveau national, à aider les États Membres à faire participer la société civile et les organisations communautaires aux niveaux national et régional et à leur donner les moyens d'agir, et à se concerter avec les organismes régionaux pertinents tels que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Ligue des États arabes.

*Situation interne et réponse*

16.56 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les activités se chevauchaient parfois et les synergies ou recoupements n'étaient pas suffisamment cernés en amont ni mis à profit en aval, par exemple dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la prévention de la toxicomanie. En réponse, le sous-programme s'appuiera sur des solutions novatrices, par exemple des programmes de travail conjoints ou des mesures de planification conjointe des activités relevant de divers sous-programmes à l'aide d'outils en ligne ou d'autres moyens informatiques, de sorte que les capacités internes de l'ONUDC soient exploitées au mieux et que les chevauchements soient évités.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.57 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à ce que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives intégrées de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes et une coopération internationale accrue, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de pays dotés de services intégrés.

Tableau 16.7  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
Sensibilisation des autorités compétentes aux questions liées à la fourniture d'un parcours de soins aux consommateurs de drogues	Meilleure connaissance par les autorités compétentes des normes et des directives favorables à l'efficacité des mesures de réduction de la demande de drogue	Renforcement des capacités des autorités compétentes à proposer un parcours de soins aux consommateurs de drogues	Mise à l'essai dans certains pays de services intégrés aux fins de la réduction de la demande de drogue	Augmentation du nombre de pays du continent dotés de services intégrés

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.58 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Conventions*

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Convention sur les substances psychotropes de 1971

*Résolutions de l'Assemblée générale*

S-20/2	Déclaration politique	67/193 ; 69/201 ;	Coopération internationale face au
S-26/2	Déclaration d'engagement sur le VIH/sida	70/182	problème mondial de la drogue
49/168	Action internationale contre la toxicomanie et la production illicite et le trafic de drogues	69/200 ; 70/181	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
59/160	Lutte contre la culture et le trafic de cannabis	70/266	Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030
60/179	Soutien aux efforts de l'Afghanistan en vue d'assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants	71/211 ; 72/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
60/262	Déclaration politique sur le VIH/sida	72/197	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
65/277	Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida		
67/186	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	73/186	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1993/40	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes		contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies	2005/28	Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
		2007/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques
		2009/6	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
2001/14	Prévention du détournement de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine	2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2003/32	Formation au contrôle des précurseurs, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la prévention de l'abus de drogues	Décision 2009/250	Amendement proposé à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'amendée par le Protocole de 1972
2003/36	Mise en place de réseaux nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre de plans nationaux et internationaux de contrôle des drogues	Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
2004/35	Lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires	2010/20	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies	Décision 2011/259	Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

2013/11	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida		session et ordre du jour provisoire de sa soixantième session
Décision 2013/249	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission	2017/20	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
2015/2	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida		
Décision 2015/237	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de la cinquante-septième session	Décision 2017/241	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, devant se tenir en 2019
Décision 2015/238	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-huitième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session	Décision 2017/242	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixantième session et ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session
Décision 2016/246	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session		

*Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants*

44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés	50/2	chez les consommateurs et consommatrices de drogues
46/2	Renforcer les stratégies relatives à la prévention du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise dans le contexte de l'abus de drogues	50/5	Dispositions concernant les voyageurs sous traitement médical par des substances placées sous contrôle international
47/1	Optimisation des systèmes intégrés d'information sur les drogues	50/10	Identifier les sources des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues
47/2	Prévention du VIH/sida parmi les usagers de drogues		Prévention du détournement des précurseurs de drogues et d'autres substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
48/2	Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme	50/11	Coopération internationale en vue de prévenir la distribution illégale sur Internet de substances licites placées sous contrôle international
48/11	Renforcement de la coopération internationale pour prévenir la fabrication illicite et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes en prévenant le détournement et la contrebande de précurseurs et d'équipement essentiel dans le cadre du Projet « Prism », de l'Opération « Purple » et de l'Opération « Topaz »	Décision 50/2 51/9 51/11	Étude sur le dronabinol et ses stéréoisomères Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques Liens entre le trafic illicite de drogues et le trafic illicite d'armes à feu
48/12	Renforcement des capacités au niveau communautaire pour la fourniture d'informations, de traitements, de soins de santé et de services sociaux aux personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies hématogènes dans le contexte de l'abus de drogues et renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification	51/14 52/1	Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses
49/3	Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse	52/3	Soutien international aux États d'Afrique de l'Est dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues
49/4	Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hématogène	52/4	Progrès accomplis dans le renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique

	de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues	53/9	Garantir un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement aux usagers de drogues et aux personnes vivant avec ou touchées par le VIH
52/7	Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues		
52/8	Utilisation des techniques pharmaceutiques pour lutter contre les agressions sexuelles facilitées par la drogue (« viol par une connaissance »)	53/10 53/11	Mesures visant à protéger les enfants et les jeunes de l'usage illicite de drogues Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes
52/9	Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'avoirs tirés du trafic de drogues et d'infractions connexes	53/12	Renforcement des systèmes de contrôle du mouvement des graines de pavot à opium provenant de plantes cultivées illicitement
52/10	Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues	53/13	Les « poppers », tendance nouvelle de l'usage illicite de drogues dans certaines régions
52/11	Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic de drogues illicites, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement des Caraïbes	53/15	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels du contrôle de substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes
52/12	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	Décision 53/1 54/2	Transfert de l'acide phénylacétique du tableau II au tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 Promouvoir la coopération internationale contre la conduite sous l'emprise de drogues
53/1	Promotion de la prévention communautaire de l'usage de drogues	54/3	Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques
53/2	Prévention de l'usage de drogues illicites dans les États Membres et renforcement de la coopération internationale en matière de politiques de prévention de l'usage illicite de drogues	54/4	Suite donnée à la proposition d'organisation d'un atelier et d'une conférence internationaux sur le développement alternatif
53/4	Assurer une disponibilité suffisante de drogues licites placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite	54/5	Promouvoir des stratégies axées sur la réadaptation et la réinsertion en réponse aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences, destinées à promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés
53/5	Renforcement de la coopération régionale entre l'Afghanistan et les États de transit et contribution de tous les pays touchés à l'action menée pour lutter contre les stupéfiants, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée	54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite
53/6	Poursuite de la promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif et proposition d'organisation d'un atelier international et d'une conférence internationale sur le développement alternatif	54/8	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels pour le contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues synthétiques
53/8	Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue, l'accent étant mis sur le trafic illicite de drogues et les infractions connexes	54/11	Amélioration de la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

54/12	Revitalisation du principe de responsabilité commune et partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue	56/4	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives
54/13	Empêcher toute nouvelle infection à VIH chez les injecteurs et autres usagers de drogues	56/6	Accroître les efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida parmi les usagers de drogues, en particulier l'objectif consistant à réduire de 50 %, d'ici à 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables
54/14	Mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue		
54/15	Promotion de la coopération internationale pour aider les États les plus touchés par le transit de drogues	56/7	Encourager la mise au point et l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes
55/1	Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives		
55/2	Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires	56/8	Promouvoir des initiatives en faveur du retour approprié, dans des conditions de sûreté et de sécurité, des médicaments soumis à prescription, en particulier de ceux contenant des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international, en vue de leur élimination
55/3	Centenaire de la Convention internationale de l'opium		
55/4	Suite donnée à la proposition d'organisation d'un atelier et d'une conférence internationaux sur le développement alternatif	56/9	Renforcer le principe de la responsabilité commune et partagée en tant que fondement de l'action internationale contre le problème mondial de la drogue dans le cadre d'une approche globale et équilibrée
55/5	Promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues	56/10	Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
55/6	Création d'un système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes	56/12	Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
55/7	Promouvoir des mesures visant à prévenir les surdoses de drogues, en particulier d'opioïdes		
55/8	Suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies sur les régimes spéciaux de commercialisation des produits issus du développement alternatif, y compris préventif	56/13	Précurseurs : sensibiliser au détournement du commerce international de substances non placées sous contrôle destinées à remplacer des substances placées sous contrôle dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
55/9	Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue	56/14	Renforcement de la coopération internationale face à l'usage non médical et au mésusage, à la fabrication illicite et à la distribution nationale et internationale illicite de tramadol
55/10	Promotion des stratégies et politiques de prévention de l'usage de drogues illicites fondées sur des données factuelles	56/15	Suite à donner au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies concernant des outils volontaires de commercialisation de produits issus du
55/12	Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques		

	développement alternatif, y compris préventif		neuvième session, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
56/16	Renforcer la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest	58/2	Promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et la diversité des traitements et des prises en charge reposant sur des bases scientifiques pour les enfants et les jeunes souffrant de troubles liés à l'usage de substances
57/1	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et proposition relative à l'organisation d'un atelier/séminaire international sur l'application des Principes directeurs	58/3	Promouvoir la protection des enfants et des jeunes, notamment en ce qui concerne la vente et l'achat illicites de substances placées sous contrôle international ou national et de nouvelles substances psychoactives sur Internet
57/2	Prévention de l'usage illicite de drogues par le sport : promotion d'une société exempte d'usage illicite de drogues par le sport et l'idéal olympique		
57/3	Promouvoir, en matière d'usage nocif de drogues, une action de prévention scientifiquement fondée qui constitue un investissement dans le bien-être des enfants, des adolescents, des jeunes, des familles et des communautés	58/4	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif
57/4	Soutenir le processus de guérison des troubles liés à l'usage de substances	58/5	Soutenir la collaboration entre le système de santé publique et l'appareil judiciaire dans l'application de mesures alternatives aux condamnations et aux peines pour les infractions liées aux drogues de caractère mineur qui s'y prêtent
57/5	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016	58/6	Renforcement de la coopération internationale visant à prévenir et combattre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, dans une perspective de lutte contre le blanchiment d'argent
57/6	Formation théorique et pratique sur les troubles liés à l'usage de drogues		
57/7	Prestation, en période de récession économique durable et persistante, de services de santé suffisants aux personnes présentant des troubles liés à l'usage de substances	58/7	Renforcement de la coopération avec les milieux scientifiques, notamment universitaires, et promotion de la recherche scientifique sur les politiques de réduction de la demande et de l'offre de drogues pour trouver des solutions efficaces aux divers aspects du problème mondial de la drogue
57/8	Sensibilisation des esprits et renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues, qui implique, dans certains cas, la mise à profit à des fins illicites d'activités liées aux graines de pavot à opium produites elles-mêmes à partir de cultures illicites	58/8	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives	58/10	Promouvoir l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes
57/10	Prévenir le détournement de kétamine des sources d'approvisionnement légales tout en assurant sa disponibilité pour l'usage médical	58/11	Promouvoir la coopération internationale face aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine, y compris à la méthamphétamine
57/11	Renforcer et étendre la coopération internationale face aux menaces que font planer la production et la fabrication illicites, le trafic et l'usage nocif de drogues dans le bassin du Mékong	Décision 58/14	Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
Décision 57/2	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016	59/5	Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues
Décision 57/3	Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-		

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Décision 59/7	Inscription du phénazépam au Tableau IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971	60/9	Renforcement des capacités des services de détection et de répression, des services de contrôle aux frontières et des autres services compétents à lutter contre le trafic de drogues grâce à la formation
60/1	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, devant se tenir en 2019	61/2	Renforcement des efforts de prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif
60/2	Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée en vue d'aider les États les plus touchés par le transit illicite de drogues, en particulier les pays en développement	61/4	Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis parmi les consommatrices de drogues
60/4	Prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives	61/5	Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
60/5	Renforcement de la coordination internationale en matière de précurseurs et de produits chimiques précurseurs non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	61/6	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
60/6	Renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les secteurs nationaux compétents, notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la justice pénale, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	61/7	Prise en compte des besoins particuliers des éléments vulnérables de la société dans la lutte contre le problème mondial de la drogue
60/7	Promouvoir des programmes et stratégies fondés sur des données scientifiques et axés sur la collectivité, la famille et l'école afin de prévenir l'usage de drogues chez les enfants et les adolescents	61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques
60/8	Promouvoir des mesures destinées à prévenir l'infection à VIH et les autres infections à diffusion hémotogène associées à l'usage de drogues, et accroître le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida dans le monde ainsi qu'aux mesures de prévention de l'usage de drogues et aux autres mesures de réduction de la demande	61/9	Protéger les enfants contre le péril des drogues illicites
		61/11	Promouvoir l'adoption d'attitudes non stigmatisantes pour veiller à la disponibilité, à l'accessibilité et à la prestation de services de santé, de soins et de protection sociale destinés aux usagers de drogues

### Produits

- 16.59 On trouvera dans le tableau 16.8 ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.8

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
1. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les progrès réalisés par les États Membres en ce qui concerne l'exécution des engagements pris au titre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, ainsi que des résolutions relatives à la réduction de la demande de drogue et aux questions connexes, au VIH/sida et au développement alternatif	3	3	3	3
2. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les tendances régionales du trafic de drogue	5	5	5	5
3. Note à la Commission des stupéfiants sur la coordination et l'harmonisation entre la Commission et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
4. Réunions de la Commission des stupéfiants, y compris ses organes subsidiaires, sur les questions liées à la réduction de la demande de drogues et les questions connexes ; le VIH/sida et le développement alternatif	21	21	21	21
5. Séances de la Commission pour la prévention de la criminalité et la justice pénale sur les questions liées à la réduction de la demande de drogue, à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida, et aux moyens de subsistance durables	1	1	1	1
6. Réunions de groupes d'experts sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	5	5	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
7. Projets liés à la prévention de la toxicomanie et du traitement et de la réhabilitation des toxicomanes, y compris la mise à disposition de substances placées sous contrôle à des fins médicales	5	5	5	5
8. Projets liés à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	5	5	5	5
9. Projets liés au développement alternatif et aux moyens de subsistance durables	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
10. Cours de formation sur les conventions relatives au contrôle des drogues et la réduction de l'offre de drogue	15	15	15	15
11. Formations sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	9	9	9	9
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
12. Publication sur la prévention de la consommation de drogue, le traitement et l'accès aux substances placées sous contrôle	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
13. Publications liées à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs sur l'application de la loi et la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle des drogues ; assistance fonctionnelle et technique concernant les mesures de prévention et les traitements fondés sur des données factuelles, la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida et sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables.

### **Sous-programme 3 Lutte contre la corruption**

#### **Objectif**

- 16.60 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

#### **Stratégie**

- 16.61 La prévention et la lutte contre la corruption conformément à la Convention contre la corruption passera, dans le cadre du sous-programme, par la fourniture de conseils d'ordre stratégique ou législatif, par le renforcement des capacités des acteurs concernés et par une facilitation du transfert de compétences. Dans ce cadre, une aide continuera d'être fournie aux États Membres qui en font la demande de sorte qu'ils soient mieux à même de fortifier les institutions publiques et de soutenir la contribution de la société civile, des parlementaires, du secteur privé, des universités et du grand public à la prévention de la corruption ; cela passera notamment par une assistance technique devant les aider à procéder aux examens par pays prévus dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et par d'autres types d'assistance technique fournie aux fins de l'article 13 de la Convention contre la corruption. Le sous-programme continuera également de coordonner l'exécution des mandats donnés par les organes conventionnels, en particulier la Conférence des États parties à la Convention et les autres organes directeurs, et à épauler les processus intergouvernementaux connexes, notamment en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue pour 2021. Ce travail devrait permettre de faire en sorte que les États soient mieux à même de lutter contre la corruption et d'améliorer la coopération régionale et internationale entre eux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de l'arsenal législatif de lutte contre la corruption, complété par de nouvelles lois dans plusieurs États. En 2019, l'ONUSUD a exécuté plus de 320 activités aux niveaux national, régional et mondial, dans le cadre desquelles il a apporté un soutien direct à plus de 70 pays. À ce jour, environ 12 000 participants (dont des praticiens de la lutte contre la corruption) ont bénéficié de cette assistance, composée de services consultatifs aux fins de l'élaboration de lois et de politiques, d'ateliers, de formations et de réunions d'experts visant à renforcer les capacités dans les secteurs public et privé et dans la société civile. Autre résultat obtenu, l'Office a fourni son aide à 22 pays en matière de recouvrement d'avoirs, soit sur certains cas précis, soit à titre général, notamment au moyen de son initiative conjointe avec la Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), ainsi qu'une aide à divers réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs. En outre, à sa huitième session, tenue en décembre 2019, la Conférence a adopté un nombre record de 15 résolutions et une décision sur des thèmes très variés et a par ailleurs décidé des modalités de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue pour 2021, et de ses préparatifs.
- 16.62 Pour contribuer à prévenir et à combattre la corruption conformément à la Convention contre la corruption, le sous-programme encouragera également la coopération internationale en matière

d'enquêtes, de poursuites et de jugements concernant la corruption et les infractions connexes. Il contribuera également à l'élaboration et à la diffusion de supports de connaissance sur l'application de la Convention et aidera les États Membres qui en font la demande à produire des données et à mener des études et des recherches statistiques et analytiques sur la corruption en collaboration, le cas échéant, avec des universités et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de faire en sorte que les décisions politiques puissent être prises en connaissance de cause et de faire progresser le programme international de réforme anticorruption. En s'appuyant sur les expériences faites par les États Membres pour ce qui est d'appliquer la Convention, le sous-programme permettra de partager les bonnes pratiques et d'encourager l'échange de connaissances. Cela devrait aider à réaliser les objectifs de développement durables concernés, notamment l'objectif 16, et contribuer à réduire nettement la corruption sous toutes ses formes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés, à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, à élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial et à appuyer les institutions nationales compétentes, notamment dans le cadre de la coopération internationale, de façon à renforcer les capacités à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement. Parmi les résultats obtenus citons l'organisation, dans le cadre du programme mondial de l'ONUDC visant à promouvoir une culture de la légalité, de plus de 20 activités de renforcement direct des capacités par le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Autre résultat obtenu, l'Office a fourni son aide à 22 pays en matière de recouvrement d'avoir, soit sur certains cas précis, soit à titre général, notamment au moyen de l'Initiative StAR, ainsi qu'une aide à divers réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs. En outre, le déploiement de conseillers anticorruption a été un moyen particulièrement efficace d'assurer la coopération Sud-Sud et le partage des connaissances et des bonnes pratiques aux niveaux national et régional.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.63 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement du soutien apporté par l'ONUDC à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ses organes subsidiaires pour faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que 24 pays (contre 15 pays prévus) ont élaboré ou révisé de nouveaux textes de loi, avec l'aide de l'Office, et des politiques visant à accueillir dans leur ordre interne certaines dispositions de la Convention.

### **Exécution du programme en 2019 : amélioration de la capacité des États Membres à prévenir et à combattre la corruption**

- 16.64 Le sous-programme a contribué à améliorer la capacité des États Membres à prévenir et à combattre la corruption conformément à la Convention contre la corruption, notamment par l'analyse des recommandations et des besoins d'assistance technique apparus lors des examens par pays réalisés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.65 Le travail effectué a contribué à prévenir et à combattre la corruption conformément à la Convention contre la corruption, comme le montrent le fait que 84 États parties aient présenté leurs listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes.
- 16.66 Un nombre croissant de pays ont élaboré ou révisé de nouveaux textes de loi, avec l'aide de l'Office, de façon à accueillir dans leur ordre interne certaines dispositions de la Convention ; dans le même ordre d'idées, avec l'aide de l'Office, de plus en plus de pays se sont dotés de meilleurs moyens de

prévenir la corruption ou ont élaboré des stratégies ou des plans d'action de lutte contre la corruption. Les données disponibles concernent les pays qui ont bénéficié d'une aide en 2019 à deux titres : a) l'assistance technique fournie dans le cadre des examens par pays relevant du Mécanisme d'examen de l'application, sous forme soit de formations visant à donner suite à l'examen, soit de recensement des besoins d'assistance technique au cours de l'examen ; et b) d'autres types d'assistance technique. Les activités relevant de ces deux volets font toutes parties de celles prévues pour 2019. Les données disponibles font apparaître 24 activités visant à soutenir sur le plan législatif la lutte contre la corruption, dont 16 correspondant à une recommandation formulée à l'issue du Mécanisme d'examen de l'application ou aux besoins techniques recensés, et 8 visaient à appuyer l'élaboration de politiques nationales de lutte contre la corruption. En moyenne, plus de 90 % des participants aux événements de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été satisfaits de la formation, à en juger par leur réponse aux questionnaires qui leur ont été distribués.

16.67 En outre, la Conférence des États parties, à sa huitième session, tenue à Abou Dhabi en décembre 2019, a adopté 17 résolutions sur des sujets variés touchant à la lutte contre la corruption et une décision portant reconduction du Mécanisme d'examen de l'application jusqu'en 2024. La Conférence a également approuvé un projet de résolution pour adoption par l'Assemblée générale sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée sur la lutte contre la corruption, prévue pour avril 2021. Tout au long de l'année 2019, les organes subsidiaires de la Conférence se sont réunis pour examiner les questions de fond intéressant la prévention et la lutte contre la corruption, y compris l'assistance technique. En moyenne, plus de 90 % des participants étaient satisfaits des services fournis par le secrétariat dans le cadre de ces processus d'élaboration des politiques, à en juger par leur réponse aux questionnaires qui leur ont été distribués.

Tableau 16.9  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
s.o.	Début de la première année du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application	Présentation par les États parties de 21 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes depuis le début du deuxième cycle du Mécanisme en 2016 ; début de la deuxième année du deuxième cycle	Présentation par les États parties de 55 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes ; début de la troisième année du deuxième cycle	Présentation par les États parties de 84 listes de contrôle d'auto-évaluation complètes

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

### **Résultats escomptés pour 2021**

#### **Résultat 1 : Suivre l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour promouvoir des réformes nationales des dispositifs de lutte contre la corruption (résultat déjà défini pour 2020)**

16.68 L'Office poursuivra ses activités liées à l'application de la Convention contre la corruption, conformément au mandat qui a été défini, et aidera les États à mener à bien en temps voulu les examens par pays, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.10  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Présentation par les États parties de 76 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes depuis le début du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application en 2016	Les États parties présentent des listes de contrôle pour l'auto-évaluation supplémentaires avec l'aide de l'ONUDC	Les États parties, qui continuent de bénéficier de l'appui de l'ONUDC, présentent de nouvelles listes de contrôle pour l'auto-évaluation ; le deuxième cycle d'examen du Mécanisme entre dans sa cinquième et dernière année, conformément au calendrier prévu	Un nombre accru de listes de contrôle supplémentaires sont présentées par les États parties, toujours avec l'appui de l'ONUDC, l'objectif étant d'accélérer l'achèvement des examens par pays

Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : accélération de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption par les États parties (nouveau résultat)**

- 16.69 Dans le cadre du sous-programme, on s'est efforcé de mettre en place des plateformes d'accélération mettant en relation les décideurs et responsables politiques, l'accent étant mis sur l'accélération de la mise en œuvre de la Convention contre la corruption aux niveaux mondial, régional et national, tout en tenant compte des résultats des examens par pays réalisés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. Il reste toutefois beaucoup à faire. L'approche choisie permet aux États parties participants de constater les aspects à privilégier dans leur lutte contre la corruption et d'intervenir en conséquence. Elle permet également aux États parties de faire usage de la coopération Sud-Sud et de diversifier ainsi l'assistance technique qu'ils peuvent obtenir. Dans un souci d'efficacité, le sous-programme continuera d'aider les États à mettre en œuvre la Convention de manière plus efficace.
- 16.70 Afin d'améliorer et d'accélérer l'application de la Convention, le sous-programme apportera son concours à quatre plateformes régionales réunissant 35 États parties de quatre régions. Par exemple, concrètement, deux ateliers régionaux et au moins cinq activités au niveau national seront organisés sur les questions d'enquêtes financières et de recouvrement d'actifs en Asie du Sud-Est. En outre, deux ateliers nationaux seront organisés dans le domaine de la prévention de la corruption (en particulier pour ce qui est des marchés publics). En Afrique de l'Est, des activités de renforcement des capacités et de mentorat seront proposées dans trois pays, toujours pour ce qui est des marchés publics. Les activités de renforcement des capacités en matière de protection des lanceurs d'alerte se poursuivront dans au moins cinq pays. Une assistance sur place aux fins d'enquêtes financières sera fournie à au moins trois pays. Un mentorat sera également proposé dans cinq enquêtes parallèles liées à la criminalité liée aux espèces sauvages. Il est prévu d'organiser au moins un grand atelier régional en Afrique de l'Est, dans lequel seront examinés tous les domaines thématiques du projet. Dans le cadre de la nouvelle plateforme pour l'Amérique du Sud et le Mexique, des activités seront menées au niveau national dans au moins trois pays par domaine thématique. Douze activités nationales et au moins un atelier régional sont prévus. En Afrique australe, 12 activités nationales et un atelier régional seront organisés. Il s'agit de proposer aux États participant aux plateformes régionales les activités de renforcement des capacités qui leurs seront utiles dans les domaines

intéressés et d'enclencher une dynamique plus générale de soutien, l'objectif étant d'accélérer la mise en œuvre de la Convention.

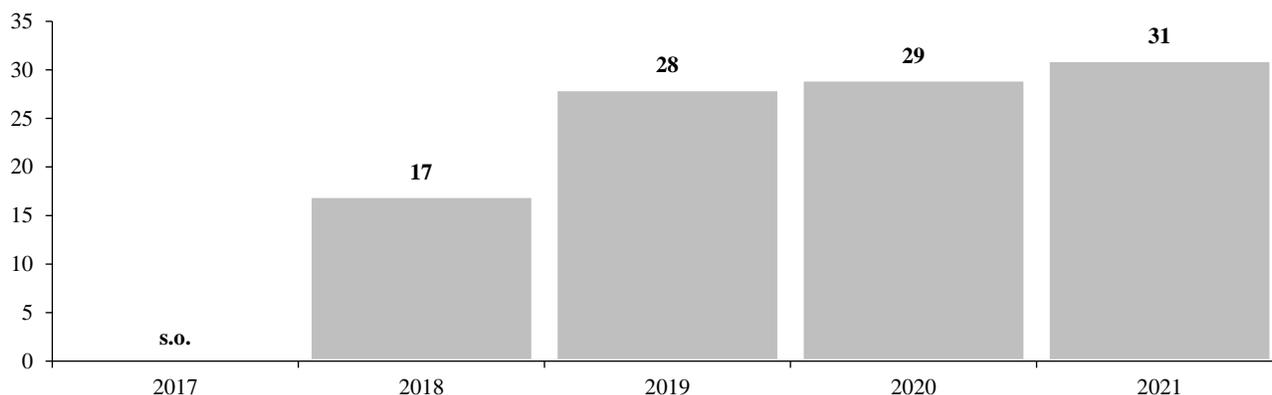
*Situation interne et réponse*

16.71 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait faire en sorte que le résultat de l'examen par pays soit mieux pris en compte dans l'assistance technique fournie aux États. Au cours des activités relevant du Mécanisme d'examen de l'application, il est apparu que les États souhaitaient accélérer la mise en œuvre de la Convention. En réponse, pour 2021, il est prévu de proposer davantage d'activités de formation aux États Membres et d'élargir l'offre de services consultatifs (ateliers, assistance sur place, activités de mentorat et formations) dans un plus grand nombre de pays, mais également d'étudier les moyens d'améliorer et d'intensifier encore l'assistance aux États parties, par un effort d'adaptation ou de montée en puissance.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.72 Le travail accompli devrait contribuer à prévenir et à combattre la corruption conformément à la Convention contre la corruption, comme devrait le montrer l'organisation de 31 activités au niveau national visant à accélérer la mise en œuvre de la Convention.

Figure 16.II  
**Mesure des résultats : nombre d'activités menées au niveau des pays pour accélérer la mise en œuvre de la Convention contre la corruption**



*Abréviation : s.o. = sans objet.*

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.73 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Conventions*

Convention des Nations Unies contre la corruption

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p>46/152</p> <p>61/209 ; 62/202 ; 63/226 ; 64/237</p>	<p>Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale</p> <p>Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en</p>	<p>65/227</p>	<p>particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption</p> <p>Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique</p>
--	---	---------------	---

65/230	Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale		avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
66/177	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles	70/174	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
69/179 ; 67/184 ; 68/185 ; 69/191	Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	71/206 ; 72/192 ; 73/184	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
66/181 ; 67/189 ; 68/193 ; 69/197 ; 70/178 ; 71/209 ; 72/196 ; 73/186	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique	73/191	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption
67/192 ; 68/195 ; 69/199 ; 71/208 ; 73/190	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2006/23 ; 2007/22	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire		tendances dans certains domaines de la criminalité
2006/24	Coopération internationale dans la lutte contre la corruption	2010/20 ; 2011/34	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2007/20 ; 2009/22 ; 2011/35 ; 2013/39	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité	2011/32	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles
2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les		

**Produits**

16.74 On trouvera dans le tableau 16.11 ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.11  
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>100</b>
1. Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la prévention du crime et la justice pénale	1	1	0	1
2. Rapports sur la session annuelle de la Conférence des États parties et sur les sessions des organes subsidiaires de la Conférence	7	7	6	7
3. Rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	2	2	2	2
4. Rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application et autres documents de référence	16	16	16	16

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Documents de référence destinés à la huitième session de la Conférence des États parties et aux organes subsidiaires de la Conférence (y compris les résumés analytiques des rapports d'examen des pays soumis au Groupe d'examen de l'application)	74	74	56	74
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>42</b>	<b>58</b>
6. Séances de l'Assemblée générale (Troisième Commission) sur les questions relatives à la corruption et aux crimes et délits économiques	1	1	1	1
7. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
8. Séances de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires	56	56	40	56
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
9. Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha : promotion d'une culture de la légalité	1	1	1	1
10. Programme mondial de prévention et de lutte contre la corruption par la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
11. Réunions de groupes d'experts sur le produit de la corruption et sur l'élaboration d'orientations ou d'outils traitant de tel ou tel aspect de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenant compte des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, et concernant entre autres les systèmes de prévention et de justice pénale	8	8	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
12. Traités et publications connexes sur la corruption, à savoir, entre autres, la Convention contre la corruption, le Guide législatif pour l'application de la Convention, les travaux préparatoires de la Convention, le règlement intérieur de la Conférence des États parties et les documents de référence du Mécanisme d'examen de l'application	3	3	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
13. Documents d'orientations et outils destinés à la lutte contre la corruption	4	4	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs fournis tout au long de la procédure du Mécanisme d'examen de l'application et concernant, entre autres, la préparation des experts gouvernementaux à la conduite de l'examen (7), l'analyse des réponses aux listes de contrôle pour l'auto-évaluation (22), la conduite des visites dans les pays (20), l'élaboration des rapports d'examen par pays (16) et la rédaction des résumés analytiques (20).				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : tenue d'une base de données contenant des textes de loi, des décisions de justice et des renseignements d'ordre non juridique afférents à la Convention contre la corruption et, en particulier, au recouvrement d'avoirs ; base de données recensant les autorités compétentes, les points focaux pour le recouvrement des avoirs et les autorités centrales ; tenue du portail de lutte contre la corruption dit plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge) ; outils électroniques et supports de formation concernant les normes, les politiques, les procédures opérationnelles et les bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de la Convention par les États parties.				

## Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

### Objectif

- 16.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit.

### Stratégie

- 16.76 Pour contribuer au renforcement d'un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit, le sous-programme fournira aux États Membres qui le demandent un appui normatif et un soutien au renforcement des capacités en matière de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme<sup>2</sup>, en lançant et en appuyant la mise en place de cadres de coopération avec les États Membres aux niveaux national, régional et mondial, sur la base des objectifs stratégiques de ces États en matière de prévention du terrorisme ; en élaborant et exécutant des projets de prévention du terrorisme axés sur les résultats ; et en renforçant l'impact des activités sur le terrain en assurant une coordination, ainsi qu'une planification et une mise en œuvre intégrées, avec les partenaires qui aident les gouvernements à prévenir le terrorisme, en particulier le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et ses groupes de travail.
- 16.77 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat la ratification, par les États Membres, d'instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme supplémentaires, la révision, de ce fait, de leur législation antiterroriste nationale et l'élaboration de stratégies et de plans d'action relatifs à la lutte contre le terrorisme ; une plus grande efficacité des enquêtes et des poursuites menées par les agents de la justice pénale et des jugements qu'ils rendent dans les affaires de terrorisme, conformément aux instruments juridiques internationaux applicables et aux règles, normes et bonnes pratiques ; une meilleure coopération entre les forces de l'ordre et les entités judiciaires, aux niveaux national, régional et international. Ces résultats aideront les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment l'objectif 16. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le dépôt par les États Membres, en 2019, de 38 instruments de ratification, d'adhésion, d'approbation, d'acceptation ou de signature concernant les 19 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et la ratification par 22 États du Protocole de 2014 portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs. L'ONU DC met en œuvre un projet visant à renforcer la capacité des responsables de l'application des lois à utiliser des techniques d'enquête spéciales conformes aux droits humains au Moyen-Orient, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de ces enquêtes menées dans plusieurs pays de la région. En Afrique, l'ONU DC a aidé les agents de la justice pénale en leur dispensant des conseils et une formation juridiques sur la révision des dossiers de terrorisme et sur la manière de constituer des dossiers solides en vue de poursuites, tout en respectant les droits humains. Les juges formés par l'ONU DC ont révisé les dossiers de milliers de personnes associées au terrorisme, dont beaucoup ont été relaxées et libérées, tandis que plus de 300 ont été condamnées. En Asie, où l'ONU DC a mis en place un atelier régional sur les enquêtes, les poursuites et les jugements dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers, un État Membre a dit avoir directement appliqué les compétences ainsi acquises à la constitution de plusieurs dossiers. Trois condamnations ont été prononcées et près de 100 suspects attendent leur procès.

---

<sup>2</sup> Voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale.

## Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 16.78 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir consolider les moyens dont l'ONUDC dispose pour aider les États Membres à prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit, aux niveaux national et international (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que 3 000 agents nationaux de la justice pénale aient été formés à l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, contre un objectif de 2 300 pour 2019.

## Exécution du programme en 2019 : les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord perturbent les activités terroristes dans la région

- 16.79 Le sous-programme a mis en place un réseau d'États Membres, connu sous le nom d'Équipe spéciale interinstitutions pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, afin de renforcer la coopération entre les responsables de l'application des lois et la justice pénale dans les affaires de terrorisme, en particulier celles qui concernent des combattants terroristes étrangers. Fort de son expérience dans la mise en place de mécanismes de ce type, le sous-programme a organisé une série de réunions régionales de coordination pour mettre en relation les points focaux de l'Équipe spéciale avec ceux d'autres réseaux avant sa création. Ce travail a notamment permis de doter les points focaux des outils nécessaires à la mise en place d'un mécanisme efficace et durable.
- 16.80 L'Équipe spéciale, qui est composée de points focaux responsables de la sécurité et de la justice dans les pays participants, est chargée des enquêtes et des poursuites dans les affaires de terrorisme. Elle facilite la coopération entre homologues régionaux, notamment pour les enquêtes conjointes, l'entraide judiciaire et l'extradition. Elle offre une plateforme qui permet aux points focaux de définir et analyser, en collaboration, les défis opérationnels dans les affaires en cours impliquant des combattants terroristes étrangers et, parallèlement, d'échanger des bonnes pratiques. Dans certains cas, ces échanges ont permis aux points focaux d'établir des liens entre des affaires, ce qui leur a donné de nouvelles pistes qui ont ensuite donné lieu à de nouvelles enquêtes. Avec l'appui du sous-programme, les points focaux de l'Équipe spéciale ont élaboré un guide pratique pour la rédaction des demandes de coopération destiné aux pays participant à l'Équipe spéciale, lequel comprend des conseils concrets pour chaque pays, ainsi qu'un projet de règlement intérieur qui doit servir de mandat pour guider les activités des points focaux.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.81 Le travail effectué a contribué au renforcement d'un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit, comme le montre l'augmentation du nombre d'arrestations d'individus soupçonnés de participation à des activités terroristes et la saisie de produits chimiques précurseurs soupçonnés d'être destinés à la fabrication d'un engin explosif improvisé en vue d'un attentat terroriste. En outre, l'Équipe spéciale a favorisé l'échange d'informations judiciaires, ce qui a permis l'envoi accéléré de demandes d'extradition par certains des pays qui en font partie.

Tableau 16.12  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les États Membres expriment la nécessité d'une coopération interinstitutionnelle	Les États Membres recommandent la création d'un réseau de coopération pour améliorer l'échange	Le réseau est lancé sous la forme de l'Équipe spéciale interinstitutions pour	L'Équipe spéciale devient opérationnelle	Augmentation du nombre d'arrestations de personnes suspectées de terrorisme et de

2015	2016	2017	2018	2019
et multilatérale pour renforcer la coopération entre États sur les questions liées aux combattants terroristes étrangers	opérationnel d'informations dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers	le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord		saisies de produits chimiques précurseurs

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : progrès vers le lancement de poursuites contre des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et leur jugement (résultat déjà défini pour 2020)

- 16.82 Les travaux relatifs aux systèmes de justice pénale se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de justice pénale, ce qui devrait se traduire par des capacités accrues à traiter les affaires nationales relatives à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) tout en garantissant le respect des droits fondamentaux. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.13  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Iraq demande une assistance technique pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les auteurs de crimes liés à l'EIIL	Des débats sont ouverts sur les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL	Des mesures sont prises pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL	Les capacités de traiter les affaires nationales relatives à l'EIIL tout en garantissant le respect des droits fondamentaux sont renforcées

Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : renforcement de la capacité de prévention du terrorisme des agents de la justice pénale (nouveau résultat)

- 16.83 Le sous-programme œuvre au renforcement d'un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit. À titre d'exemple, dans le cas de Sri Lanka, à la suite des attentats terroristes perpétrés dans le pays le 21 avril 2019, le sous-programme a prêté un appui aux autorités dans leur riposte en matière de justice pénale, en promouvant l'application des règles, normes et bonnes pratiques internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Des activités régionales et nationales, des cours en ligne et des ateliers de formation des formateurs contribueront à la durabilité et à l'impact à long terme du projet. Le renforcement des capacités sera assuré conformément aux meilleures pratiques, y compris par des simulations d'enquêtes et de poursuites et un encadrement continu.

16.84 Plus précisément, le sous-programme apportera un appui à l'élaboration, au niveau national, de politiques, de cadres stratégiques et juridiques et de plans d'action visant à prévenir et à combattre le terrorisme<sup>3</sup>. En outre, le sous-programme enseignera à des enquêteurs, des procureurs et des juges comment contribuer à des enquêtes, des poursuites et des jugements efficaces, réguliers et équitables dans les affaires pénales liées au terrorisme, conformément au droit international applicable et en tenant compte de la collecte et de l'évaluation appropriées des preuves. Le sous-programme appuiera également le renforcement de la coopération interinstitutionnelle et régionale entre les responsables de l'application des lois et le personnel judiciaire afin de faciliter l'échange opérationnel d'informations et l'entraide judiciaire.

*Situation interne et réponse*

16.85 La difficulté, pour le sous-programme, était le manque d'intégration des questions de genre dans les activités pertinentes, comme l'a exposé un audit du Bureau des services de contrôle interne. En conséquence, le sous-programme s'attachera activement à garantir l'intégration d'une composante genre dans tous les aspects de l'élaboration de projets. Conformément à la recommandation pertinente, le sous-programme continuera de veiller à ce que toutes les activités de renforcement des capacités incluent des documents didactiques sur la prise en compte de la dimension de genre dans l'action de la justice pénale face au terrorisme et, à terme, s'efforcera de contribuer au renforcement d'un régime de justice pénale efficace contre le terrorisme, appliqué conformément à l'état de droit.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.86 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement d'un régime de justice pénale efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit, comme devrait le montrer la capacité des agents de la justice pénale de traiter les affaires de terrorisme de manière efficace et conformément au droit international applicable, y compris pour ce qui est des normes de genre.

**Tableau 16.14**  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	s.o.	Les agents de la justice pénale sont qualifiés pour traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable	Les agents sont en mesure de résoudre et de traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable, y compris pour ce qui est des normes de genre

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.87 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

<sup>3</sup> Voir la résolution [72/194](#) de l'Assemblée générale et la résolution [2019/21](#) du Conseil économique et social.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

57/27 ; 58/81 ; 59/46 ; 60/43 ; 61/40 ; 62/71 ; 63/129 ; 64/118 ; 65/34 ; 66/105 ; 67/99 ; 68/119 ; 69/127 ; 70/120 ; 71/151 ; 72/123 ; 73/211	Mesures visant à éliminer le terrorisme international	58/136 ; 59/153	Intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités du Centre pour la prévention internationale du crime
57/173 ; 58/140 ; 59/159 ; 60/175 ; 61/181 ; 62/175 ; 63/195 ; 64/179 ; 65/232 ; 66/181 ; 67/189 ; 68/193 ; 69/197 ; 70/178 ; 71/209 ; 72/196 ; 73/186	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique	60/288 ; 62/272 ; 64/297 62/46 62/172 ; 64/177	La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme
57/219 ; 58/187 ; 59/191 ; 60/158 ; 61/171 ; 62/159 ; 63/185 ; 64/168 ; 65/221 ; 66/171 ; 68/178 ; 70/148	Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste	65/74 ; 67/51 ; 69/50 ; 71/66 66/178 ; 68/187 ; 70/177 ; 72/194 66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes Assistance technique aux fins de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

*Résolutions du Conseil économique et social*

2019/21	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le	crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
---------	--	--

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1267 (1999)	2322 (2016) ;
1373 (2001)	2341 (2017) ;
1540 (2004)	2396 (2017)
1624 (2005)	2347 (2017)
2133 (2014) ;	2370 (2017)
2178 (2014) ;	2423 (2018)
2199 (2015) ;	2462 (2019)
2253 (2015) ;	
2309 (2016) ;	

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

21/3	Renforcement de la coopération internationale pour s'attaquer aux liens pouvant exister dans certains cas entre les activités criminelles transnationales organisées et les activités terroristes	22/4	Renforcement de l'efficacité de la lutte contre les menaces de nature criminelle dans le secteur du tourisme, y compris les menaces terroristes, en particulier, grâce à la coopération internationale et à des partenariats public-privé
------	---	------	---

**Produits**

16.88 On trouvera dans le tableau 16.15 ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.15

## Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
1. Rapport du Secrétaire général à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	–	1	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>20</b>
3. Réunions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	2	1	2	2
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	5	3	5	5
5. Examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par l'Assemblée générale	–	–	4	–
6. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	13	1	13
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
8. Directives sur les instruments relatifs au terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	1	–	–	–
9. Manuel sur l'intégration des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme	–	1	–	–
10. Manuel pratique sur la mise en place de solutions de rechange à l'incarcération pour les combattants terroristes étrangers rapatriés	1	–	–	–
11. Manuel sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les services nationaux de lutte contre le terrorisme et de renseignement	1	1	–	–
12. Publications, guides et manuels de formation sur des questions thématiques particulières liées à la lutte contre le terrorisme	–	2	3	2
13. Appuyer les mesures juridiques et les capacités en matière de justice pénale pour prévenir et combattre le terrorisme (gamme de services)	–	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en matière de rédaction législative et de stratégies et plans d'action ; consultations sur l'élaboration de plans d'assistance technique ; services consultatifs sur les visites du Comité contre le terrorisme ; appui technique aux institutions nationales de formation.

**Bases de données et autres supports numériques** : tenue et mise à jour de la base de données législative relative à la lutte contre le terrorisme, de la base de données des autorités centrales nationales pour les affaires de lutte contre le terrorisme, de la plateforme d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le terrorisme, de l'observatoire de la jurisprudence pour les Amériques et du réseau d'Asie centrale pour la prévention du terrorisme.

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : sommet parlementaire mondial sur le terrorisme ; promotion de la ratification des 19 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme ; brochures, dépliants et dossiers d'information sur le droit, la justice pénale et les domaines connexes ; Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance du site Web et des comptes sur les médias sociaux.

---

## **Sous-programme 5 Justice**

### **Objectif**

- 16.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir la criminalité et de rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable.

### **Stratégie**

- 16.90 Pour contribuer à prévenir la criminalité et à rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable, le sous-programme continuera de promouvoir l'élaboration de règles et normes des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale et de faciliter leur application en collaborant avec tous les secteurs concernés des systèmes nationaux de justice pénale et tous les acteurs impliqués dans la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale.
- 16.91 Le sous-programme fournira également une assistance aux États Membres qui en font la demande, en facilitant le transfert de connaissances, la mise en place d'institutions, le renforcement des capacités et la fourniture de conseils en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale, notamment par l'élaboration et la diffusion d'ouvrages de consultation et d'outils pratiques, de notes d'orientation, de manuels, de programmes de formation, de dispositions législatives types, d'études, de bonnes pratiques et de ressources informatiques sur les éléments fondamentaux suivants : réforme de la police ; fonctionnement du parquet et de la magistrature ; politiques relatives aux peines et peines de substitution à l'incarcération ; accès à l'aide juridictionnelle ; réforme pénitentiaire, notamment l'amélioration des conditions de détention et le soutien à la réinsertion sociale des délinquants à leur libération ; dispositifs de contrôle ; questions transversales ayant trait aux victimes et aux témoins, à la prise en compte des questions de genre dans le système de justice pénale, y compris la violence contre les femmes et les filles et le traitement des délinquantes et des prisonnières, à la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, et à la justice pour enfants. Ces activités devraient aider les États Membres à progresser vers les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5, 11 et 16.
- 16.92 Cela devrait aussi permettre, entre autres, d'améliorer les mécanismes de coordination entre les acteurs de la justice, par exemple la coordination entre policiers, avocats de la défense et juges d'instruction face aux cas de détention provisoire abusive et arbitraire ; d'améliorer les poursuites et les jugements dans les affaires de violence contre les femmes et les filles ; d'améliorer l'accès à la justice pour les secteurs vulnérables de la société, notamment grâce à des services d'aide juridictionnelle à l'échelle nationale, accessibles à tous et adaptés aux droits et aux besoins de certains groupes, tels que les femmes et les enfants, en tirant parti des capacités existantes et en

utilisant les nouvelles technologies ; de renforcer les capacités des juges à mieux appliquer les peines de substitution à l’incarcération lorsque les circonstances s’y prêtent par l’échange de meilleures pratiques ; de renforcer les programmes opérationnels d’éducation, de formation professionnelle et de travail en milieu carcéral afin d’appuyer la réinsertion sociale des prisonniers et de prévenir la récidive ; de prévenir la victimisation en mettant en place des projets durables de prévention de la criminalité qui ciblent les facteurs de risque de délinquance et de récidive et qui rendent les communautés plus sûres, notamment en se concentrant sur les jeunes et l’enseignement de compétences de la vie courante, et en renforçant l’autonomie des femmes et des filles. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une augmentation sensible de la prise de conscience de la raison d’être des peines de substitution à l’incarcération et des avantages d’y avoir recours lorsque les circonstances s’y prêtent et la reconnaissance de la nécessité d’adopter des mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre et d’aider les pays dans leurs efforts visant à donner à la police, aux procureurs et aux juges les moyens d’adopter des mesures non privatives de liberté pour les délinquants. Des progrès ont également été accomplis dans l’élaboration de programmes de réadaptation en milieu carcéral, notamment pour les prisonnières. En 2019, par exemple, grâce à l’accent mis sur l’éducation, la formation professionnelle a favorisé l’employabilité et la réinsertion sociale de 240 prisonniers dans 11 pays. Également en 2019, 724 parties prenantes, en particulier parmi le personnel pénitentiaire et les décideurs politiques, ont été formées à l’application des normes internationales relatives à la réinsertion sociale des prisonniers. Dans le domaine de l’accès à la justice, l’aide juridictionnelle est devenue plus largement disponible à tous les stades de la procédure pénale, en particulier en Afrique et en Asie. Dans l’ensemble, les crédits budgétaires ont augmenté et davantage de stratégies visant à optimiser l’utilisation des ressources disponibles ont été élaborées et, comme le confirme l’étude mondiale du PNUD et de l’ONUDD sur l’aide juridictionnelle, une assistance adaptée aux groupes ayant des droits et des besoins particuliers dans le système judiciaire a été fournie plus fréquemment, notamment aux enfants, aux personnes handicapées et aux femmes victimes de violence.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l’un des résultats escomptés**

- 16.93 L’un des résultats escomptés pour 2019, à savoir permettre d’élaborer et de mettre en œuvre des projets de réforme en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale qui relèvent de la compétence de l’ONUDD et respectent les règles et normes internationales y relatives (voir le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2018-2019), a été pleinement atteint et même dépassé, ainsi que l’atteste le fait que l’ONUDD a aidé 98 autres pays (contre un objectif de 3) à utiliser des outils, des manuels, des supports de formation et des services consultatifs pour améliorer les stratégies et mesures de prévention de la criminalité et les procédures et pratiques de justice pénale en matière de traitement des prisonniers.

### **Exécution du programme en 2019 : une action mondiale contre le recrutement et l’exploitation d’enfants par des groupes terroristes**

- 16.94 Le sous-programme a aidé les États Membres à faire face à une forme de violence particulièrement grave, à savoir le recrutement et l’exploitation d’enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents<sup>4</sup>. Le recrutement et l’exploitation des enfants constituent une atteinte aux droits de l’enfant et causent des dommages physiques, développementaux, émotionnels et mentaux durables. Dans certains cas, les enfants recrutés et exploités sont amenés à commettre des infractions pénales, y compris des actes de terrorisme, des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité<sup>5</sup>. Il est difficile pour les États Membres de mener des activités efficaces de prévention et de réponse face à cette

<sup>4</sup> Les termes « extrémiste violent » et « extrémisme violent » sont utilisés dans le sens d’ « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir la résolution 2019/21 du Conseil économique et social).

<sup>5</sup> Voir A/69/926-S/2015/409, A/HRC/30/67 et A/70/836-S/2016/360.

forme de violence contre les enfants, tout en garantissant des mécanismes de responsabilisation et des systèmes judiciaires solides aptes à faire respecter l'état de droit et à assurer la sécurité publique.

- 16.95 S'appuyant sur son savoir-faire et ses mandats en matière de violence contre les enfants et de lutte contre le terrorisme, l'ONUDD a intensifié ses activités de prévention et d'intervention face à la violence contre les enfants commise par les groupes terroristes. L'Assemblée générale, dans sa résolution 72/194, a demandé à l'ONUDD de continuer à aider les États Membres à faire face aux difficultés liées au traitement réservé à ces enfants.
- 16.96 À cet égard, l'ONUDD aide les États Membres par des activités de sensibilisation ; le renforcement des cadres juridiques et des politiques conformément au droit international applicable ; des évaluations des besoins d'assistance technique visant à recenser les lacunes et les possibilités de renforcement en ce qui concerne les lois et les pratiques existantes ainsi que les capacités des professionnels ; l'appui à la mise en place d'institutions au moyen d'activités régionales, nationales et en ligne de renforcement des capacités des professionnels de la justice et de la protection de l'enfance ; l'amélioration de la coordination et de l'interopérabilité entre les systèmes de protection de l'enfance, de justice et autres systèmes pertinents ; la promotion de la coopération internationale et régionale à l'appui d'un traitement efficace accordé aux enfants en contact avec le système judiciaire.
- 16.97 Au niveau régional, l'ONUDD a organisé neuf activités de renforcement des capacités sur divers aspects de la lutte contre le phénomène, auxquelles ont participé 308 personnes issues des secteurs de la protection de l'enfance, de la justice et de la lutte contre le terrorisme de plus de 32 pays de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel, de l'Afrique de l'Est, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie centrale. Au niveau national, le sous-programme a également aidé le Gouvernement nigérien à renforcer sa capacité de s'occuper des enfants qui auraient été recrutés par des groupes terroristes, comme Boko Haram. Une évaluation des besoins d'assistance technique a été entreprise, et des services consultatifs juridiques, des activités de sensibilisation et des cycles de formation complets sur mesure ont été fournis en partenariat avec l'institut national de formation. L'ONUDD a également appuyé le renforcement du système spécialisé de justice pour mineurs, en particulier la mise en place de centres de réhabilitation pour les enfants délinquants présumés.
- 16.98 Le sous-programme a en outre mis au point un ensemble complet de formations sur les moyens de prendre en charge et de soigner les enfants concernés. Cet ensemble comprend le *Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : le rôle du système judiciaire*, qui est la première publication des Nations Unies contenant des conseils sur les multiples cadres juridiques liés à cette question et sur la conception de politiques cohérentes, globales et efficaces relatives à la prévention et à la prise en charge des enfants concernés, et trois manuels de formation sur la prévention, l'action de la justice, et la réhabilitation et la réinsertion des enfants concernés, destinés principalement aux praticiens du système judiciaire, aux décideurs politiques et aux professionnels d'autres systèmes, tels que la santé, l'éducation et la protection de l'enfance. Le module de formation est complété par la feuille de route sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents (*Roadmap on the Treatment of Children Associated with Terrorist and Violent Extremist Groups*) et est le résultat de quatre années d'assistance technique fournie aux États Membres dans le cadre du sous-programme.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.99 Le travail effectué a contribué à faire progresser la prévention de la criminalité et à rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable, comme le montrent les modules de formation nationaux élaborés par les instituts nationaux de formation et les sessions de formation de formateurs organisées avec l'appui du sous-programme. Les formations ont été suivies par 128 membres du personnel du système national de justice travaillant dans le domaine de la prise en charge des enfants victimes de violence, avec un accent sur le recrutement et la traite, et 129 professionnels du domaine de la prise en charge des enfants délinquants présumés, avec un accent sur les recours à des moyens extrajudiciaires et aux alternatives à la détention. Un cadre

juridique et politique plus clair a été élaboré, établissant que les enfants concernés devaient être considérés avant tout comme des victimes de crimes et traités comme tels, ce qui permet de surmonter la dichotomie entre la préservation de la sécurité publique et la protection des droits de l'enfant. En outre, grâce aux efforts conjoints de plusieurs entités du système des Nations Unies, plus de 100 enfants privés de liberté en raison de leur association avec Boko Haram ont été libérés et remis aux autorités de protection de l'enfance afin d'entamer un processus de réinsertion dans leurs communautés. Ce travail, mené conjointement avec les institutions nationales de formation judiciaire, a permis de renforcer les connaissances des formateurs locaux et de produire des supports de formation nationaux adaptés, garantissant l'effet à long terme des activités de renforcement des capacités.

Tableau 16.16  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autorités compétentes du Niger mènent des activités de sensibilisation aux questions liées au recrutement d'enfants par Boko Haram</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Niger demande une assistance spécialisée de l'ONUDC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autorités nationales élaborent un plan de travail national avec l'appui de l'ONUDC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnels nationaux de la justice renforcent leurs connaissances et leurs compétences sur les questions liées à la prise en charge des enfants concernés, à la déjudiciarisation et aux mesures de substitution à la détention</li> <li>• Plus de 100 enfants sont libérés de détention dans le cadre d'un processus de réinsertion structuré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des modules de formation nationaux sont élaborés par les instituts nationaux de formation et des activités de formation des formateurs sont organisées</li> </ul>

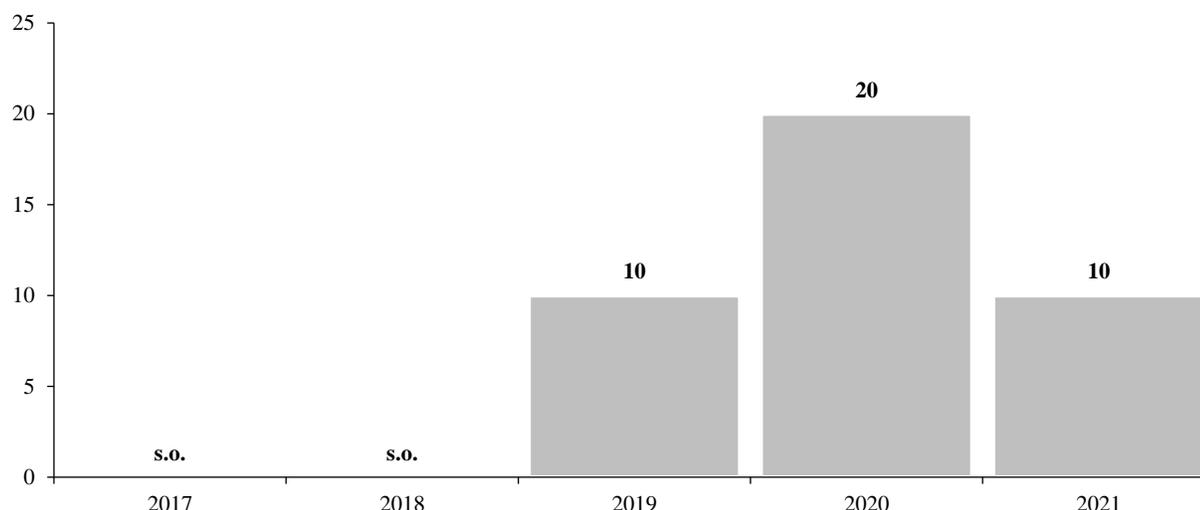
### **Résultats escomptés pour 2021**

#### **Résultat 1 : État plurinational de Bolivie : aider les détenues à se préparer à la vie après la prison (résultat déjà défini pour 2020)**

16.100 Les travaux relatifs à la réhabilitation et au soutien après l'incarcération se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à mettre en œuvre des programmes visant à accroître les perspectives des personnes libérées de prison, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 16.III

**Mesure des résultats : nombre annuel de détenues ayant suivi une formation ou trouvé un emploi après leur libération**



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : renforcement de la résilience des communautés face à la criminalité et à la violence (nouveau résultat)**

- 16.101 Le sous-programme s'attache à aider les États Membres à introduire des politiques et des programmes qui contribuent à prévenir la criminalité, dans le cadre de leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5, 11 et 16, qui concernent la réduction de la criminalité et de la violence, y compris la violence contre les femmes et les filles, et la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Les normes des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité, notamment les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad), les Orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine et les Principes directeurs applicables à la prévention du crime, fournissent des orientations stratégiques aux autorités sur les moyens de prévenir la criminalité et la victimisation. En outre, les normes des Nations Unies en matière de justice pénale comprennent de manière plus générale des orientations importantes concernant la prévention et la nécessité de s'attaquer aux risques et de renforcer les facteurs de protection, par exemple dans les domaines de l'accès à l'aide juridictionnelle, de la violence à l'égard des femmes et des enfants et de la réforme pénale.
- 16.102 Les recherches et les bonnes pratiques de pays du monde entier révèlent que les activités de prévention de la criminalité les plus efficaces sont celles auxquelles est associée la population locale et qui privilégient des programmes dont il est avéré qu'ils contribuent à éliminer les conditions propices aux comportements antisociaux et à la criminalité avant que ces problèmes ne se posent. Il peut s'agir d'initiatives de mobilisation communautaire, de prévention et de lutte contre les gangs, de création de possibilités de mentorat, de formation professionnelle et d'emploi pour les jeunes, d'activités extrascolaires, de programmes d'éducation parentale et d'approches du maintien de l'ordre axées sur les problèmes.
- 16.103 En appuyant l'application des règles et normes susmentionnées et en tenant compte des meilleures pratiques internationales, le sous-programme s'attache à aider les parties prenantes nationales et locales, dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et de l'Asie centrale et du Sud-Est, à définir et à tenter d'éliminer les facteurs de risque de la criminalité, y compris la criminalité juvénile. Il appuie les diagnostics participatifs de

la criminalité, l'élaboration de stratégies et de plans d'action locaux et nationaux de prévention de la criminalité et l'introduction d'initiatives de prévention fondées sur des données probantes et ciblant les jeunes, les familles ou les populations à risque. Reconnaissant que les hommes et les femmes sont touchés différemment par la criminalité et la violence en tant que victimes et ont tendance à jouer des rôles différents en tant que délinquants, le sous-programme promeut des approches de prévention de la criminalité et de la violence qui tiennent compte des questions de genre.

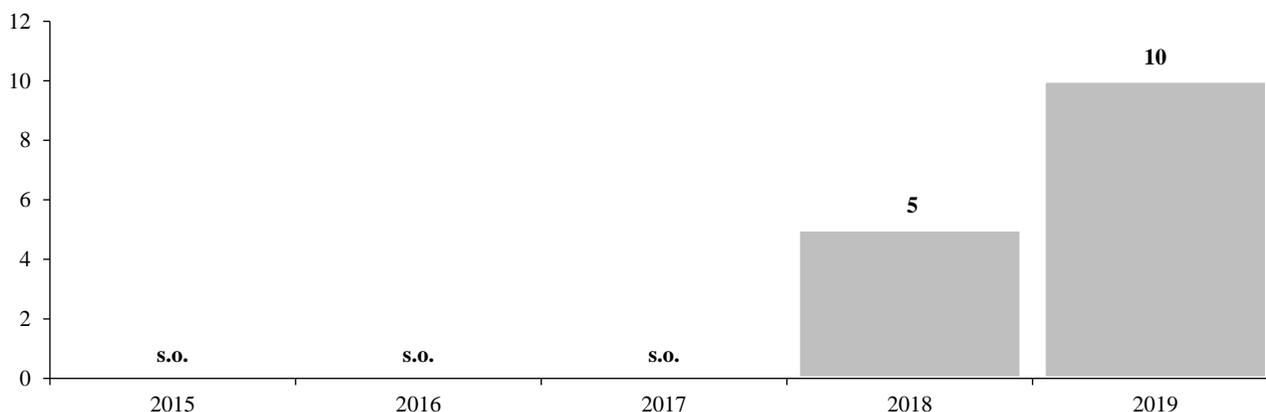
*Situation interne et réponse*

- 16.104 D'après des recherches et les enseignements tirés de consultations avec des experts aux niveaux national et local, la difficulté rencontrée par le sous-programme était de mobiliser suffisamment de savoir-faire et de ressources pour adapter et étendre les initiatives de prévention de la criminalité aux milieux à faibles ressources. En conséquence, le sous-programme mettra à disposition un savoir-faire et des réseaux pour aider les États du Sud qui en font la demande à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des mesures de prévention de la criminalité fondées sur des données probantes, qui répondent aux besoins de sécurité de leurs communautés et les aident à transposer ces initiatives à plus grande échelle et à intégrer les considérations de prévention de la criminalité dans les politiques et stratégies nationales pertinentes.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.105 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à prévenir la criminalité et à rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable, comme devraient le montrer l'élaboration et la mise en œuvre, par 10 États, de politiques et de programmes de prévention de la criminalité tenant compte des questions de genre, qui encouragent la collaboration entre les différentes parties prenantes locales et appuient des interventions fondées sur des données probantes et dont il a été démontré qu'elles réduisaient les risques et renforçaient les facteurs de protection contre les problèmes de comportement. Plus précisément, le résultat devrait renforcer l'utilisation par les États Membres d'approches efficaces de prévention de la criminalité visant à réduire la violence et la criminalité en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des populations, en particulier des jeunes.

Figure 16.IV  
**Mesure des résultats : nombre (total) d'États qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes de prévention de la criminalité tenant compte des questions de genre avec l'appui de l'ONUDC**



*Abréviation : s.o. = sans objet.*

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.106 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Conventions

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Convention relative aux droits de l'enfant

### Résolutions de l'Assemblée générale

34/169	Code de conduite pour les responsables de l'application des lois	55/59	Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI <sup>e</sup> siècle
40/33	Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing)	55/89	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
40/34	Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir	56/119	Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
43/173	Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement	56/261	Plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI <sup>e</sup> siècle
45/110	Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo)	57/170	Suite donnée aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI <sup>e</sup> siècle
45/111	Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus	60/177	Suivi du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale <sup>7</sup>
45/112	Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad)	65/228	Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
45/113	Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté	65/229	Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)
45/116	Traité type d'extradition		
45/117	Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale		
45/118	Traité type sur le transfert des poursuites pénales	65/230	Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
45/119	Traité type relatif au transfert de la surveillance des délinquants bénéficiant d'un sursis à l'exécution de la peine ou d'une libération conditionnelle	67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	67/186	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues
48/104	Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes		
51/59	Lutte contre la corruption <sup>6</sup>		
51/60	Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique	67/187	Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale
52/86	Mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes	67/188 ; 68/190 ; 69/192	Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus

<sup>6</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Code international de conduite des agents de la fonction publique ».

<sup>7</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration de Bangkok : synergies et réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale ».

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

67/191	Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
68/189	Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale	71/256 72/193	Nouveau Programme pour les villes Promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
69/194	Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale	73/185 74/170	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
70/174	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue
70/175	Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)		

### Résolutions du Conseil économique et social

1984/47	Dispositions visant à assurer l'application effective de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus	1997/30 1997/31	Administration de la justice pour mineurs <sup>8</sup> Victimes de la criminalité et victimes d'abus de pouvoir
1984/50	Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	1997/36	Coopération internationale en vue de l'amélioration des conditions de détention dans les prisons
1989/57	Application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir	1998/21	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale <sup>9</sup>
1989/60	Règles pour l'application effective des Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature	1998/22	Traitement des étrangers dans les procédures pénales
1989/61	Principes directeurs en vue d'une application efficace du Code de conduite pour les responsables de l'application des lois	1998/23 1999/23	Coopération internationale en vue de réduire la surpopulation carcérale et de promouvoir des peines de substitution <sup>10</sup> Activités du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et de justice pénale
1989/64	Application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	1999/25	Prévention efficace du crime
1989/65	Prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions	1999/26 1999/27	Élaboration et application de mesures de médiation et de justice réparatrice en matière pénale Réforme pénale <sup>11</sup>
1995/9	Orientations pour la prévention de la délinquance urbaine	1999/28	Administration de la justice pour mineurs
1996/15	Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	2000/15	Application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir
1997/28	Réglementation des armes à feu pour la prévention de la délinquance et la santé et la sécurité publiques	2002/12	Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale
1997/29	Mesures pour la prévention et la répression du trafic illicite de véhicules automobiles		

<sup>8</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale ».

<sup>9</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir ».

<sup>10</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration de Kadoma sur le travail d'intérêt collectif ».

<sup>11</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration d'Arusha sur la bonne pratique en matière pénitentiaire ».

2002/13	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime <sup>12</sup>	2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
2002/14	Promotion de mesures efficaces pour s'attaquer aux problèmes des enfants disparus et des violences ou de l'exploitation sexuelles visant les enfants	2007/22	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire
2004/28	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies
2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	2007/24	Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, en particulier en Afrique
2005/20	Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels	2008/24	Prévention de la délinquance urbaine : une approche intégrée
2005/21	Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale	2009/26	Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique
2005/22	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime	2013/33	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
Décision 2005/247	Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et sur les garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	2014/21	Renforcer les politiques sociales en tant qu'outil de prévention de la criminalité
2006/20	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime	2016/17	Justice réparatrice en matière pénale
2006/22	Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables	2016/18	Intégration d'approches globales en matière de prévention de la délinquance juvénile
2006/23	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire <sup>13</sup>	2017/16	Promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
2006/25	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits	2017/19	Promouvoir et encourager l'application de solutions de substitution à l'emprisonnement dans le cadre de politiques globales en matière de prévention du crime et de justice pénale
2006/29	Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles	2019/21	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

17/2	Renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services de poursuite	19/6	prévention du crime et à la sécurité de la collectivité Lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes
18/1	Règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et autre	Décision 19/1	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la contrefaçon et la piraterie
18/2	Services de sécurité privée civile : leur rôle, leur surveillance et leur contribution à la	20/5	Lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer

<sup>12</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Principes directeurs applicables à la prévention du crime ».

<sup>13</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire ».

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

21/1	Renforcer la surveillance étatique des services de sécurité privée civile et la contribution de ces services à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité	25/2	lutte contre le problème des actes de criminalité transnationale organisée commis en mer
21/2	Lutte contre la piraterie maritime, en particulier au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée	28/1	Promotion de l'assistance juridique, y compris par l'intermédiaire d'un réseau de prestataires d'assistance juridique
22/6	Promotion de la coopération internationale et renforcement des capacités en matière de		Renforcement de la participation de tous les membres de la société à la prévention du crime

### Résolutions de la Commission des stupéfiants

55/12	Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques	59/4	Élaboration et diffusion de normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues
58/5	Soutenir la collaboration entre le système de santé publique et l'appareil judiciaire dans l'application de mesures alternatives aux condamnations et aux peines pour les infractions liées aux drogues de caractère mineur qui s'y prêtent	59/5	Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues
		59/7	Promotion de peines proportionnées pour les infractions liées à la drogue qui s'y prêtent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la drogue

## Produits

16.107 On trouvera dans le tableau 16.17 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.17

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
1. Rapports à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	2	1
2. Documents de travail destinés aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	2	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
3. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1
4. Réunions tenues dans le cadre des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	2	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
5. Projets mondiaux visant à soutenir les États Membres dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale	4	4	4	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
6. Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale	40	40	40	40
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Série de manuels sur la justice pénale	2	2	2	2

## Sous-programme 6 Étude, analyse des tendances et criminalistique

### Objectif

- 16.108 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les États Membres aient une connaissance approfondie des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, qui soient fondées sur les faits et les acquis de la science.

### Stratégie

- 16.109 Pour permettre aux États Membres d'avoir une connaissance approfondie des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, qui soient fondées sur les faits et les acquis de la science, le sous-programme continuera de fournir des statistiques et des analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité, l'accent étant mis sur des aspects particuliers de la criminalité et de ses dimensions transnationales. Au titre du sous-programme, les États Membres qui le demandent bénéficieront d'un appui et d'une aide au renforcement des capacités pour la production, la diffusion et l'analyse des données et des statistiques sur les drogues et la criminalité, notamment une assistance ciblée visant à renforcer leurs capacités à produire des données et à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable correspondants.
- 16.110 Au titre du sous-programme, l'Office aidera les États Membres qui le demandent à déceler les tendances, les nouveaux problèmes et les priorités en matière de drogues, de criminalité et de corruption ; mènera des consultations auprès des États Membres et des organisations internationales, auxquelles participeront les autres parties intéressées, sur le mécanisme d'examen mondial relatif aux cibles des objectifs de développement durable qui relèvent de ses mandats ; fournira une assistance technique et des avis d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues et aux établissements de criminalistique et aidera les États Membres à établir des normes en matière de criminalistique et à échanger des données et des services criminalistiques de qualité à des fins d'élaboration de politiques et de prise de décisions. Il continuera d'aider les pays à recueillir et à communiquer des données sur les drogues et la criminalité afin de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation de certains objectifs et cibles de développement durable, en particulier les objectifs 3 et 16, pour ce qui est du trafic, de la justice, de la criminalité et de la consommation de drogues. Outre les objectifs traditionnels, l'accent sera mis sur la fourniture de données et d'analyses visant à provoquer des changements en profondeur, comme convenu par les États Membres. De plus, des aspects du sous-programme toucheront aux statistiques et aux rapports sur la criminalité, notamment aux données sur les flux financiers illicites ; il s'agira de faciliter la formulation d'une définition uniforme des flux financiers illicites que les États utiliseront à des fins statistiques, d'établir une méthode pour l'appliquer et d'aider les pays à la mettre à l'essai et à l'intégrer dans leurs systèmes statistiques nationaux en faisant un outil de suivi à long terme des progrès accomplis en vue de la réalisation de la cible 16.4 (D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée).

- 16.111 La stratégie devrait permettre de doter les États Membres, la communauté internationale et les autres parties intéressées de connaissances approfondies utiles à la formulation de stratégies répondant aux problèmes nouveaux ou connus en matière de drogue et de criminalité et rendre les États Membres mieux à même de produire et d'analyser des données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes en matière de drogues et certaines formes de criminalité. Elle devrait également permettre de renforcer les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les prestataires de services criminalistiques et leur capacité à satisfaire aux normes de performance internationalement acceptées grâce à l'assurance qualité et d'augmenter le pourcentage d'institutions auxquelles l'Office prête son concours et qui déclarent disposer de meilleurs moyens scientifiques de criminalistiques, ainsi que conduire à des activités de recherche efficaces et bien intégrées dans les différents domaines d'action de l'Office. Parmi les résultats déjà obtenus citons la production de publications internationales phares, comme le *Rapport mondial sur les drogues* (2019) et l'*Étude mondiale sur l'homicide* (2019). L'augmentation du nombre total de références faites, dans des revues à comité de lecture aux rapports de recherche mondiaux, ce nombre étant passé de 8 249 en 2018 à 9 359 en 2019, démontre l'utilité de ces rapports de recherche mondiaux.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.112 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la consolidation des moyens de production, et d'analyse et d'échange de données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes en matière de drogues et certaines formes de criminalité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre le fait que 26 États Membres (l'objectif était de 26) ont bénéficié d'activités de formation ciblées ou d'autres formes d'assistance technique consacrées à la collecte et à l'analyse de données sur des questions relevant du mandat de l'Office, notamment l'évaluation des progrès réalisés dans l'optique des objectifs de développement durable.

### **Exécution du programme en 2019 : États Membres en mesure d'élaborer des politiques et programmes de lutte contre l'usage des drogues fondés sur les faits**

- 16.113 Pour comprendre les caractéristiques et tendances mondiales de l'usage de drogues, les décideurs et décideuses ont besoin de données produites au niveau national. Les estimations mondiales et régionales du nombre de personnes consommant des drogues sont fortement influencées et définies par les estimations de la consommation de drogues dans les pays très peuplés.
- 16.114 En 2019, dans le cadre du sous-programme, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités, en particulier dans les pays à faibles ressources, à produire des données de qualité sur les indicateurs de consommation de drogues par la mise sur pied de systèmes de surveillance et d'information sur les drogues et la réalisation d'enquêtes au niveau national sur l'ampleur et les caractéristiques de la consommation de drogues.
- 16.115 Deux exemples récents de ce travail sont les enquêtes sur la consommation de drogues menées en Inde et au Nigéria, deux États très peuplés. Dans le cadre du sous-programme, l'Office a apporté un concours méthodologique indirect à la conception et à la réalisation d'enquêtes sur l'usage des drogues en Inde et collaboré directement avec le Bureau national des statistiques du Nigéria et d'autres services nationaux compétents à la conception et à la réalisation de la toute première enquête globale sur l'usage des drogues en Afrique. Selon l'enquête nationale sur la consommation de drogues au Nigéria, le nombre estimé de consommateurs de drogues serait de 14,4 %, soit 14,3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans. Les données recueillies permettent de penser que la prévalence de l'usage de drogues au cours de l'année écoulée au Nigéria était de 14,4 %, soit plus du double de la moyenne mondiale, qui s'établissait à 5,6 %. Le rapport a révélé la véritable ampleur de l'usage d'opioïdes délivrés sur ordonnance, principalement le tramadol et les sirops contre la

toux, à des fins non médicales au cours de l'année précédente, 4,6 millions de personnes étant concernées. Le Nigéria se place ainsi parmi les pays à forte prévalence estimée de consommation d'opioïdes à des fins non médicales.

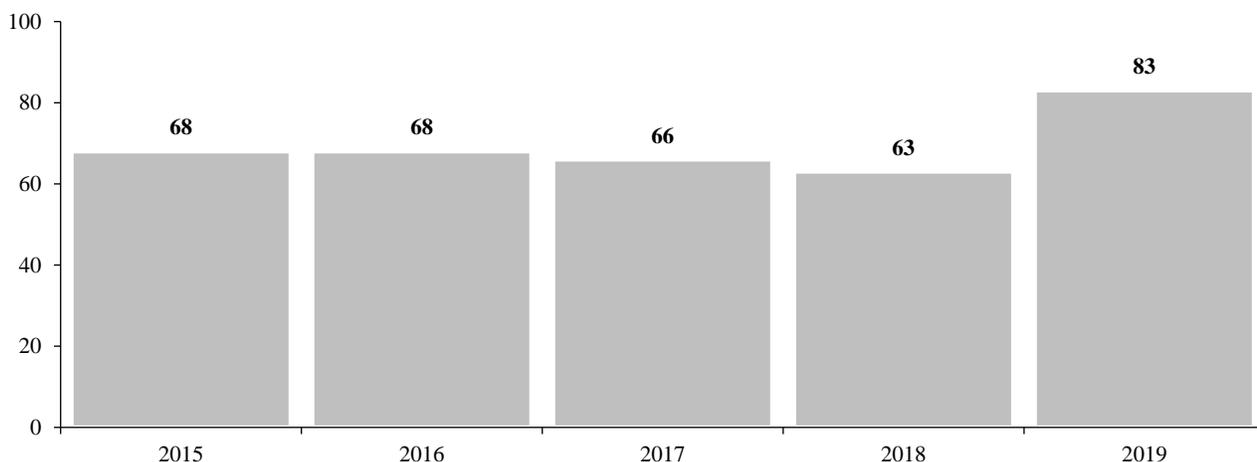
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.116 Le travail effectué a permis d'approfondir les connaissances sur les tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, qui soient fondées sur les faits et les acquis de la science, comme le montre l'augmentation de 20 % de la part de la population mondiale pour laquelle des données sur la consommation de drogues étaient disponibles. Les deux enquêtes de haute qualité scientifique, qui ont récemment été menées en Inde et au Nigéria, ont considérablement augmenté la densité des données sur les populations de leurs régions respectives et eu une incidence notable sur l'amélioration des estimations de la consommation de drogues dans le monde pour la période considérée en 2019, surtout pour ce qui est de l'enquête conduite en Inde. Leur effet est particulièrement visible s'agissant des données chiffrées sur les opioïdes, les opiacés et la prévalence des troubles liés à l'usage des drogues dans la population. Ainsi, dans le *Rapport mondial sur les drogues (2019)*, l'estimation du nombre de consommateurs d'opiacés dans le monde a été revue à la hausse de 35 % sur la base des nouvelles données recueillies, tandis que les estimations pour l'Afrique et l'Asie ont été doublées. Ces informations ont permis de mieux comprendre l'ampleur de la consommation d'opioïdes et la nécessité d'une réponse plus éclairée des États Membres face à cette situation.

Figure 16.V

**Mesure des résultats : part de la population mondiale pour laquelle des informations sur la consommation d'opioïdes sont disponibles**

(En pourcentage)



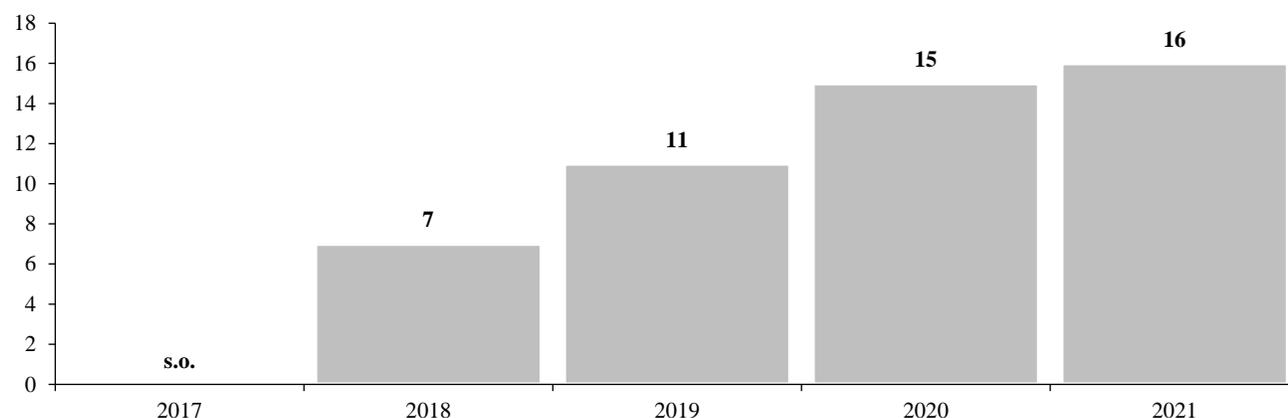
**Résultats escomptés pour 2021**

**Résultat 1 : estimation du nombre de victimes cachées de la traite des personnes (résultat déjà défini pour 2020)**

16.117 Les travaux relatifs à la mesure de la traite des personnes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à concevoir et à appliquer des méthodes visant à établir des chiffres fiables et comparables pour évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 16.VI

Mesure des résultats : nombre de pays ayant entamé des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes, y compris des victimes non signalées



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : les pays contrent plus efficacement la menace que représentent les drogues synthétiques (nouveau résultat)**

- 16.118 L'ONUDC s'efforce de consolider les moyens scientifiques et les moyens de criminalistique dont disposent les États Membres pour analyser et détecter les drogues synthétiques conformément à des normes professionnelles, notamment en exploitant et en utilisant mieux l'information scientifique et les données de laboratoire aux fins de la coopération entre institutions ainsi que de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions.
- 16.119 Les travaux du sous-programme visent à juguler la crise actuelle des opioïdes synthétiques, qui touche principalement l'Amérique du Nord pour ce qui est du fentanyl et de ses analogues et des zones d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient pour ce qui est du tramadol, grâce au lancement en 2018 d'une stratégie intégrée relative aux opioïdes. Le travail effectué rassemble sous une bannière commune les programmes internes existants en vue d'élaborer dans les meilleurs délais une réponse intégrée à l'échelle de l'Office qui repose sur un ensemble d'activités et de ressources coordonnées dans le cadre de cinq piliers : l'alerte rapide et l'analyse des tendances ; la prescription rationnelle et l'accès aux opioïdes à des fins médicales et scientifiques ; la prévention et le traitement des troubles liés à l'utilisation des opioïdes ; les opérations de détection et de répression internationales visant à perturber le trafic des opioïdes ; le renforcement des capacités nationales et internationales de lutte contre les stupéfiants.
- 16.120 En collaboration avec des partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'ONUDC a lancé la Boîte à outils des Nations Unies sur les drogues synthétiques dans le cadre de sa stratégie relative aux opioïdes. Il s'agit d'une source centralisée d'informations sur des actions jugées porteuses pour faire face à la crise des opioïdes, comme prendre des mesures législatives et administratives ; réduire l'offre d'opioïdes à usage non médical tout assurant un accès adéquat à des fins médicales et scientifiques ; réduire l'approvisionnement en précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques ; consolider les moyens de criminalistique au niveau national. La Boîte à outils comporte quatre modules destinés aux professionnels de la santé et de la criminalistique et aux chercheurs. Chaque module a été élaboré spécifiquement pour un public déterminé : experts, praticiens, décideurs et responsables politiques. L'objectif était de créer un outil interactif et facile à utiliser qui ait le plus d'avantages possible pour les États Membres.

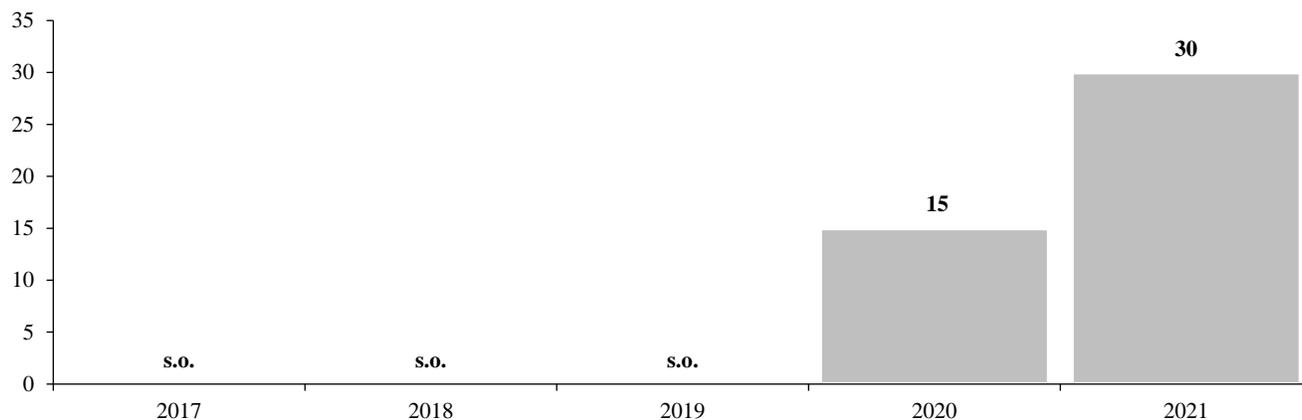
*Situation interne et réponse*

16.121 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s’agissait de définir une stratégie globale face aux menaces que présentent les drogues synthétiques, dans le contexte d’un commerce de drogues de plus en plus complexe, qui passe par Internet et le darknet et tire parti du cyberspace et des cybermonnaies ainsi que la possibilité d’expédier les drogues synthétiques par fret aérien, services postaux et messagers. En réponse, le sous-programme élaborera, sur une période de 18 mois, quatre nouveaux modules spécialisés pour la Boîte à outils en collaboration avec des partenaires internationaux, notamment l’Organisation mondiale des douanes, l’Union postale universelle et l’Organisation de l’aviation civile internationale, et intensifiera les activités de renforcement des capacités de l’ONUDDC sur le terrain.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

16.122 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire en sorte que les États Membres aient une connaissance approfondie des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l’élaboration de politiques efficaces, qui soient fondées sur les faits et les acquis de la science, en réponse à la menace présentée par les drogues synthétiques, comme devrait le montrer l’augmentation du nombre de modules spécialisés et des ressources spécifiques qu’ils contiennent, ainsi que du nombre de pays et de secteurs renforçant leur action contre les drogues synthétiques.

Figure 16.VII  
**Mesure des résultats : augmentation escomptée du nombre de pays renforçant leur action contre les drogues synthétiques**



Abréviation : s.o. = sans objet.

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.123 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Conventions*

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Convention sur les substances psychotropes de 1971

*Résolutions de l’Assemblée générale*

834 (IX) Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants

1395 (XIV) Assistance technique pour la lutte contre l’abus des stupéfiants

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

45/179	Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies	69/197	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	69/201 ; 70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
48/12	Mesures visant à renforcer la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes	71/211 ; 72/198 72/197	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
49/168 ; 52/92	Action internationale contre la toxicomanie et la production illicite et le trafic de drogues		Déclaration politique
56/119	Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants		Mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue <sup>14</sup>
61/183	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue	S-20/2 S-20/4	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue
64/293	Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes		
65/190	Traite des femmes et des filles	S-30/1	
70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles		

### Résolutions du Conseil économique et social

1984/48	Prévention du crime et justice criminelle dans le contexte du développement		sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité
1988/9	Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues	2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
1988/13	Renforcement de la coopération et de la coordination dans le contrôle international des drogues	2011/36	Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
1993/40	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2012/19	Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations
1997/41	Mise en œuvre de mesures systématiques de lutte contre la fabrication, le trafic et l'abus illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs	2013/37 ; 2015/24	Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques
2001/14	Prévention du détournement de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine	2013/40	Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2013/41	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
2009/22	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de		

<sup>14</sup> En particulier le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants du type amphétamine et de leurs précurseurs y figurant.

2013/42	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	2018/17	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes		

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

19/5	Coopération internationale en criminalistique	21/3	Renforcement de la coopération internationale pour s'attaquer aux liens pouvant exister dans certains cas entre les activités criminelles transnationales organisées et les activités terroristes
20/4	Promouvoir une coopération accrue dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée		

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

1 (XXXIII)	Coopération pour le renforcement des mesures de lutte contre le trafic illicite des drogues au moyen de la formation dans la région africaine	53/11	Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes
12 (XXXVIII)	Coopération scientifique et technique dans la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite	54/3	Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placés sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques
1 (XXXIX)	Coopération scientifique et technique dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite : mise au point d'une analyse de profil/de signature des drogues à l'appui d'une approche scientifique de la répression	54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite
44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés	54/9	Améliorer la qualité de la collecte, de la communication et de l'analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants
47/5	Profilage des drogues illicites dans le cadre des activités internationales de détection et de répression : optimiser les résultats et améliorer la coopération	55/1	Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives
48/1	Encourager la mise en commun d'informations sur les nouvelles tendances en matière d'abus et de trafic de substances non placées sous contrôle au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	55/2	Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires
50/4	Amélioration de la qualité et de la performance des laboratoires d'analyse des drogues	56/4	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives
50/9	Utilisation de la caractérisation et du profilage chimique des drogues à l'appui de la collecte de renseignements et des activités opérationnelles menées par les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues ainsi que de l'analyse des tendances	56/5	Promouvoir l'échange de savoir-faire et de connaissances en matière de profilage des drogues à des fins criminalistiques
52/7	Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues	56/10	Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
53/7	Coopération internationale contre l'administration dissimulée de substances psychoactives pour commettre des agressions sexuelles et autres actes criminels	57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

	faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives	Décision 60/1	Renforcement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants
58/9	Promouvoir le rôle des laboratoires d'analyse des drogues dans le monde et réaffirmer l'importance de la qualité de leurs analyses et de leurs résultats	61/3	Appui aux laboratoires aux fins de l'application des décisions de placement sous contrôle prises par la Commission des stupéfiants
58/11	Promouvoir la coopération internationale face aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine, y compris à la méthamphétamine	61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques
59/3	Promotion de la création de réseaux informels au sein de la communauté scientifique et de l'échange de résultats scientifiquement valides, susceptibles d'éclairer les politiques et pratiques de lutte contre le problème mondial de la drogue	62/2	Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale
59/8	Promotion de mesures ciblant les nouvelles substances psychoactives et les stimulants de type amphétamine	62/4	Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse
60/4	Prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives		

### Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

5/4	Fabrication et trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions
-----	---

## Produits

16.124 On trouvera dans le tableau 16.18 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.18

### Sous-programme 6 : Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport destiné à la Commission des stupéfiants sur l'abus de drogues	1	1	1	1
2. Rapport destiné à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les tendances de la criminalité dans le monde	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
3. Réunions de la Commission des stupéfiants sur l'abus de drogues	1	1	1	1
4. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les tendances de la criminalité dans le monde	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
5. Ateliers et cours de formation sur le contrôle des drogues, la prévention du crime et la criminalistique	10	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
6. Publications de recherche sur le contrôle des drogues et la prévention du crime	4	5	5	5
7. Publications sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle criminalistique	4	4	4	4
8. Revues sur les stupéfiants et sur la criminalité et la société	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
9. Activités ou documentation de recherche technique sur la surveillance des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites	5	5	5	5
10. Activités ou documentation techniques sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle de la criminalistique	9	9	9	9
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause en ce qui concerne les statistiques sur les drogues et la criminalité et en matière de criminalistique ; services consultatifs, appui et information à l'intention de gouvernements, d'organisations internationales, régionales et nationales, d'institutions et de laboratoires ; services consultatifs, appui et information à l'égard des enquêtes relatives aux drogues et à la criminalité ; services consultatifs, appui et information en matière de criminalistique (37).				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière ; statistiques internationales relatives aux drogues illicites ; base de données en ligne sur les saisies de drogues.				

## Sous-programme 7 Appui en matière de politiques

### Objectif

- 16.125 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la réforme institutionnelle et de renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale.

### Stratégie

- 16.126 Pour contribuer à faire progresser la réforme institutionnelle et à renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale, le sous-programme prêtera, par l'intermédiaire de divisions du siège

ou sur le terrain (notamment par les équipes de pays des Nations Unies) et dans le contexte des réformes institutionnelles et aux fins d'assurer la cohérence des politiques, une assistance visant à permettre la réalisation effective des mandats de l'ONUSUDC.

- 16.127 Il s'agira d'intensifier davantage le dialogue stratégique avec les États Membres, les entités régionales, le système des Nations Unies et les organismes multilatéraux dans l'optique de promouvoir l'état de droit, la sécurité et la justice conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; de tenir des consultations avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les entités du secteur privé en vue de mobiliser des ressources ; de renforcer la capacité de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé à aider les États Membres à honorer leurs obligations, notamment par l'amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs réseaux ; de mener, grâce aux moyens d'information traditionnels et aux nouveaux médias, des activités de sensibilisation et de communication sur des questions de fond, telles que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et la corruption ; d'analyser les grandes orientations et de dispenser des conseils cohérents, sur demande ; d'agir en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. L'Office renforcera plus particulièrement sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin d'exécuter le Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sa coopération avec le système redynamisé des coordonnateurs résidents.
- 16.128 Ces activités devraient avoir pour résultat de sensibiliser davantage les États Membres aux questions interdépendantes que sont le contrôle des drogues, la prévention du crime et la justice pénale et de renforcer les moyens dont ils disposent pour s'attaquer aux problèmes y relatifs, y compris en milieu urbain, ainsi que de rendre plus cohérents l'action des équipes de pays des Nations Unies et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui tient compte des mandats de l'ONUSUDC. Plus particulièrement, ces activités devraient avoir pour résultat de sensibiliser les autorités au niveau local, national et régional et d'améliorer les moyens dont elles disposent pour : a) appliquer les textes normatifs internationaux portant sur des questions transversales et systémiques relevant des mandats de l'Office, telles que les flux financiers illicites, la corruption et la criminalité économique ; b) obtenir des avancées concernant ces questions, en vue de la réalisation par les États Membres des objectifs et cibles de développement durable et du respect d'autres engagements (comme ceux pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba). Parmi les résultats obtenus citons la formation dispensée en 2018 sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux représentantes et représentants de 92 organisations de la société civile du monde entier, dont 42 % étaient des femmes. Les personnes formées ont acquis les connaissances nécessaires sur les dispositions de la Convention contre la corruption et reçu des informations sur son application ou sur les méthodes applicables aux examens de pays. Il convient d'ajouter que, à l'issue des ateliers multipartites organisés en Éthiopie en avril 2019, les représentantes et représentants d'organisations de la société civile qui avaient suivi la formation ont fait état de la mise en place d'initiatives locales de lutte contre la corruption. Qui plus est, quelque 500 représentantes et représentants d'organisations de la société civile ont participé à des sessions intergouvernementales portant sur les mandats de l'ONU et à quelque 50 réunions conjointes avec la direction de l'ONUSUDC ou des États Membres. La participation de la société civile aux forums internationaux organisés au plus haut niveau permet aux acteurs locaux et mondiaux de nouer des liens, ce qui est positif à la fois pour les organisations de la société civile, qui acquièrent des connaissances approfondies, et pour l'ONUSUDC, qui accroît sa capacité à avoir une incidence directe sur le terrain. Parmi les résultats obtenus citons aussi l'élaboration de campagnes multimédias visant à promouvoir les trois journées internationales prévues par l'Assemblée générale (la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et la Journée internationale de la lutte contre la corruption) sur les médias sociaux et l'introduction d'un résumé hebdomadaire des travaux de l'ONUSUDC en vidéo, intitulé

« The week in 60 seconds », que l'Office diffuse largement par l'intermédiaire de ses comptes de médias sociaux. Ces activités ont concouru à donner une meilleure visibilité aux domaines relevant des mandats de l'ONUDC, ce qui a incité les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le grand public à faire connaître ces questions et à agir.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.129 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir une sensibilisation accrue de l'opinion publique aux problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi qu'aux instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été obtenu, comme le montre l'augmentation du nombre de visiteurs uniques qui s'informent sur le site Web de l'Office, ce nombre étant passé de 5,89 millions en 2018 à 6,49 millions en 2019, et du nombre d'utilisateurs qui suivent les activités de l'Office sur les réseaux sociaux, ce nombre étant passé de 360 964 en 2018 à 433 561 en 2019 (comparativement aux cibles fixées, qui étaient de 290 000 et 257 000 respectivement).
- 16.130 Le site Web de l'ONUDC a eu 6 489 016 visiteurs uniques en 2019 (une hausse de 10 % par rapport à 2018), ce qui représente 540 751 visiteurs uniques par mois en moyenne. De décembre 2018 à août 2019, tous les comptes de médias sociaux de l'Office ont enregistré une augmentation du nombre de leurs abonnés. Sur Twitter, le nombre d'abonnés est passé de 112 277 à 123 389 et sur Facebook, il est passé de 203 848 à 217 919. Quant à celui des comptes Twitter en français, en espagnol et en russe, il a augmenté de 23 %, 3,5 % et 7 %, respectivement. L'intensification des efforts déployés pour promouvoir les publications phares de l'Office sur les médias sociaux s'est traduite par une progression du nombre de téléchargements depuis le site Web de l'Office : au 30 août 2019, le *Rapport mondial sur les drogues* avait été téléchargé 269 901 fois, l'*Étude mondiale sur l'homicide* 98 851 fois et le *Rapport mondial sur la traite des personnes* 301 622 fois.

### **Exécution du programme en 2019 : Participation accrue de la société civile aux politiques et mesures anti-corruption des États Membres**

- 16.131 Dans le cadre du sous-programme, l'Office s'est employé à renforcer les capacités des acteurs non gouvernementaux à aider les États Membres à appliquer les conventions, règles et normes internationales relevant du mandat de l'Office, en particulier celles sur la corruption. Au vu du succès des trois ateliers multipartites sur la Convention contre la corruption et le Mécanisme d'examen de l'application de celle-ci, organisés à l'intention des parties intéressées en Europe du Sud-Est, l'importance capitale que revêt la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène a été affirmée dans le texte issu d'une réunion tenue par l'ONUDC à Belgrade en février 2019. Il y est énoncé des mesures pratiques et concrètes à prendre pour renforcer la coopération en matière de formation et de connaissances, d'application de la Convention et de son Mécanisme d'examen de l'application, et d'action collective. On relèvera que 67 % des parties prenantes formées par l'ONUDC en Europe du Sud-Est avaient déjà collaboré avec leurs gouvernements pour appliquer la Convention.
- 16.132 Lors d'un atelier multipartite organisé à Addis-Abeba et de tables rondes organisées à Addis-Abeba, à Manille et à Carthagène (Colombie), 115 représentantes et représentants de la société civile, du secteur privé et de gouvernements ont reçu une formation sur la Convention contre la corruption et la manière d'en appuyer l'application. Un atelier multipartite tenu à Addis-Abeba a permis aux participantes et participants de comprendre la procédure du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application et d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour travailler en collaboration avec leurs homologues gouvernementaux. Une table ronde avec la société civile concernant l'Afrique de l'Est, organisée à Addis-Abeba, a été un lieu d'échanges sur la protection

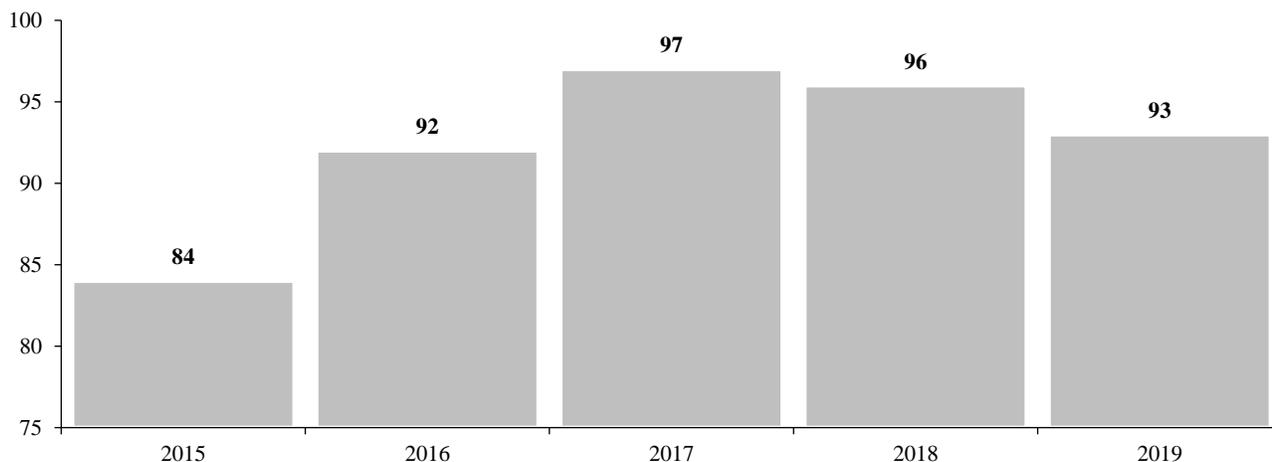
des lanceuses et lanceurs d’alerte et la passation des marchés publics. Une table ronde avec la société civile concernant l’Asie du Sud-Est, organisée à Manille, a permis de renforcer le réseau des organisations de la société civile et d’en éclairer les activités futures. Dans le cadre d’une conférence régionale visant à accélérer l’application de la Convention contre la corruption en Amérique latine, organisée à Carthagène (Colombie), les organisations de la société civile ont été intégrées à la plateforme régionale en cours de création.

16.133 Les organisations de la société civile ont noué des partenariats durables avec leurs homologues gouvernementaux, grâce à divers ateliers de renforcement des capacités et tables rondes. Lors de ces ateliers multipartites, les participantes et participants sont encouragés à former des relations constructives au moyen de jeux de rôles, au cours desquels les représentants des gouvernements et des organisations de la société civile sont invités à se mettre à la place de l’autre. Ces exercices les aident à mieux comprendre la situation de leurs homologues et favorisent une meilleure collaboration à l’avenir. L’utilité et l’efficacité de ces ateliers ont été démontrées lors d’activités communes ultérieures. Les organisations de la société civile ont également pu apporter une contribution véritable à la promotion de la Convention contre la corruption grâce à la mise en service d’outils électroniques comme la plateforme électronique contre la corruption en Amérique latine ainsi que d’autres plateformes électroniques destinées à l’Afrique, à l’Europe du Sud-Est et à l’Asie du Sud-Est.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

16.134 Le travail effectué a contribué à faire progresser la réforme institutionnelle et à renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale, comme le montre la participation accrue des organisations de la société civile ou d’autres parties prenantes des États Membres ayant fait l’objet d’un examen lors du deuxième cycle du Mécanisme d’examen de l’application (2016-2021). En 2019, 93 % (soit 25 sur 27) des visites de pays ayant eu lieu dans le cadre de ce cycle ont donné lieu à des échanges avec des organisations de la société civile ou d’autres parties prenantes, notamment le milieu universitaire.

Figure 16.VIII  
**Mesure des résultats : pourcentage des États Membres dans lesquels des acteurs non gouvernementaux ont pris part aux visites de pays menées dans le cadre du Mécanisme d’examen de l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**



## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics au service de sociétés plus sûres, plus ouvertes et plus résilientes (résultat déjà défini pour 2020)

- 16.135 Les travaux relatifs à des sociétés ouvertes et inclusives se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme dialoguera avec les autorités locales et d'autres parties prenantes et les aidera à élaborer et à appliquer des stratégies intersectorielles cohérentes visant à relever les défis urbains et à créer des sociétés plus sûres, plus ouvertes et plus résilientes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.19  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les villes ont une faible capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes ont amélioré leur capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes adoptent des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes commencent à exécuter des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent et effectuent un suivi à cet égard pour les adapter en continu à l'évolution des conditions locales

Abréviation : s.o. = sans objet.

### Résultat 2 : gouvernance de la sécurité urbaine – les administrations locales adoptent des politiques intégrées et inclusives favorisant la sécurité des zones urbaines (nouveau résultat)

- 161.136 Le travail effectué au titre du sous-programme porte sur une nouvelle initiative de gouvernance de la sécurité urbaine qui repose sur une approche tenant compte du fait que les problèmes de sécurité dans les villes naissent de l'interaction complexe entre des facteurs de risque locaux, nationaux et internationaux. Il est de plus en plus largement admis que des sociétés ouvertes, sûres et résilientes sont un facteur clef du développement durable, comme le montre le Programme 2030. Récemment, lors de réunions de haut niveau (comme la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui a conduit à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes), les États Membres ont appelé de leurs vœux des approches innovantes visant à lutter

contre la criminalité de manière consultative et participative et souligné qu'il importait de prendre des mesures sur la prévention du crime et la sûreté publique dans les villes, notamment en engageant le dialogue avec les collectivités locales et les acteurs non gouvernementaux concernés. Dans le droit fil des principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime, les États Membres ont souligné, dans le Nouveau Programme pour les villes, qu'il importait de faire participer divers niveaux et secteurs du gouvernement, ainsi que la société civile et les autres parties intéressées, à l'établissement de sociétés sûres et ouvertes. Cette approche offre aux décideurs et décideuses un cadre plus inclusif, dans lequel ils peuvent tenir compte de l'intersection des menaces internationales et des dynamiques locales afin d'enrayer les facteurs de risque pour la sécurité urbaine, notamment en renforçant une gouvernance légitime, en réduisant les inégalités et en favorisant l'inclusion et la résilience des personnes et des communautés.

- 16.137 Au moyen d'une série de consultations tenues à l'échelle de l'Office et avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations de la société civile et des experts, le sous-programme a élaboré un outil qui donne des orientations sur la gouvernance de la sécurité urbaine, un guide pratique offrant des orientations générales et concrètes sur la manière d'évaluer la gouvernance de la sécurité dans les zones urbaines. Il y est souligné que ces évaluations doivent être conduites en adoptant une approche participative, réunissant un large éventail d'acteurs locaux et nationaux et centrée sur les besoins des populations vulnérables. Sur la base de cet outil, dans le cadre du sous-programme, des évaluations de la gouvernance de la sécurité sont menées en Asie centrale, en Amérique latine et en Afrique de l'Est par l'entremise des bureaux extérieurs de l'ONUDD. Ces évaluations donneront une image d'ensemble des difficultés et des possibilités qui se présentent dans les zones urbaines, ce qui permettra d'élaborer et d'appliquer des politiques appropriées visant à améliorer la gouvernance de la sécurité urbaine.

*Situation interne et réponse*

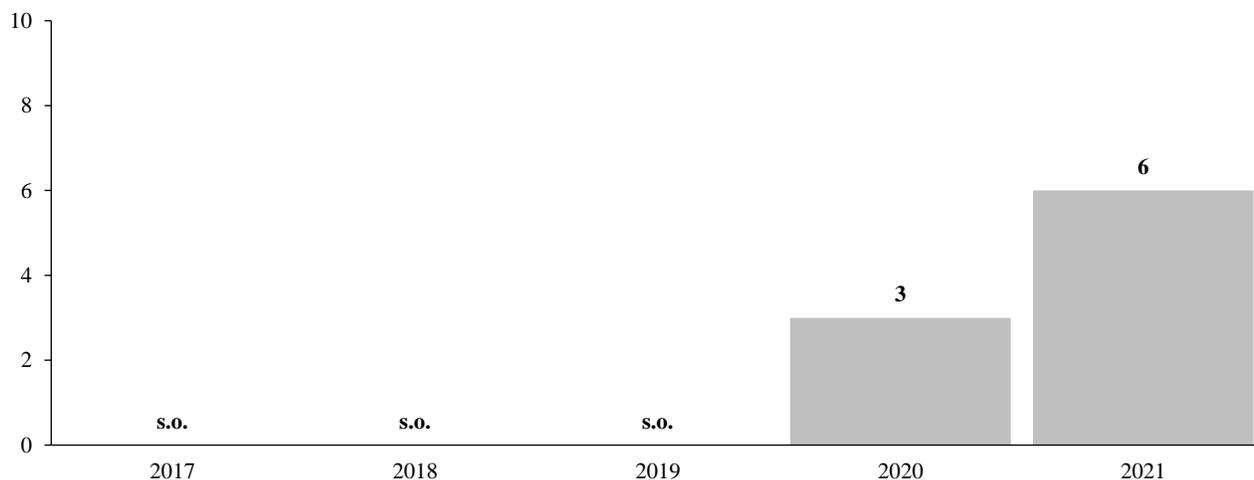
- 16.138 Pour le sous-programme, la situation est la suivante : il n'avait pas été possible de mettre à profit la complémentarité des services chargés d'assister les États Membres sur un grand nombre de questions liées à la sécurité et à la gouvernance dans les villes et les collectivités et au niveau local. En réponse, le sous-programme se servira de l'initiative de gouvernance de la sécurité urbaine pour apporter un appui complet et transversal, le but étant de fournir une assistance technique et des services consultatifs ciblés et intégrés en vue d'améliorer les politiques et les programmes de sécurité urbaine par l'adoption d'approches plus inclusives et intégrées, et renforcera davantage les capacités techniques et managériales des administrations nationales et locales. Il mènera également des activités de renforcement des capacités aux niveaux municipal et national pour améliorer la collecte de données sur les facteurs de risque et de résilience touchant la sécurité urbaine. L'ONUDD étendra également ses partenariats à d'autres entités des Nations Unies et partenaires de développement afin de fournir une assistance technique et des services consultatifs par l'intermédiaire des équipes de pays. L'harmonisation et la cohérence des approches en matière de gouvernance de la sécurité urbaine s'en trouveront consolidées, non seulement au sein de l'Office mais également entre les divers acteurs du développement.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.139 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser la réforme institutionnelle et à renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale, comme devrait le montrer l'adoption par six villes d'approches intégrées et inclusives de la gouvernance de la sécurité urbaine, grâce au soutien de l'ONUDD.

Figure 16.IX

Mesure des résultats : nombre de villes adoptant des approches intégrées et inclusives en vue d'améliorer la gouvernance de la sécurité urbaine avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime



Abréviation : s.o. = sans objet.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.140 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

51/59	Lutte contre la corruption	69/195	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	70/174	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	70/181	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
66/180	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic	70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
68/178	Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/188	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	71/256	Nouveau Programme pour les villes
68/193 ; 69/197	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies	Décisions 2013/246 ; 2015/234 ; 2017/236	programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies	2014/22	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et programme de développement pour l'après-2015
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	2015/24	Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques
2010/20 ; 2011/34	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de		

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

20/9	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle	22/2 ; 24/1	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
------	--	-------------	---

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

51/14	Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida		recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
53/16	Simplification du questionnaire destiné aux rapports annuels	59/5	Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues
54/17	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle	60/6	Renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les secteurs nationaux compétents, notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la justice pénale, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
58/1 ; 60/3	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime :		

*Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*

5/5	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité	transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
-----	--	---

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

5/6

Secteur privé

## Produits

16.141 On trouvera dans le tableau 16.20 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.20

### Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	5	5	5
1. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gestion axée sur les résultats et de planification stratégique	–	1	1	1
2. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de sensibilisation et de communication à l'échelle mondiale	–	1	1	1
3. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de partenariats avec la société civile	–	1	1	1
4. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gouvernance de la sécurité urbaine	–	1	1	1
5. Gestion du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	–	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	5	14	30	33
6. Activités de formation sur la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	–	9	15	18
7. Atelier sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les plans nationaux	5	5	5	5
8. Activités de formation sur la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique	–	–	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	4	2	2
9. Publications se rapportant à la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	–	2	1	1
10. Publications se rapportant à la gestion sur les résultats et à l'intégration du Programme 2030	–	2	1	1

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : campagnes en vue de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption ; supports d'information dans les domaines relevant des mandats de l'Office, notamment sur la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ;

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

initiatives de collecte de fonds et partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé (5).

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse (2) ; mise au point d'initiatives de collecte de fonds et de partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé au soutien du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : conception, maintenance et mise à jour du site Web de l'Office et gestion de sa présence sur les réseaux sociaux ; campagnes sur les médias sociaux, y compris contenus audiovisuels et textuels (10).

## **Sous-programme 8**

### **Coopération technique et appui opérationnel**

#### **Objectif**

- 16.142 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres.

#### **Stratégie**

- 16.143 Pour contribuer au renforcement des programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres, le sous-programme continuera à fournir des conseils, à donner des orientations stratégiques et à assurer la coordination en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes opérationnels intégrés et à en assurer la pleine mise en œuvre, notamment au moyen de synergies réalisées avec d'autres domaines d'activité de l'ONUDC. Les bureaux extérieurs de l'Office apporteront leur soutien, conformément à leur mandat et à la demande des États Membres intéressés, et veilleront à inclure des interventions en matière de gouvernance, de sécurité et de lutte contre les drogues et la criminalité mettant l'accent sur les droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des programmes communs des Nations Unies visant à aider les États Membres à aborder les composantes développement et santé des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 3, 5, 16 et 17.
- 16.144 Les principaux travaux et les principales approches du sous-programme comprendront l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche de programme intégrée, permettant ainsi une exécution et un impact efficaces et coordonnés des activités normatives et des activités d'assistance technique de l'Office. Grâce au dialogue sur les politiques et à la coordination ainsi qu'au développement de partenariats stratégiques visant à définir des interventions adaptées, le sous-programme appuiera l'élaboration de programmes opérationnels régionaux favorisant la poursuite conjointe de la justice, de la sécurité publique et du développement et servant de plate-forme commune aux activités menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies, les institutions financières internationales, d'autres organismes multilatéraux et la société civile. En outre, le sous-programme soutiendra les travaux de l'ONUDC sur le terrain afin d'établir une dynamique Sud-Sud et d'instaurer une coopération interrégionale entre les pays partenaires grâce à des programmes opérationnels régionaux et nationaux bien conçus, notamment en assurant la pleine appropriation par les entités régionales. Le sous-programme garantira également la responsabilité opérationnelle et l'efficacité des programmes, notamment en procédant à l'élaboration de stratégies opérationnelles, en surveillant les risques et en veillant à l'inclusion de solides théories du changement et d'une gestion efficace axée sur les résultats dans la planification, le suivi et l'établissement des rapports.
- 16.145 Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : permettre à certains pays bénéficiaires de tirer parti d'une présence sur le terrain de l'ONUDC qui soit pleinement conforme à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et capable de renforcer efficacement et

effectivement les capacités de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption d'une approche axée sur le renforcement de l'orientation stratégique dans les opérations sur le terrain visant à renforcer la capacité de l'ONUDC à mieux assister les États Membres et à contribuer aux réponses de l'ensemble des Nations Unies dans les contextes de terrain prioritaires. Grâce à la mobilisation de moyens supplémentaires, l'ONUDC a fourni une assistance urgente à l'Équateur afin de renforcer l'action menée par le pays pour lutter contre la corruption ; a soutenu l'Iraq en défendant la nécessité de reconstruire des institutions de santé et de justice pénale opérationnelles ; a contribué à l'élaboration d'une feuille de route au Mozambique en vue de lutter efficacement contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme ; a renforcé l'action menée par l'Indonésie pour faire face à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, en mobilisant un soutien plus large des Nations Unies dans le cadre d'une structure de coordination stratégique dirigée par le coordonnateur résident ; a aidé l'Éthiopie à lutter contre la traite des personnes, au niveau tant national que régional, en participant à l'initiative Campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains ; a renforcé l'action menée par la Guinée-Bissau pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Le regain de coopération et de cohérence avec les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies a permis de renforcer le soutien apporté par l'ONUDC aux États Membres, en particulier dans les domaines d'action prioritaires de l'Office, qui a joué un rôle de chef de file à l'échelle du système des Nations Unies et produit des résultats communs dans l'ensemble du système. Par ailleurs, le sous-programme a contribué à améliorer l'appui apporté par l'ONUDC aux États Membres sur le terrain dans tous les domaines grâce à un examen rigoureux des capacités et des responsabilités ainsi que des gains d'efficacité pouvant être réalisés dans l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs, afin de veiller à ce que ces derniers soient adaptés à leurs objectifs et capables de remplir leur rôle à l'heure où l'ensemble des organismes des Nations Unies se concentrent de plus en plus sur les résultats et l'impact obtenus sur le terrain.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.146 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l'intensification de la coopération, tant entre les États Membres et les entités et partenaires régionaux qu'en leur sein, aux fins de la lutte contre les drogues et la criminalité, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, comme l'atteste la participation de plus de 115 pays à des programmes intégrés exécutés sur le terrain (l'objectif fixé était de 115). Ces pays ont lancé de nouvelles mesures de lutte contre les drogues et la criminalité dans le cadre des programmes régionaux et des programmes de pays, qui ont tous été adaptés aux besoins et à la situation des États Membres participants.

### **Exécution du programme en 2019 : amélioration de la sécurité des frontières en Afrique de l'Ouest**

- 16.147 Le sous-programme a institué une collaboration avec les États Membres d'Afrique de l'Ouest sur les questions liées à la criminalité organisée et à la toxicomanie dans la région. L'Afrique de l'Ouest reste une région exposée à de nombreuses formes de trafic et notamment au trafic de drogues. La difficulté de protéger les frontières favorise ces formes de criminalité transnationale et souligne la nécessité d'une réponse coordonnée et harmonisée entre services de répression. En réponse, en 2015, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'ONUDC, en sa qualité de garant des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues et de la Convention contre la criminalité organisée, ont lancé conjointement un plan d'action sur le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie connexes en Afrique de l'Ouest, puis ont collaboré avec les États Membres de l'Afrique de l'Ouest à cette fin.
- 16.148 Dans le cadre du programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a contribué à la mise en œuvre d'initiatives conjointes visant à créer un environnement propice à la sécurité et au développement. L'opération Benkadi (mot signifiant « la concorde fait la force » en malinké)

s’inscrit dans le cadre de ces efforts et vise à lutter contre la criminalité transfrontalière et l’insécurité qui y est associée au Burkina Faso, en Côte d’Ivoire et au Mali. Cette opération est mise en œuvre dans le cadre du projet de l’ONUDC destiné à soutenir la mise en œuvre du Plan d’action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l’Ouest. Compte tenu des thématiques transversales couvertes et afin d’optimiser les bénéfices, cette activité est mise en œuvre en synergie avec le Programme Sahel de l’ONUDC et l’Initiative Côte de l’Afrique de l’Ouest. L’opération a été mise en œuvre d’avril à septembre 2019 dans le but de consolider la coopération et la coordination transfrontalières en matière de lutte contre le trafic de drogues et autres produits illicites, mais aussi de renforcer les techniques d’enquête spécialisées. Dans ce contexte, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire et le Mali ont organisé des réunions stratégiques et opérationnelles, des sessions de formation spécialisée à l’intention des agents des services de police aux frontières sur les techniques d’enquête et les moyens de communication, ainsi que des opérations transfrontalières conjointes simultanées soutenues par les activités du sous-programme. Pendant l’opération, trois experts de l’ONUDC ont été déployés sur le terrain pour y assurer un mentorat. Des agents de la cellule spécialisée dans les véhicules automobiles volés de l’Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) étaient également présents et 42 casques bleus de la police des Nations Unies ont apporté leur soutien en matière de sécurité. Quinze kits de dépistage de drogues de l’ONUDC ont été livrés et utilisés.

- 16.149 Grâce au renforcement de la coopération opérationnelle sous-régionale, près de 320 agents de 18 services de répression ont participé à l’opération, qui a couvert 19 postes frontières terrestres et s’est concentrée sur l’échange d’informations et la fouille de personnes et de véhicules.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

- 16.150 Le travail effectué a contribué à renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres, comme le montrent les résultats opérationnels communs obtenus. En particulier, l’opération a permis l’arrestation de 15 personnes, l’identification et le sauvetage de 33 enfants victimes de la traite aux fins d’exploitation dans les mines d’or du Mali, et la saisie des biens suivants : 17 kg de cannabis ; plus de 1 kg d’amphétamines ; 6,5 tonnes de médicaments frauduleux ; 33 bâtons de dynamite ; 10 détonateurs ; 50 kg de mèches explosives ; 1 fusil avec 789 munitions ; 18 automobiles volées ; 10 uniformes militaires non autorisés.

Tableau 16.21  
**Mesure des résultats**

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mi-juin 2015 : lancement du projet de soutien au plan d’action régional avec le déploiement de la direction qui sera installée dans les locaux de la CEDEAO pour faire face conjointement aux menaces que le trafic de drogues pose à la sécurité dans la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensification de la dynamique et des discussions sur les enjeux liés au contrôle des frontières et au maintien de l’ordre en Afrique de l’Ouest, notamment les tendances de la criminalité, la nécessité d’opérations policières conjointes ou simultanées sur la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre d’une réunion sous-régionale organisée à Dakar en mars 2017, élaboration du concept des opérations conjointes par les chefs des services de répression de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite d’opérations de répression avec le concours d’experts techniques de l’ONUDC en vue de lutter contre le trafic transfrontalier, en particulier le trafic de drogues et de véhicules volés, entre la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal (routes ouvertes) et le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite d’opérations de répression en vue de lutter contre les trafics transfrontaliers, notamment le trafic de drogues et de véhicules volés, entre le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire et le Mali (opération Benkadi)</li> <li>• Signature entre services de police d’un mémorandum</li> </ul>

criminalité, les drogues et les nouvelles menaces dans la région

- Sollicitation par les gouvernements de la région de l'expertise technique de l'ONUDC pour faire face aux menaces existantes et aux nouvelles menaces en matière de sécurité
- Organisation d'une conférence régionale à Abuja en novembre 2016 sur l'efficacité de la coopération régionale en matière de stupéfiants, à laquelle ont participé des chefs de police et des procureurs généraux d'Afrique de l'Ouest

Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali

d'accord bilatéral portant sur des opérations conjointes (entre la Gambie et le Sénégal) et d'un mémorandum d'accord trilatéral (entre la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal). Ces mémorandums ont été conclus avec l'assistance technique et la coordination générale de l'ONUDC

- Organisation d'une réunion trilatérale entre le Ghana, l'Inde (principal pays d'origine du tramadol), le Nigeria et les services de répression concernées en vue de mettre sur pied une réponse face au trafic d'opioïdes de synthèse dans la région. Cette réunion a été conçue et facilitée grâce à l'expertise technique de l'ONUDC

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : passage de la culture de l'opium à la culture du café au Myanmar (résultat déjà défini pour 2020)

- 16.151 Le sous-programme poursuivra l'action menée pour contribuer à la lutte menée par les États Membres contre la culture et la production de drogues, conformément à son mandat, et aidera les pays à réduire la dépendance à l'égard des cultures illicites ainsi qu'à améliorer les conditions de sécurité et à favoriser la paix et les liens avec les marchés dans les zones visées par le projet, à diversifier les cultures et à assurer une production durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.22  
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Green Gold exporte sa première cargaison de café depuis le Myanmar (octobre 2018)	Green Gold obtient le label commerce équitable	Green Gold obtient le label agriculture biologique et devient le plus grand producteur de café du Myanmar	Green Gold exporte sept conteneurs de café dans le respect des conditions de commerce équitable  Green Gold dispose de sa propre installation de transformation

Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : amélioration de la sécurité régionale grâce à une expertise stratégique et à une programmation intégrée au Mozambique (nouveau résultat)**

- 16.152 Dans le sillage de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le sous-programme a repositionné la présence sur le terrain de l'ONUDC dans certains pays. Cette organisation des priorités permet à l'ONUDC de concentrer ses ressources là où il dispose d'un mandat fort et clair de la part des organes directeurs des Nations Unies et où les homologues nationaux ont clairement exprimé le souhait que l'assistance technique et les interventions de l'ONUDC soient renforcées, suscitant ainsi un élan politique.
- 16.153 On trouve un exemple de ce travail stratégique au Mozambique. Lieu d'entrée et de transit de l'héroïne en provenance d'Asie occidentale dans la région et point de départ de l'ivoire et du bois à destination des marchés asiatiques, le Mozambique et la région environnante sont de plus en plus touchés par le trafic qui a des conséquences désastreuses pour les économies fragiles et les sociétés vulnérables. Le taux de prévalence du VIH/sida et le taux de mortalité du Mozambique figurent parmi les plus élevés au monde et l'espérance de vie de la population à la naissance est l'une des plus faibles du monde, ce qui aggrave encore le cercle vicieux en cas de persistance de ces menaces. Suivant certaines informations, des groupes terroristes et extrémistes violents (pouvant conduire au terrorisme) sévissent dans le territoire le plus septentrional du pays. Selon d'autres, les pays du canal du Mozambique deviennent des portes d'entrée du trafic de marchandises illicites (voire de la traite de personnes). La coopération sous-régionale est insuffisamment développée et nécessiterait un soutien stratégique. La criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts est une source de financement importante des réseaux criminels organisés transnationaux : en Afrique de l'Est et en Afrique australe, les groupes criminels gagnent des milliards de dollars par an. Cette activité représente une grande partie des 90 milliards de dollars par an générés par la criminalité transnationale organisée dans l'ensemble de la région. En outre, à la faveur de la situation précaire causée par les violents cyclones tropicaux qui se sont abattus en mars et avril 2019, les groupes terroristes et les groupes criminels organisés se livrent à leur commerce illicite ou recrutent des locaux qui cherchent désespérément à compenser leurs pertes.
- 16.154 Au vu de cette situation, l'ONUDC a donné la priorité au Mozambique, dans le cadre de la montée en puissance de ses moyens, en déployant un représentant sur le terrain pour regrouper d'autres domaines d'action et coordonner une approche globale, ainsi que pour renforcer l'assistance apportée par l'ONUDC en matière de lutte contre le terrorisme, de gestion des frontières, de santé et de gouvernance. Ces activités devraient renforcer la capacité des institutions de l'état de droit et améliorer la résilience en termes de traitement et de prévention de ces nouvelles menaces. Le

dialogue mené par l'Office avec ses interlocuteurs au Mozambique a conduit à l'adoption début 2020 de la feuille de route de Maputo, plan de travail stratégique clair destiné à guider l'action de l'ONUDC auprès du Mozambique dans un avenir proche. L'accord de paix signé récemment entre le Gouvernement et l'opposition [la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO)] place également l'Organisation des Nations Unies en général et l'ONUDC en particulier dans une position privilégiée pour apporter un soutien à la mise en œuvre de l'accord et pour susciter un processus de réconciliation et de développement durable véritable et pérenne au Mozambique.

*Situation interne et réponse*

- 16.155 La situation pour le sous-programme était la suivante : malgré la mise en œuvre par l'ONUDC d'un certain nombre d'activités au Mozambique dans le cadre de différents projets régionaux et mondiaux, l'assistance restait fragmentée et était apportée à un rythme qui n'était pas viable en raison de sa faible ampleur. En réponse, le sous-programme tirera parti de la présence, depuis 2019, d'un représentant dans le pays pour faire en sorte que le travail de l'ONUDC soit à la hauteur de l'ampleur des contraintes et des potentialités du pays (et de la région) et pour assurer son alignement sur les activités de l'équipe de pays des Nations Unies et les initiatives des Nations Unies sur le terrain (notamment dans le cadre de la nouvelle analyse commune de pays et du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour l'assistance post-2019 au pays).
- 16.156 Cette activité répond à la demande des autorités mozambicaines, qui souhaitent renouer avec l'ONUDC et élaborer un programme opérationnel complet visant à renforcer les capacités des services de répression, de justice pénale et de santé et à mettre en place des outils permettant de créer un lien entre sécurité et développement.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.157 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au résultat suivant : renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres, comme le montrerait la mise en place, par le Mozambique et les pays voisins, de mécanismes opérationnels interinstitutionnels permettant d'apporter des réponses transfrontalières plus efficaces à la criminalité transnationale organisée et aux nouvelles menaces connexes. Ainsi, les gouvernements de l'Afrique du Sud, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie, avec le concours de l'ONUDC, ont élaboré une stratégie trilatérale de lutte contre le trafic de drogues sur les routes maritimes. Cette stratégie, qui a été approuvée à une réunion ministérielle tenue à Maputo en mars 2019, prévoit la création d'une cellule de planification trilatérale en vue de renforcer la coopération entre les services chargés de la lutte antidrogue des trois pays.
- 16.158 Ces mécanismes permettront d'aborder et de prévenir les menaces qui pèsent sur la côte du Mozambique, point d'entrée des marchandises illicites, notamment des drogues faisant l'objet d'un trafic le long de la « route du sud » en provenance d'Afghanistan, qui relie l'Asie occidentale à l'Afrique de l'Est et aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ils permettront aussi de favoriser la coopération régionale sur les questions de sécurité en vue d'améliorer la coordination opérationnelle et le dialogue sur les politiques entre les pays de la sous-région.
- 16.159 Les gouvernements devraient progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et créer un environnement propice au développement socioéconomique et commercial, notamment en renforçant la résilience des institutions judiciaires et sanitaires face aux nouvelles menaces que représentent le trafic et l'abus de drogues qui y est associé, ainsi que le VIH/sida.

**Tableau 16.23**  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) au Mozambique pour les troubles liés à la toxicomanie</li> <li>• Absence de discussion et de coopération sous-régionales sur les nouvelles menaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible taux de saisies de drogues illicites, d'espèces sauvages, de produits forestiers et d'armes à feu</li> <li>• Fort taux d'abus de drogues</li> <li>• Fort taux de prévalence du VIH/sida</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du bureau de l'ONUSIDA au Mozambique</li> <li>• Dialogue stratégique aboutissant à l'élaboration du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, y compris les principaux résultats escomptés au titre des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 3, 16 et 17</li> <li>• Adoption de la feuille de route de Maputo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et en état de fonctionnement de la Cellule aéroportuaire anti-trafic à l'aéroport international de Maputo</li> <li>• Création d'une unité de contrôle portuaire dans un premier port maritime</li> <li>• Augmentation des saisies dans les ports, les aéroports et aux frontières terrestres</li> <li>• Création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale</li> <li>• Amélioration des laboratoires et augmentation des preuves scientifiques utilisées dans les affaires pénales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des opérations conjointes menées par les services de répression</li> <li>• Création d'une unité de contrôle portuaire dans un deuxième port maritime</li> <li>• Diminution ou stabilisation du taux d'abus de drogues et du taux de prévalence du VIH/sida</li> <li>• Augmentation de la proportion d'armes légères et de petit calibre saisies, ainsi que d'autres objets</li> <li>• Enquêtes et poursuites fructueuses dans les affaires de blanchiment d'argent et augmentation des avoirs recouvrés</li> <li>• Restauration des espèces sauvages et des zones forestières dans des régions clés du pays</li> <li>• Programmes de mentorat et programmes de formation intégrés dans les instituts de formation concernés</li> </ul>

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.160 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
--------	---	--------	---

### Résolutions du Conseil économique et social

2011/34	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
---------	--

### Résolutions de la Commission des stupéfiants

52/10	Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues	55/9	Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue
52/13	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	61/12	Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2018-2019
54/7	Initiative du Pacte de Paris		

## Produits

16.161 On trouvera dans le tableau 16.24 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.24  
Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>18</b>
Coopération technique et appui apporté sur le terrain pour les programmes régionaux et nationaux	20	18	22	18
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec les États Membres et les partenaires sur les priorités stratégiques et programmatiques de l'ONUDD, les nouvelles initiatives et options, y compris les partenariats ; soutien stratégique et opérationnel sur le terrain et services de contrôle de fond ; services de conseil aux États Membres et aux parties prenantes sur les politiques, les stratégies et les cadres de coopération dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDD.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Sûreté et sécurité</b> : services de sûreté et de sécurité aux bureaux extérieurs.				

**Sous-programme 9****Composante 1 : prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale****Objectif**

- 16.162 L'objectif, auquel contribue la composante 1 de ce sous-programme, est d'assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux des Nations Unies chargés des questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme, ainsi que le bon fonctionnement du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC et des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans l'exercice de leurs fonctions consultatives.

**Stratégie**

- 16.163 Pour contribuer à assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux des Nations Unies chargés des questions relatives aux drogues, la composante continuera de fournir un appui technique et fonctionnel à la Commission des stupéfiants et à ses cinq organes subsidiaires (la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : améliorer la coopération entre États Membres en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements internationaux pris en matière de politique antidrogue au cours des 10 dernières années, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 3, 5, 8, 10 et 17. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la facilitation des discussions interactives, inclusives et transparentes ayant associé différentes parties prenantes à la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants en 2018, qui a réuni plus de 1 700 participantes et participants (représentant 126 États, 19 organisations intergouvernementales et 93 organisations non gouvernementales). Pendant la partie ordinaire de cette session, la Commission a adopté 11 résolutions et 12 décisions. Par ailleurs, plus de 90 manifestations parallèles ont été organisées. Parmi les résultats déjà obtenus, citons également la facilitation des discussions tenues à la soixante-deuxième session de la Commission en 2019, qui comprenait un débat ministériel et a réuni plus de 2 300 participantes et participants (représentant 140 États, 22 organisations intergouvernementales et 92 organisations non gouvernementales). Pendant la partie ordinaire de cette session, la Commission a adopté 8 résolutions et 14 décisions, en sus de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue. En outre, plus de 100 manifestations parallèles ont été organisées. Un soutien a également été apporté pour assurer la bonne organisation et le bon déroulement des réunions des organes subsidiaires de la Commission, qui ont rassemblé en 2018 et 2019 respectivement 310 et 460 participantes et participants et qui ont abouti à un certain nombre de recommandations concrètes et pratiques en ce qui concerne divers aspects de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
- 16.164 Pour contribuer à assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux des Nations Unies chargés des questions relatives à la criminalité et au terrorisme, la composante fournira un appui technique et fonctionnel à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que dans le cadre de la suite donnée au quatorzième Congrès. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : améliorer la coopération entre États Membres dans la mise en œuvre de stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique et d'approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénal, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5, 11, 16 et

17. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la facilitation des discussions interactives, inclusives et transparentes ayant associé différentes parties prenantes à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en 2018, qui a réuni plus de 1 150 participantes et participants (représentant 124 États, 14 organisations intergouvernementales et 42 organisations non gouvernementales). Pendant la partie ordinaire de cette session, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver trois projets de résolution pour adoption par l'Assemblée générale, a recommandé au Conseil d'adopter deux décisions, et a adopté six résolutions et une décision. En outre, 80 manifestations parallèles ont été organisées. Parmi les résultats déjà obtenus, citons également la facilitation des discussions tenues à la vingt-huitième session de la Commission en 2019, qui a réuni plus de 1 300 participantes et participants (représentant 121 États, 18 organisations intergouvernementales et 51 organisations non gouvernementales). Pendant la partie ordinaire de cette session, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver six projets de résolution pour adoption par l'Assemblée générale, a recommandé au Conseil d'adopter deux résolutions et deux décisions, et a adopté trois résolutions et une décision. Par ailleurs, plus de 100 manifestations parallèles ont été organisées. En 2019, cinq réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont été organisées. La réunion préparatoire régionale européenne tenue en 2019 a été la première en 25 ans. Ces réunions ont permis aux États Membres d'échanger leurs points de vue sur les préparatifs du quatorzième Congrès, notamment sur les éléments de la déclaration politique. À ces réunions, qui ont rassemblé au total 550 participantes et participants, des recommandations pratiques pour le quatorzième Congrès ont été formulées puis portées à l'attention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-huitième session.

- 16.165 Pour contribuer à assurer le bon fonctionnement du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC et des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans l'exercice de leurs fonctions consultatives, la composante continuera d'apporter un soutien au groupe de travail en facilitant la préparation et l'organisation de ses réunions officielles et officieuses. Le travail qui sera effectué devrait permettre la tenue de discussions régulières sur la gouvernance et les questions financières relatives à l'ONUDC entre les États Membres dans le cadre des réunions du groupe de travail. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le dialogue ouvert entre les États Membres et l'ONUDC, qui se tient à intervalles réguliers, sur différents aspects de la gouvernance et des questions financières, à savoir : le budget consolidé de l'ONUDC ; l'évaluation et le contrôle ; la gestion des ressources humaines ; la prise en compte systématique du genre dans les pratiques, politiques et programmes de l'ONUDC ; les progrès réalisés par l'ONUDC dans la mise en œuvre de ses programmes régionaux et mondiaux.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.166 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir un soutien efficace à l'examen de 2019 par les États Membres de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, comme en témoigne le fait que plus de 85 % des États Membres se sont déclarés pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat durant la période précédant l'examen de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action (l'objectif fixé était de 85 %).

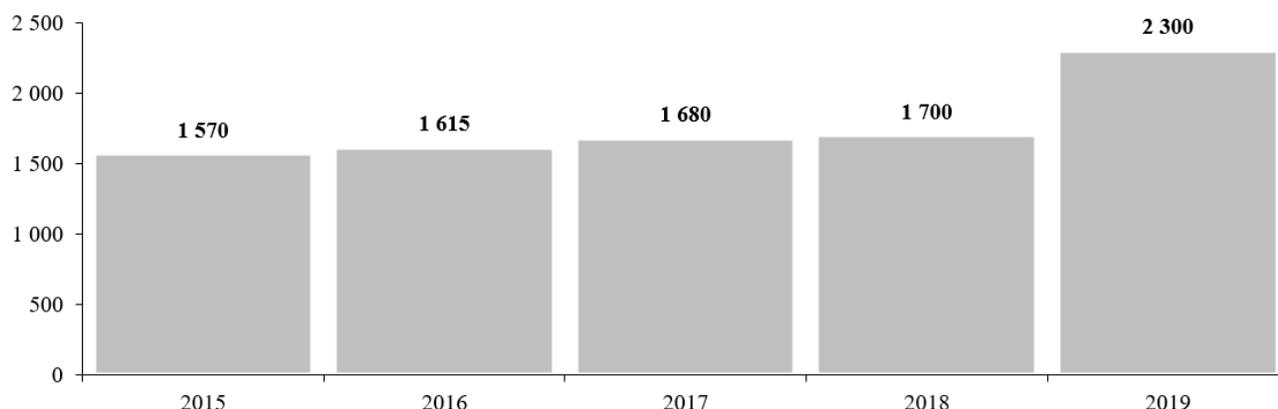
### **Exécution du programme en 2019 : les États Membres ont adopté par consensus la Déclaration ministérielle de 2019 pour accélérer la mise en œuvre pratique des engagements internationaux en matière de politique antidrogue au-delà de 2019**

- 161.167 En mars 2019, 10 ans après l'adoption de la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, la communauté internationale s'est réunie à Vienne pour une réunion ministérielle en vue d'examiner les progrès réalisés dans la politique internationale en matière de drogues au cours de la dernière décennie. La composante a aidé la Commission des stupéfiants à préparer et à mener à bien le débat ministériel tenu à sa soixante-deuxième session, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
- 16.168 S'agissant du passage de la théorie à la pratique, la composante a facilité la mise en commun des compétences des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, de la société civile et des populations concernées en soutenant la Commission dans son rôle d'instance chargée de traiter les divers aspects du problème mondial de la drogue, tant dans le cadre de ses réunions à Vienne que par le truchement de ses organes subsidiaires dans toutes les régions du monde.
- 16.169 Pour garantir que la voix de toutes les parties intéressées soit entendue et favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques, la composante a diffusé sur le Web les réunions préparatoires, facilité la participation à distance et géré des plateformes en ligne, un portail de bonnes pratiques et des comptes de médias sociaux. À la faveur de la détermination des États Membres à accélérer la mise en œuvre des engagements politiques existants, comme le souligne la Déclaration ministérielle, la composante a conçu des ateliers de mise en œuvre offrant des orientations aux spécialistes sur la manière de traduire les engagements politiques pris au niveau international en actions concrètes sur le terrain. Ces activités ont favorisé une culture du dialogue, transformant la Commission des stupéfiants en un lieu d'échange véritablement inclusif sur la façon dont la communauté internationale peut conjointement respecter les engagements pris au cours des 10 dernières années.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.170 Le travail effectué a contribué au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux des Nations Unies chargés des questions relatives aux drogues, comme le montre l'augmentation de 27 % du nombre de parties prenantes de toutes catégories ayant participé à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants en 2019, par rapport au nombre de participantes et participants à la soixante et unième session en 2018. Les 2 300 participantes et participants à la soixante-deuxième session (contre 1 700 à la soixante et unième) représentaient 140 États Membres, 8 organes et organismes des Nations Unies, 22 organisations internationales et régionales et 90 organisations non gouvernementales. En outre, la diversification de la composition des délégations (comprenant des experts dans des domaines tels que la répression, la santé, l'éducation et la justice) témoigne d'une coopération accrue en vue de traiter les différents aspects du problème mondial de la drogue. Le nombre élevé de représentants des États Membres présents lors de l'adoption de la Déclaration ministérielle de 2019 atteste des progrès réalisés dans la mise en pratique de l'engagement collectif à mettre en œuvre des politiques antidrogue globales et équilibrées, fondées sur les faits, qui se traduisent par des résultats tangibles sur le terrain, conformément à l'engagement pris par les États Membres d'accélérer la mise en œuvre des documents d'orientation existants au-delà de 2019.

Figure 16.X  
**Mesure des résultats : nombre de participantes et de participants aux sessions ordinaires de la Commission des stupéfiants**



### Résultats escomptés pour 2021

**Résultat 1 : faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 : retour à Kyoto en 2020 du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résultat déjà défini pour 2020)**

- 16.171 La composante poursuivra les travaux liés aux services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux compétents, conformément à son mandat, et aidera les États Membres à faire progresser les négociations au sein de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et des congrès pour la prévention du crime et la justice pénale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.25  
**Mesure des résultats**

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	50 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs	60 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs	70 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs	75 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs

2017	2018	2019	2020	2021
	déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable	déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable	déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable	déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16, l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives étant une condition indispensable au développement durable

*Abréviation : s.o. = sans objet.*

**Résultat 2 : renforcer la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit en faveur de la réalisation du Programme 2030 (nouveau résultat)**

- 16.172 Dans le cadre de la composante, on s'emploie à soutenir la préparation et la tenue des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale organisés dans différentes régions du monde depuis 1955, et qui rassemblent un nombre croissant de décideurs, de législateurs, de spécialistes, de jeunes et de représentants d'organisations internationales, de la société civile et des milieux universitaires en vue d'étudier les moyens d'améliorer les réponses de la communauté internationale face à la criminalité.
- 16.173 En 2020, les décideurs et les spécialistes intervenant dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale doivent se réunir à Kyoto (Japon) à l'occasion du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 50 ans après la tenue du quatrième Congrès dans cette même ville. Les participants à cette édition avaient été les premiers à adopter une déclaration, dans laquelle les gouvernements étaient invités à prendre des mesures efficaces pour coordonner et intensifier leurs efforts de prévention du crime dans le cadre du développement économique et social.
- 16.174 En 2021, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui est le principal organe de décision des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, s'attachera à traduire les résultats du quatorzième Congrès, sous le thème principal « Renforcement de la prévention du crime, de la justice pénale et de l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 », en une politique visant à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique et des approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénal. Le quatorzième Congrès sera l'un des temps forts des réunions intergouvernementales qui se tiendront en 2021 avec l'appui que le Secrétariat fournira aux organes directeurs.

*Situation interne et réponse*

- 16.175 Pour la composante, la situation était la suivante : assurer la participation actives des parties prenantes dans le suivi intergouvernemental global et durable des engagements pris au quatorzième

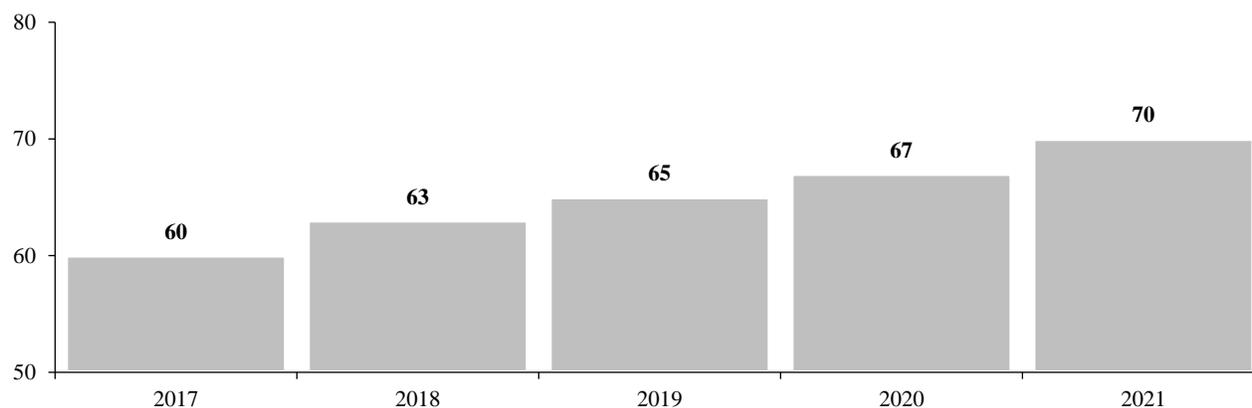
Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, en façonnant, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les politiques internationales et nationales de prévention de la criminalité et de justice pénale pour les cinq prochaines années, faisant ainsi progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. En réponse, la composante continuera à œuvrer, en collaboration avec les États Membres, à l'enrichissement des travaux menés par la Commission et les congrès, qui sont des organes essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.176 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer le bon fonctionnement du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC et des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans l'exercice de leurs fonctions consultatives, comme le montrerait le fait que 70 % des États Membres répondant à l'enquête se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat dans le cadre de la suite donnée au quatorzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale.

Figure 16.XI

**Mesure des résultats : pourcentage d'États Membres se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 16.177 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

415 (V)	Transfert des fonctions de la Commission pénale et pénitentiaire internationale	72/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
46/185	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
61/252	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007	73/183	Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
72/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique		

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

73/184	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies	73/185	pour la prévention du crime et la justice pénale État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
--------	--	--------	--

### *Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1946/9 (I)	Commission des stupéfiants	1992/1	Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1974/1845 (LVI)	Coopération dans le domaine de la répression en matière de drogue dans la région de l'Extrême-Orient	1992/22	Application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles et la coordination dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale
1985/11	Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus de drogues dans la région africaine		
1987/34	Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	Décision 2017/236	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
1990/30	Institution d'une Réunion des chefs de services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe		
1991/38	Mandat de la Commission des stupéfiants	Décision 2017/241	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, devant se tenir en 2019

### *Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

26/1	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		
------	---	--	--

### *Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants*

60/1	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, devant se tenir en 2019		l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
60/3	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	61/10 Décision 60/1	Préparatifs du débat ministériel devant se tenir à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019 Renforcement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants

## Produits

- 16.178 On trouvera dans le tableau 16.26 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.26

**Composante 1 (sous-programme 9) : produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>86</b>	<b>90</b>	<b>82</b>	<b>71</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur la coopération internationale en vue de lutter contre le problème mondial de la drogue et sur la prévention du crime et la justice pénale, y compris les rapports sur les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	5	7	22	4
2. Notes destinées au Conseil économique et social sur la contribution de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable	2	2	2	2
3. Rapports annuels destinés au Conseil économique et social sur la fréquence et la durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	4	4	4	4
4. Rapports annuels destinés à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	13	15	14	14
5. Rapports destinés aux réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	16	16	–	–
6. Rapports destinés à la Commission des stupéfiants	12	14	12	13
7. Rapports et notes du Secrétariat destinés aux organes subsidiaires, y compris sur leurs réunions, la coopération et la mise en œuvre des recommandations	30	30	24	30
8. Notes du Secrétariat destinées aux Commissions sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	2	2	2	2
9. Documentation destinée aux réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants, y compris les réunions du groupe d'experts intergouvernemental sur les défis internationaux que pose l'usage non médical des opioïdes de synthèse	2	0	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>194</b>	<b>179</b>	<b>187</b>	<b>164</b>
10. Réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	30	30	–	–
11. Réunions du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	33	–
12. Séances du Conseil économique et social	6	6	6	6
13. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	46	32	46	46
14. Réunions de la Commission des stupéfiants, y compris les réunions des organes subsidiaires de la Commission	96	99	86	96

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
15. Réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	12	12	12	12
16. Réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants, y compris les réunions du groupe d'experts intergouvernemental sur les défis internationaux que pose l'usage non médical des opioïdes de synthèse	4	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
17. Rapport sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs	1	1	1	1
18. Répertoire des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues	1	1	1	1
19. Annexes et tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture d'un soutien technique et fonctionnel aux Commissions sises à Vienne, aux représentants des États Membres, aux missions permanentes à Vienne et aux autres parties prenantes concernées par les travaux des Commissions ; envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues ; coordination et contrôle du suivi des activités prescrites dans les résolutions et décisions adoptées par les Commissions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : maintenance et mise à jour de la base de données sur la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes et de leurs précurseurs ; maintenance et mise à jour de la base de données sur les résolutions et les décisions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; mise au point et mise à jour des pages Web sécurisées (3) à l'usage de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation et promotion de manifestations spéciales organisées par les Commissions, dont la publication annuelle du <i>Rapport mondial sur les drogues</i> (2).				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : rédaction d'articles à publier sur le site Web de l'ONUDC, mettant en évidence les principales évolutions et nouveautés intervenues dans les travaux des Commissions et des congrès (4).				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : conception et mise à jour de sites Web consacrés aux Commissions, aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et à la suite donnée au débat ministériel de la Commission des stupéfiants tenu en 2019 (5) ; gestion des différents comptes de médias sociaux, notamment Twitter (4), YouTube, Instagram (2) et Flickr (3) (Commission des stupéfiants, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016, congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale).				

### Sous-programme 9

#### Composante 2 : prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

##### Objectif

- 16.179 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est de faciliter le bon fonctionnement de l'Organe international de contrôle des stupéfiants lorsqu'il s'acquitte de ses obligations conventionnelles consistant à encourager la pleine application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points. Cela vaut aussi pour les dispositions relatives aux substances placées sous contrôle international et celles

tendant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins licites tout en en prévenant le détournement, à contribuer aux efforts faits par les États Membres pour prévenir le détournement de précurseurs des circuits licites et à renforcer la lutte mondiale contre le trafic de nouvelles substances psychoactives et de précurseurs non placés sous contrôle.

## Stratégie

- 16.180 Pour contribuer à faciliter le bon fonctionnement de l'Organe international de contrôle des stupéfiants lorsqu'il s'acquitte de ses obligations conventionnelles consistant à encourager les États parties à appliquer pleinement les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, y compris les dispositions relatives aux substances placées sous contrôle international, et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points, la composante continuera de lui fournir des services de secrétariat et un appui fonctionnel, y compris des conseils sur l'application des traités et sur les moyens d'encourager les États et la communauté internationale à appliquer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, en particulier en publiant et diffusant les rapports que l'OICS est tenu d'établir au titre des conventions. Cela devrait permettre de favoriser le dialogue entre l'OICS et les États, l'idée étant de promouvoir l'application des conventions relatives au contrôle de drogues et des recommandations de l'OICS et d'encourager les échanges sur les questions liées aux conventions, et de contribuer ainsi aux objectifs de développement durable concernés, notamment l'objectif n° 3. Parmi les résultats déjà obtenus, on peut citer les aperçus généraux et les analyses approfondies que le secrétariat a fournis à l'OICS au sujet du commerce mondial de substances placées sous contrôle, y compris sur le respect par les États parties des obligations mises à leur charge par les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, pour lui permettre de prendre des décisions éclairées. Le secrétariat a fourni un appui technique dans le cadre de 15 missions de pays effectuées par l'OICS en 2019 pour surveiller l'application des traités ainsi que dans le cadre d'une trentaine d'autres missions en cours de préparation ou qui font actuellement l'objet de discussions avec les États Membres. Ces missions permettent à l'OICS de formuler des recommandations et des orientations sur-mesure aux États Membres dans lesquels une mission sur l'application des conventions relatives au contrôle des drogues a été effectuée.
- 16.181 Pour contribuer à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques et à en prévenir le détournement, la composante sensibilisera les États et la communauté internationale à la nécessité de créer et de mettre en place des mesures nationales et des dispositifs réglementaires de contrôle. Elle facilitera l'échange d'autorisations d'importation et d'exportation, y compris au moyen du Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES), et renforcera les capacités des autorités nationales compétentes. Cela devrait permettre d'aider les États à avoir une meilleure idée de leurs besoins et de leur consommation en stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et de mieux les communiquer, et de contribuer ainsi à l'objectif de développement durable n° 3. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise au point du projet « INCB Learning », grande initiative lancée en 2016 par l'OICS pour renforcer les capacités des pays et leur apporter un appui technique afin de les aider à s'acquitter des obligations que leur imposent les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues en matière de communication d'informations. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, 278 représentants de 95 pays et territoires ont participé à l'initiative et fournissent désormais des données de meilleure qualité dans les rapports statistiques nationaux envoyés à l'OICS, ce qui permet de renforcer encore le contrôle des drogues dans ces pays. Parmi les autres résultats obtenus, citons l'inscription de 68 pays à I2ES après l'organisation d'une réunion du groupe d'utilisateurs lors de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, l'exposé donné lors d'un séminaire de formation régional à l'Organisation mondiale du commerce, les webinaires organisés à l'intention de 25 pays et la formation à I2ES dispensée lors de deux séminaires « INCB Learning » organisés respectivement en Équateur et en Fédération de Russie, grâce à laquelle les pays formés sont maintenant en mesure de traiter plus rapidement les autorisations d'importation et d'exportation de substances soumises à contrôle.

- 16.182 Pour contribuer aux efforts faits par les États Membres pour prévenir les détournements de précurseurs des circuits licites, la composante surveillera les mouvements internationaux de précurseurs et l'utilisation illicite de précurseurs placés ou non sous contrôle international, de manière à favoriser l'échange d'informations relatives aux activités licites et illicites au niveau mondial, notamment au moyen du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), des projets « Prism » et « Cohesion », ainsi qu'en favorisant les efforts conjoints. Elle fournira également des avis techniques à l'Organe international de contrôle des stupéfiants concernant l'évaluation de substances dont l'inscription aux Tableaux pourrait être recommandée au titre de la Convention de 1988. Cela devrait permettre de réduire le volume de précurseurs disponibles pour la fabrication illicite de drogues et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la participation active de 164 et 117 États, respectivement, sur PEN Online et PICS. Grâce à cela et aux avis techniques apportés à l'OICS, ce dernier a formulé des recommandations tendant à placer trois précurseurs sous contrôle international au cours de l'exercice biennal 2018-2018, recommandations que la Commission des stupéfiants a ensuite adoptées. Parmi les autres résultats déjà obtenus, citons la réduction, au cours de la période 2018-2019, du trafic et du détournement d'anhydride acétique, rendue possible grâce aux activités facilitées par l'OICS pour favoriser l'échange d'informations opérationnelles et aux activités des États.
- 16.183 Pour contribuer à faire progresser la lutte mondiale contre le trafic de nouvelles substances psychoactives et de précurseurs non placés sous contrôle, la composante renforcera la coopération entre les services répressifs, les douanes, les services postaux et d'autres organismes nationaux et renforcera leurs capacités à détecter et à intercepter ces substances en toute sécurité dans le cadre du projet « ION », du projet relatif aux partenariats opérationnels contre la distribution et la vente illicites d'opioïdes (« OPIOIDS ») et du Système de notification des incidents du Projet « ION » (IONICS). Cela devrait permettre de réduire le trafic et la consommation illicite de ces substances et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable concernés, notamment l'objectif 3, en coopération avec l'ONU DC. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la formation dispensée à 350 responsables de l'application des lois et autres fonctionnaires de 100 États, grâce à laquelle ces derniers ont pu détecter plus de 3 700 cas de trafic de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical et les signaler au moyen d'IONICS. On peut également citer les ateliers organisés à l'intention d'opérateurs de commerce électronique du secteur privé sur les dangers que présente la vente de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes non médicaux. Les opérateurs se sont engagés à ne pas autoriser la vente ou la promotion de ces substances sur leurs plateformes. En outre, grâce à des accords conclus avec l'Union postale universelle, l'Organisation mondiale des douanes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation douanière d'Océanie, il a été possible de renforcer la coopération avec la communauté internationale afin d'atteindre les services de répression et de les former à la lutte contre le trafic de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes à usage non médical.

### **Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés**

- 16.184 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la mise à disposition de l'Organe international de contrôle des stupéfiants des moyens dont il a besoin pour veiller au respect et à l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les chiffres suivants : plus de 90 % des décisions de l'OICS ont été mises en œuvre par le Secrétariat (cible fixée à 90 %) et 91,6 % des membres de l'OICS se sont déclarés pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis par le Secrétariat (cible fixée à 90 %).

### Exécution du programme en 2019 : meilleur accès aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques

- 16.185 La composante a coordonné la fourniture de contributions de fond à l'Organe international de contrôle des stupéfiants afin d'éclairer ses analyses et sa prise de décision, en convoquant, en son nom, des réunions de groupes spéciaux d'experts et des consultations informelles pour le conseiller sur les questions concernant l'application des traités relatifs au contrôle des drogues. Par exemple, un groupe d'experts a tenu une réunion en mars 2019 au sujet de l'article 13 de la Convention de 1988, à l'issue de laquelle il a formulé des recommandations sur la marche à suivre pour lutter contre le détournement et le trafic des matériels et équipements visés à l'article 13. Toujours en mars 2019, la Commission des stupéfiants a adopté la recommandation de l'OICS tendant à inscrire aux Tableaux un certain nombre de substances utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Une consultation informelle devait se tenir au cours du quatrième trimestre de 2019 aux fins de l'examen des questions techniques liées à la surveillance de la culture, de la production, de la consommation et du commerce licites du cannabis à des fins médicales et scientifiques.
- 16.186 La composante a contribué à faire progresser les travaux entrepris par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour faciliter le système international de contrôle des drogues en analysant l'application des traités par les États Membres et les données qu'ils avaient fournies conformément à leurs obligations conventionnelles relatives au système de commerce international licite. Elle a également concouru à la présentation des conclusions de l'OICS dans son rapport annuel, notamment en élaborant un chapitre thématique sur l'amélioration des services de prévention et de traitement de la consommation de substances chez les jeunes dans le rapport annuel pour 2019, ainsi que dans son rapport sur les précurseurs et dans ses publications techniques. Dans ces rapports, qu'il est tenu d'établir au titre des conventions et qui constituent son principal moyen de communication avec les États Membres, l'OICS formule des recommandations tendant à aider les États Membres à mieux appliquer les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 16.187 Le travail effectué a contribué à faciliter le bon fonctionnement de l'Organe international de contrôle des stupéfiants lorsqu'il s'acquittait de ses obligations conventionnelles consistant à vérifier que les États parties appliquaient en tous points les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, y compris les dispositions relatives aux substances placées sous contrôle international, comme le montrent la publication et la diffusion du rapport annuel 2019 de l'OICS auprès des autorités nationales compétentes, dans lequel figure un chapitre thématique consacré à l'amélioration des services de prévention et de traitement de l'usage de substances destinés aux jeunes, le rapport sur les précurseurs et les publications techniques, ainsi que les déclarations faites par les États Membres devant la Commission des stupéfiants. Ce travail a également contribué à prévenir le détournement de précurseurs des circuits licites, comme le montrent les décisions relatives au placement sous contrôle de substances que la Commission a adoptées sur recommandation de l'OICS, ce qui a permis de renforcer les capacités des États Membres dans la lutte contre le trafic des stupéfiants et des produits chimiques précurseurs.

Tableau 16.27  
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du rapport annuel de l'OICS pour 2015, y compris le rapport sur la disponibilité des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du rapport annuel de l'OICS pour 2016</li> <li>Recommandations, y compris sur le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du rapport annuel de l'OICS pour 2017</li> <li>Recommandations, y compris sur le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du rapport annuel de l'OICS pour 2018, y compris le rapport sur la disponibilité des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du rapport annuel de l'OICS pour 2019</li> <li>Recommandations, y compris sur</li> </ul>

2015	2016	2017	2018	2019
<p>drogues placées sous contrôle international publié en complément de celui-ci</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations, y compris celles relatives aux difficultés et perspectives dans le domaine du contrôle international des drogues en rapport avec la santé physique et morale de l'humanité, examinées et mises en œuvre par certains États Membres</li> <li>Rapport sur les précurseurs et publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes examinés par les autorités nationales compétentes des États Membres</li> </ul>	<p>thème des femmes et des drogues, examinées et mises en œuvre par les États Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur les précurseurs et publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes examinés par les autorités nationales compétentes des États Membres</li> </ul>	<p>traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues comme éléments essentiels de la réduction de la demande de drogues, examinées et mises en œuvre par les États Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur les précurseurs et publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes examinés par les autorités nationales compétentes des États Membres</li> </ul>	<p>drogues placées sous contrôle international publié en complément de celui-ci</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations, y compris sur les risques et les intérêts que présentent le cannabis et les cannabinoïdes à usage médical, scientifique et « récréatif », examinées et mises en œuvre par les États Membres</li> <li>Rapport sur les précurseurs et publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes examinés par les autorités nationales compétentes des États Membres</li> </ul>	<p>l'amélioration des services de prévention et de traitement de l'usage de substances destinés aux jeunes, examinées et mises en œuvre par les États Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur les précurseurs et publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes examinés par les autorités nationales compétentes des États Membres</li> </ul>

## Résultats escomptés pour 2021

### Résultat 1 : préserver la capacité de l'Organe international de contrôle des stupéfiants à vérifier que les États communiquent bien les informations, comme le leur imposent les conventions, et à prévenir le détournement de substances placées sous contrôle international (nouveau résultat)

- 16.188 La composante s'emploie à suivre l'évolution de la situation du contrôle des drogues dans le monde afin de garantir la disponibilité des substances contrôlées à des fins médicales, scientifiques et industrielles tout en empêchant leur détournement. Pour ce faire, elle recourt principalement au Système international de contrôle des drogues, le système de gestion de l'information utilisé par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour analyser les données que les autorités nationales compétentes lui communiquent conformément à leurs obligations conventionnelles. Le Système permet à l'OICS de traiter rapidement les données et de faciliter ainsi le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et le commerce international licite de précurseurs à des fins industrielles. Il lui permet en outre de suivre l'utilisation des substances placées sous contrôle international à des fins médicales, de repérer les cas où ces

substances sont sous-utilisées ou surutilisées et de conseiller les États, par exemple au moyen de ses publications techniques.

*Situation interne et réponse*

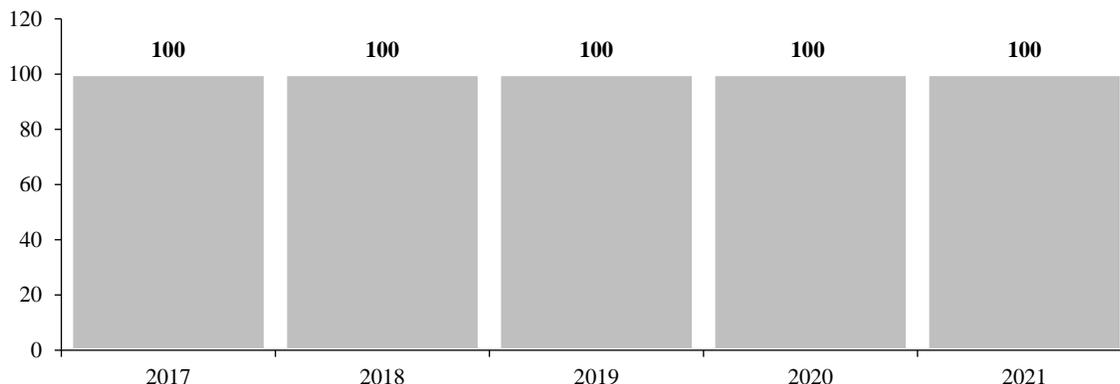
16.189 Pour la composante, la situation était la suivante : il s’agissait de composer avec l’augmentation du volume du commerce international licite des substances placées sous contrôle, ce dernier se faisant toujours plus complexe. Les outils disponibles dans le Système international de contrôle des drogues, qui ont été mis au point il y a une quinzaine d’années, ne permettent pas de faire face à l’augmentation du volume et de la complexité du commerce et d’évaluer les besoins, en particulier pour ce qui est de la gestion des données. Le système est dépassé et n’est plus en état de marche. Si ces problèmes ne sont pas réglés, il sera difficile pour l’OICS de continuer à assurer efficacement le suivi et de traiter les demandes des États Membres, y compris pour ce qui est de la vérification des importations et des exportations. Cela aurait des répercussions négatives sur la disponibilité de médicaments contenant des stupéfiants et des substances psychotropes et sur le commerce licite de précurseurs. En réponse, la composante fera en sorte qu’il n’y ait pas d’interruption de l’accès à ces médicaments et fournira son appui pour régler les lacunes du Système international de contrôle des drogues. Cela permettra de garantir que les patients qui ont besoin de ces médicaments continuent d’y avoir accès.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

16.190 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à permettre à l’Organe international de contrôle des stupéfiants de s’acquitter de ses obligations conventionnelles consistant à encourager l’application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu’ils sont respectés en tous points et à garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins médicales, scientifiques et industrielles. Les progrès se manifesteraient par l’exploitation ininterrompue du Système international de contrôle des drogues par l’OICS. Si l’on ne remédie pas aux lacunes du système, il risque d’être extrêmement difficile pour l’OICS de continuer à bien établir les évaluations et les prévisions des besoins licites en stupéfiants, en substances psychotropes et en précurseurs, et, à terme, les patients n’auraient plus accès aux médicaments contenant des substances placées sous contrôle.

16.191 Ce travail devrait également contribuer à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins licites tout en empêchant leur détournement, ce qui serait démontré par les estimations et évaluations nationales des besoins licites en stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs, établies à un taux soutenu de 100 % à la fin de l’année, sur la base des réponses reçues dans les formulaires B/P et D.

Figure 16.XII  
**Mesure des résultats : pourcentage de processus, estimations et évaluations établis à la fin de l’année, sur la base des réponses reçues dans les formulaires B/P et D**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.192 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Conventions*

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Convention sur les substances psychotropes de 1971

*Résolutions de l'Assemblée générale*

45/179      Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies

46/104      Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

S-20/2      Déclaration politique

*Résolutions du Conseil économique et social*

1966/1106 (XL)      Application de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants

1973/1775 (LIV)      Maintien en vigueur des dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

1967/1196 (XLII) ; 1991/48      Dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

54/6      Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite

62/2      illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

62/2      Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale

60/5      Renforcement de la coordination internationale en matière de précurseurs et de produits chimiques précurseurs non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

62/4      Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse

61/5      Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes

62/5      Renforcement de la capacité des États Membres à établir des évaluations et des prévisions réalistes des besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques

61/8      Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques

62/8      Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses attributions conventionnelles en coopération avec les États Membres et en collaboration avec la Commission des stupéfiants et l'Organisation mondiale de la Santé

62/1      Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels complets pour le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication

## Produits

16.193 On trouvera dans le tableau 16.28 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.28

### Sous-programme 9, composante 2 : Produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)				
	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
1. Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1	1	1	1
2. Rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	3	3	3	3
3. Rapports sur le contrôle du mouvement des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs pour les besoins licites et sur l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques	8	8	8	8
4. Rapport sur les faits intervenus entre les sessions, rapport du Comité des questions financières et administratives, rapport du Comité permanent des évaluations et rapport sur l'application des décisions prises lors de sa précédente session, et rapports sur les questions examinées et les décisions prises par l'Organe international de contrôle des stupéfiants	11	11	11	11
5. Évaluation des besoins en stupéfiants, évaluation des besoins en substances psychotropes et évaluation des besoins licites en précurseurs de stimulants de type amphétamine	6	6	6	6
6. Évaluation du respect de l'ensemble des traités par les états, rapport sur les mesures visant à garantir l'exécution des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, rapports sur les missions menées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et études spécifiques sur les recommandations formulées par l'OICS et évaluation de leur application par les États Membres	23	29	23	23
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
	<b>98</b>	<b>88</b>	<b>98</b>	<b>98</b>
7. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	58	60	60
8. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	12	18	18
9. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	18	20	20
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
	<b>98</b>	<b>88</b>	<b>98</b>	<b>98</b>
10. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	58	60	60
11. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	12	18	18

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
12. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	18	20	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
13. Cours de formation à l'intention des autorités nationales visant à les aider à mieux appliquer les traités relatifs au contrôle des drogues et à améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle international destinées à un usage médical et scientifique tout en en prévenant le détournement et l'utilisation illicite	8	12	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>56</b>
14. Mises à jour mensuelles des estimations et évaluations des besoins médicaux et scientifiques en stupéfiants et substances psychotropes	24	24	24	24
15. Mise à jour annuelle des formulaires de communication d'informations sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs que les États Membres sont tenus de présenter au titre des conventions de 1961, 1971 et 1988 et des résolutions connexes du Conseil économique et social, et mise à jour annuelle des listes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs placés sous contrôle en vertu des trois conventions	12	12	12	12
16. Mise à jour périodique des tableaux répertoriant les pays qui soumettent à autorisation l'importation des substances des Tableaux III et IV de la Convention de 1971, et mise à jour annuelle de la liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux Tableaux	5	5	5	5
17. Annonces mensuelles sur des questions liées au contrôle des drogues et au respect des traités, et mise à jour des supports de formation destinés aux autorités nationales sur la mise en œuvre des dispositions de trois conventions relatives au contrôle des drogues	15	15	15	15
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : missions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants visant à examiner l'application des conventions et à formuler des recommandations tendant à améliorer l'adhésion aux traités et leur mise en œuvre, l'idée étant de garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle international tout en en prévenant le détournement, le trafic et l'abus.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : Système international de contrôle des drogues ; Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES) ; Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) ; Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) ; Système de notification des incidents du Projet « ION ».				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations parallèles tenues en marge des réunions intergouvernementales.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et conférences de presse sur les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ; réponses aux demandes des médias ; déclarations des membres de l'OICS aux réunions intergouvernementales ; bulletins d'information à l'intention des États ; Diffusion des recommandations et des positions de l'OICS auprès des décideurs et du grand public.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance du site web de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et des espaces réservés à ses membres et aux autorités nationales compétentes.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

### Vue d'ensemble

16.194 On trouvera dans les tableaux 16.29 à 16.31 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 16.29

#### Ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements						2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)		
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
Postes	19 423,6	18 334,7	60,9	–	–	60,9	0,3	18 395,6	372,9	18 768,5
Autres dépenses de personnel	327,5	305,0	(158,3)	–	2,0	(156,3)	(51,2)	148,7	2,6	151,3
Dépenses de représentation	2,7	2,9	–	–	–	–	–	2,9	–	2,9
Consultants	162,7	324,5	(154,6)	–	(4,3)	(158,9)	(49,0)	165,6	2,8	168,4
Experts	157,5	369,2	–	–	(12,8)	(12,8)	(3,5)	356,4	6,5	362,9
Voyages des représentants	584,2	983,7	(313,5)	–	–	(313,5)	(31,9)	670,2	12,7	682,9
Voyages du personnel	338,5	319,6	(40,1)	–	(1,1)	(41,2)	(12,9)	278,4	5,3	283,7
Services contractuels	691,9	599,7	(30,8)	–	1,3	(29,5)	(4,9)	570,2	10,1	580,3
Frais généraux de fonctionnement	111,3	65,3	–	–	11,9	11,9	18,2	77,2	1,2	78,4
Fournitures et accessoires	58,4	95,7	–	–	–	–	–	95,7	1,7	97,4
Mobilier et matériel	291,5	195,0	–	–	7,0	7,0	3,6	202,0	3,7	205,7
Bourses, subventions et contributions	18,0	31,8	–	–	(4,0)	(4,0)	(12,6)	27,8	0,5	28,3
<b>Total</b>	<b>22 167,7</b>	<b>21 627,1</b>	<b>(636,4)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(636,4)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>20 990,7</b>	<b>420,0</b>	<b>21 410,7</b>

Tableau 16.30

#### Changements relatifs aux postes<sup>a</sup>

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C), 24 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C), 24 G(AC)

<sup>a</sup> Aucun changement n'est proposé pour 2021

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; s.o. = sans objet.

Tableau 16.31  
Postes

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	8	–	–	–	–	8
P-5	14	–	–	–	–	14
P-4	32	–	–	–	–	32
P-3	27	–	–	–	–	27
P-2/1	13	–	–	–	–	13
<b>Total partiel</b>	<b>98</b>	–	–	–	–	<b>98</b>
<b>Services généraux</b>						
1 <sup>re</sup> classe	3	–	–	–	–	3
Autres classes	24	–	–	–	–	24
<b>Total partiel</b>	<b>27</b>	–	–	–	–	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>125</b>	–	–	–	–	<b>125</b>

16.195 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 16.32 à 16.34 et dans la figure 16.XIII.

16.196 Comme le montrent les tableaux 16.32 1) et 16.33 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 20 990 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 636 400 dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation découle des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 pour la tenue du congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a lieu tous les cinq ans, et au non-renouvellement des crédits prévus pour 2020 pour les activités de lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, conformément à la résolution 74/247 de l'Assemblée générale, en partie compensée par la budgétisation en année pleine du coût d'un poste créé en 2020 comme suite à la résolution 74/262 de l'Assemblée. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 16.32  
 Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
A. Organes directeurs	675,6	1 311,4	(641,2)	–	–	(641,2)	(48,9)	670,2	12,7	682,9
B. Direction exécutive et administration	821,7	823,1	–	–	–	–	–	823,1	16,6	839,7
C. Programme de travail										
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	2 925,4	3 011,1	(56,1)	–	–	(56,1)	(1,9)	2 955,0	59,0	3 014,0
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	692,6	745,8	–	–	–	–	–	745,8	15,5	761,3
3. Lutte contre la corruption	2 910,3	2 740,7	–	–	–	–	–	2 740,7	55,7	2 796,4
4. Prévention du terrorisme	1 324,8	1 313,7	–	–	–	–	–	1 313,7	26,5	1 340,2
5. Affaires judiciaires	1 388,7	1 304,6	–	–	–	–	–	1 304,6	26,9	1 331,5
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	2 935,9	3 016,3	–	–	–	–	–	3 016,3	61,1	3 077,4
7. Appui en matière de politiques	1 735,8	1 025,7	–	–	–	–	–	1 025,7	21,2	1 046,9
8. Coopération technique et appui opérationnel	639,8	574,6	–	–	–	–	–	574,6	11,4	586,0
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	5 589,0	5 299,8	60,9	–	–	60,9	1,1	5 360,7	105,0	5 465,7
<b>Total partiel (C)</b>	<b>20 142,5</b>	<b>19 032,3</b>	<b>4,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4,8</b>	<b>0,0</b>	<b>19 037,1</b>	<b>382,3</b>	<b>19 419,4</b>
D. Appui au programme	527,9	460,3	–	–	–	–	–	460,3	8,4	468,7
<b>Total partiel (1)</b>	<b>22 167,7</b>	<b>21 627,1</b>	<b>(636,4)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(636,4)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>20 990,7</b>	<b>420,0</b>	<b>21 410,7</b>

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

2) *Extra-budgétaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	2 954,0	4 290,6	4 108,3
C. Programme de travail			
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	116 110,6	126 445,6	114 208,9
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	93 575,5	114 543,5	106 277,2
3. Lutte contre la corruption	23 519,0	24 674,6	13 924,3
4. Prévention du terrorisme	13 286,0	14 925,2	13 891,4
5. Affaires judiciaires	37 966,2	45 430,3	38 104,1
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	25 115,1	31 350,6	28 316,4
7. Appui en matière de politiques	5 656,5	6 215,4	6 574,6
8. Coopération technique et appui opérationnel	9 948,3	11 536,5	11 813,9
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2 489,3	5 654,9	5 517,4
<b>Total partiel (C)</b>	<b>327 666,4</b>	<b>380 776,6</b>	<b>338 628,2</b>
D. Appui au programme	15 923,0	17 469,7	18 026,5
<b>Total partiel, 2</b>	<b>346 543,4</b>	<b>402 536,9</b>	<b>360 763,0</b>
<b>Total</b>	<b>368 711,1</b>	<b>424 164,0</b>	<b>382 173,7</b>

Tableau 16.33  
Évolution des postes, par composante et sous-programme

1) *Budget ordinaire*

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	4	–	–	–	–	4
C. Programme de travail						
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	18	–	–	–	–	18
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	4	–	–	–	–	4
3. Lutte contre la corruption	18	–	–	–	–	18
4. Prévention du terrorisme	8	–	–	–	–	8
5. Affaires judiciaires	8	–	–	–	–	8
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	17	–	–	–	–	17
7. Appui en matière de politiques	6	–	–	–	–	6
8. Coopération technique et appui opérationnel	4	–	–	–	–	4
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	38	–	–	–	–	38
<b>Total partiel (C)</b>	<b>121</b>					<b>121</b>
D. Appui au programme	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (1)</b>	<b>125</b>					<b>125</b>

2) *Extra-budgétaire*

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	20	20
C. Programme de travail		
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	136	136
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	27	27
3. Lutte contre la corruption	41	41
4. Prévention du terrorisme	21	21

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
5. Affaires judiciaires	37	37
6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	66	66
7. Appui en matière de politiques	31	31
8. Coopération technique et appui opérationnel	58	58
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	9	9
<b>Total partiel (C)</b>	<b>426</b>	<b>426</b>
D. Appui au programme	99	99
<b>Total partiel (2)</b>	<b>545</b>	<b>545</b>
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>670</b>

*Note* : Les postes extrabudgétaires englobent les postes qui, depuis décembre 2019, sont administrés par l'ONUDC et financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales. S'y ajoutent, depuis janvier 2020, 1 382 postes pourvus localement (60 administrateurs recrutés sur le plan national, 98 agents locaux et 1 224 vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le PNUD pour le compte de l'Office.

Tableau 16.34

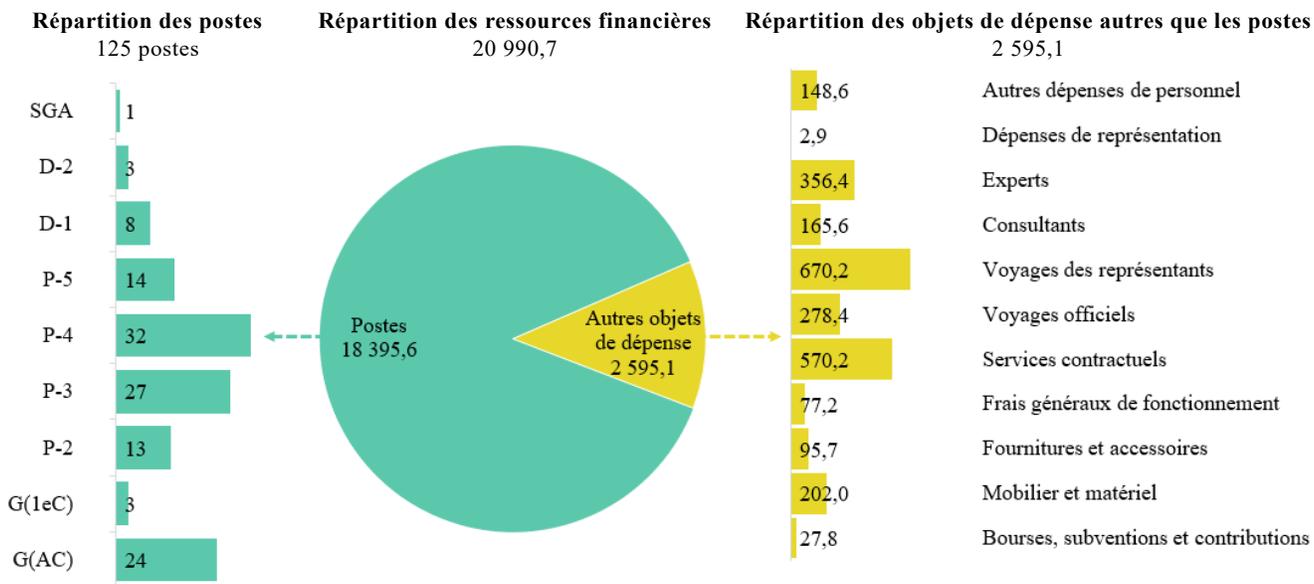
**Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	19 423,6	18 334,7	60,9	–	–	60,9	0,3	18 395,6
Autres objets de dépense	2 744,1	3 292,4	(697,3)	–	–	(697,3)	(21,2)	2 595,1
<b>Total</b>	<b>22 167,7</b>	<b>21 627,1</b>	<b>(636,4)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(636,4)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>20 990,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		98	–	–	–	–	–	98
Agents des services généraux et des catégories apparentées		27	–	–	–	–	–	27
<b>Total</b>		<b>125</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>125</b>

Figure 16.XIII  
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



### Analyse des variations par composante et sous-programme

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

##### Ajustements techniques

16.197 Comme le montre le tableau 16.32 1), les changements entraînent une diminution nette de 636 400 dollars au titre des organes directeurs et des sous-programmes 1 et 9, qui s'explique comme suit :

- Organes directeurs.** La diminution de 641 200 dollars s'explique par le non-renouvellement des crédits prévus pour 2020 au titre des dépenses se rapportant à la préparation du Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour financer les voyages des représentants (313 500 dollars), les voyages officiels (18 700 dollars), les services de consultants et d'experts (154 600 dollars), les services contractuels (30 800 dollars) et les autres dépenses de personnel (123 600 dollars) ;
- Sous-programme 1, Lutte contre la criminalité transnationale organisée.** La diminution de 56 100 dollars s'explique par le non-renouvellement des crédits prévus pour 2020 au titre de la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, en application de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale, pour financer les autres dépenses de personnel (34 700 dollars) et les voyages officiels (21 400 dollars) ;
- Sous-Programme 9, Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.** L'augmentation de 60 900 dollars découle de la budgétisation en année pleine du coût d'un poste (1 P-3, juriste) réé en 2020 au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants comme suite à la résolution 74/262.

**Ressources extrabudgétaires**

- 16.198 Comme le montrent les tableaux 16.32 2) et 16.33 2), l'ONUDC reçoit des contributions en espèces et des contributions en nature, qui complètent les ressources provenant du budget ordinaire et continuent d'être cruciales pour l'exécution des mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimé à 360 763 000 dollars, dont 545 postes, qui seront consacrées à des activités de coopération technique. Ces ressources représentent 94,4 % des ressources totales du programme.
- 16.199 Les contributions en nature prévues concernent des droits d'usage cédés sans contrepartie d'un montant estimé à 1 400 000 dollars, ainsi que d'autres services tels que la sollicitation d'avis d'experts, l'utilisation d'installations de formation et la fourniture d'équipement, d'un montant estimé à 1 000 000 dollars.

**Organes directeurs**

- 16.200 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont l'Office assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 16.35 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 16.35  
**Organes directeurs**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. Elle est le principal organe directeur de l'ONU dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale et fait fonction d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Outre son rôle d'organe directeur du programme de lutte contre le crime de l'ONUDC, elle est autorisée à approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.	Mandat : Résolution 1992/1 du Conseil économique et social Composition : 40 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 2	51,2	51,2
Commission des stupéfiants et organes subsidiaires	La Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'ONU pour le contrôle international des drogues et s'acquitte de mandats découlant de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Elle est autorisée à approuver le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.  Le Conseil économique et social a créé des organes subsidiaires de la Commission chargés	Mandat : Résolution 1999/30 du Conseil économique et social Composition : 53 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 2	148,1	148,1

## Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2020 (crédits ouverts)</i>	<i>2021 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	de coordonner les mécanismes de coopération en matière de détection et de répression des infractions liées à la drogue au niveau régional. Il s'agit : a) de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, qui compte 23 représentants ; b) des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Europe, auxquelles participent les membres des commissions régionales concernées.			
Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Le groupe de travail intergouvernemental a été créé afin d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC. Il joue un rôle important dans l'élaboration des décisions et des activités de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans plusieurs domaines fondamentaux, notamment concernant les questions stratégiques et budgétaires, les programmes de l'ONUDC et sa situation financière, l'évaluation et le contrôle, et l'amélioration des méthodes de travail des Commissions.	Mandat : Décisions 2009/251 et 2017/236 du Conseil économique et social Composition : s.o. Nombre de sessions en 2021 : 1 (cinquième mandat, au cours duquel le groupe a tenu 1 réunion formelle et 10 réunions informelles)	—	—
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale permet : a) l'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines ; b) l'échange de données tirées de l'expérience dans les domaines de la recherche, du droit et de l'élaboration de politiques ; c) le recensement des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ; d) l'apport d'avis et d'observations sur certaines questions soumises par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; e) la formulation, à l'intention de la Commission, de suggestions concernant les questions à inscrire au programme de travail.	Mandat : Résolutions 46/152, 56/119 et 74/171 de l'Assemblée générale Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 0	641,2	—
Organe international de contrôle des stupéfiants	L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel quasi judiciaire chargé d'encourager et d'aider les gouvernements à respecter les dispositions des trois traités internationaux en matière de contrôle des drogues (Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, Convention sur les substances psychotropes de 1971 et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988), ainsi que d'évaluer et de contrôler la mesure dans laquelle	Mandat : résolution 1774 (XVII) de l'Assemblée générale ; résolutions 1966/1106 (XL) et 1967/1196 (XLII) du Conseil économique et social ; et la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, article 9 Composition : 13 membres Nombre de sessions en 2021 : 3	470,9	470,9

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020 (crédits ouverts)	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
	<p>ces dispositions sont respectées. Il évalue les activités relatives au contrôle des drogues menées sur les plans national et international, engage et entretient un dialogue permanent avec les gouvernements, dispense des formations techniques et publie annuellement divers rapports techniques en application des conventions précitées. Tout pays qui refuserait de coopérer avec l'Organe de contrôle ou agirait de manière à compromettre les objectifs des conventions s'exposerait aux mesures prévues à l'article 14 de la Convention de 1961, à l'article 19 de la Convention de 1971 et à l'article 22 de la Convention de 1988.</p> <p>L'Organe examine continuellement le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues, met en évidence d'éventuelles lacunes dans son application par les gouvernements qui sont parties aux trois grandes conventions et formule des recommandations à l'intention des organismes nationaux de lutte contre la drogue et des organisations internationales et régionales intéressées afin qu'ils prennent de nouvelles mesures. Ces recommandations, qui ont pour but d'aider les gouvernements à s'acquitter pleinement de leurs obligations conventionnelles et de renforcer le régime international de contrôle des drogues, figurent dans le rapport annuel de l'Organe en vue de leur diffusion auprès de tous les gouvernements. L'Organe élabore en outre un rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 et deux publications techniques annuelles, l'une sur les stupéfiants et l'autre sur les substances psychotropes.</p>			
<p>Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée</p>	<p>La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à combattre la criminalité transnationale et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant.</p> <p>Au fil des ans, la Conférence a créé, dans cet ordre chronologique, les groupes de travail suivants afin qu'ils l'aident à promouvoir et examiner l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant : le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ; le Groupe de travail sur la coopération internationale ; le Groupe de travail sur la traite des personnes ; le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ; le Groupe de travail sur les armes à feu ; la Réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d'étudier toutes les options</p>	<p>Mandat : résolutions <a href="#">55/25</a> et <a href="#">55/255</a> de l'Assemblée générale ; article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; article 3 du règlement intérieur de la Conférence.</p> <p>Composition : 189 représentants de gouvernements</p> <p>Nombre de sessions en 2021 : 0</p>	-	-

## Chapitre 16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2020	2021
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	envisageables pour un mécanisme approprié et efficace d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.			
Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et organes subsidiaires	La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à atteindre les objectifs énoncés dans ladite convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner son application. L'ONUDC est le secrétariat de la Conférence et reçoit de cette dernière des orientations générales concernant la mise au point et l'exécution d'activités de lutte contre la corruption.  La Conférence a créé le Groupe d'examen de l'application et deux groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée (l'un sur le recouvrement d'avoirs et l'autre sur la prévention de la corruption) pour favoriser l'application de certains aspects précis de la Convention, et institué les réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale.	Mandat : résolution 58/4 de l'Assemblée générale ; article 63 de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; article 3 du règlement intérieur de la Conférence. Composition : 189 représentants de gouvernement  Nombre de sessions en 2021 : 1	—	—
<b>Total</b>			<b>1 311,4</b>	<b>670,2</b>

16.201 Comme le montre le tableau 16.36, les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 670 200 dollars et font apparaître une diminution nette de 641 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 16.197 a) des explications sur la diminution de 641 200 dollars qui est proposée.

Tableau 16.36

### Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes									
Voyages des représentants	675,6	1 311,4	(641,2)	—	—	(641,2)	(48,9)	670,2	

## Direction exécutive et administration

- 16.202 La Directrice exécutive est chargée de coordonner et de diriger toutes les activités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité menées par les entités des Nations Unies, de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du programme et de manière que ces activités soient coordonnées et complémentaires et ne fassent pas double emploi. Elle participe à ce titre aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Elle s'acquitte, au nom du Secrétaire général, des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau de la Directrice exécutive est intégré à celui de la Directrice générale de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre I.C (Politiques, direction et coordination d'ensemble).
- 16.203 Le Bureau de la Directrice exécutive a pour attributions principales : a) d'aider la Directrice exécutive à diriger et à gérer l'ONUDC ; b) de faciliter la coopération interservices pour ce qui est de l'exécution des plans de travail et des questions administratives ; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'ONUDC ; d) d'aider la Directrice exécutive à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.
- 16.204 Le Bureau de la Directrice exécutive coordonne également les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité de l'ONUDC et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il dispose d'une équipe chargée des questions de genre qui coordonne la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUSV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) afin de veiller à ce que l'ONU respecte ses engagements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en particulier s'agissant de l'objectif de développement durable n° 5.
- 16.205 La Section de l'évaluation indépendante rend compte des résultats des évaluations à la Directrice exécutive et aux États Membres et est une entité autonome qui fait rapport au Bureau de la Directrice exécutive. En 2019, 12 évaluations ont été publiées sur le site Web de l'ONUDC. La Section a mis au point une application en ligne de gestion des évaluations et de mise en commun des connaissances, Unite Evaluations, afin d'assurer l'efficacité de la gestion des évaluations et la communication des résultats d'ensemble obtenus en ce qui concerne les cibles des objectifs de développement durable et de faire mieux appliquer le principe de responsabilité en faisant un meilleur suivi des recommandations. Elle a élaboré des documents d'orientation consacrés à ces questions afin que les évaluations de l'ONUDC continuent de contribuer à la mise en place de changements en profondeur. Elle aide également les États Membres à renforcer leurs capacités d'évaluation, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et au Programme 2030, notamment en élaborant un module de niveau master consacré à l'évaluation et aux objectifs de développement durable et des formations en ligne dans ces domaines.
- 16.206 En 2021, dans le cadre de la réforme du Secrétaire général et, en particulier, du pacte de financement conclu entre les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la Section de l'évaluation indépendante renforcera sa capacité de coopérer et de communiquer avec les États Membres et avec d'autres agents des Nations Unies concourant à la fonction d'évaluation, afin de traduire dans les faits les mesures de réforme de la gestion de l'ONU. Elle s'emploiera également à accroître le recours aux résultats d'ensemble des évaluations pour ce qui est des domaines d'activité du Bureau et à améliorer les méta-analyses fondées sur les évaluations en se servant en particulier de Unite Evaluations pour étiqueter les évaluations liées aux objectifs de développement durable. En plus de continuer à gérer les évaluations stratégiques et conjointes, la Section continuera également à investir dans les technologies de l'information ainsi que dans des outils novateurs de

gestion des connaissances, en particulier dans des systèmes qui permettent de déterminer la mesure dans laquelle les résultats des évaluations sont utilisés et de prendre, en connaissance de cause, des décisions débouchant sur des changements qui s'inscrivent dans la durée.

- 16.207 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, les organisations basées à Vienne appliquant le régime commun ont amélioré la gestion des déchets en traitant tous les déchets avant leur entrée dans le système autrichien. Elles ont également remplacé tous les systèmes d'essuie-mains en tissu dans les toilettes par des essuie-mains en papier recyclable, plus hygiéniques et plus écologiques. Ces nouvelles mesures ont permis de réduire davantage l'empreinte écologique du Centre international de Vienne. Il est envisagé de prendre des mesures supplémentaires en 2021, notamment l'installation d'échangeurs de chaleur de pointe et le remplacement des lampes fluorescentes par des diodes électroluminescentes.
- 16.208 On trouvera dans le tableau 16.37 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2020, une directive sera diffusée pour souligner davantage auprès du personnel qu'il importe de respecter la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion et qu'ils y sont tenus. Les gestionnaires sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des gestionnaires tous les trois mois.

Tableau 16.37  
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	88,0	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	24,2	100	100

- 16.209 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 823 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 16.38 et la figure 16.XIV.

Tableau 16.38  
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	796,1	789,2	–	–	–	–	–	–	789,2
Autres objets de dépense	25,6	33,9	–	–	–	–	–	–	33,9
<b>Total</b>	<b>821,7</b>	<b>823,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>823,1</b>

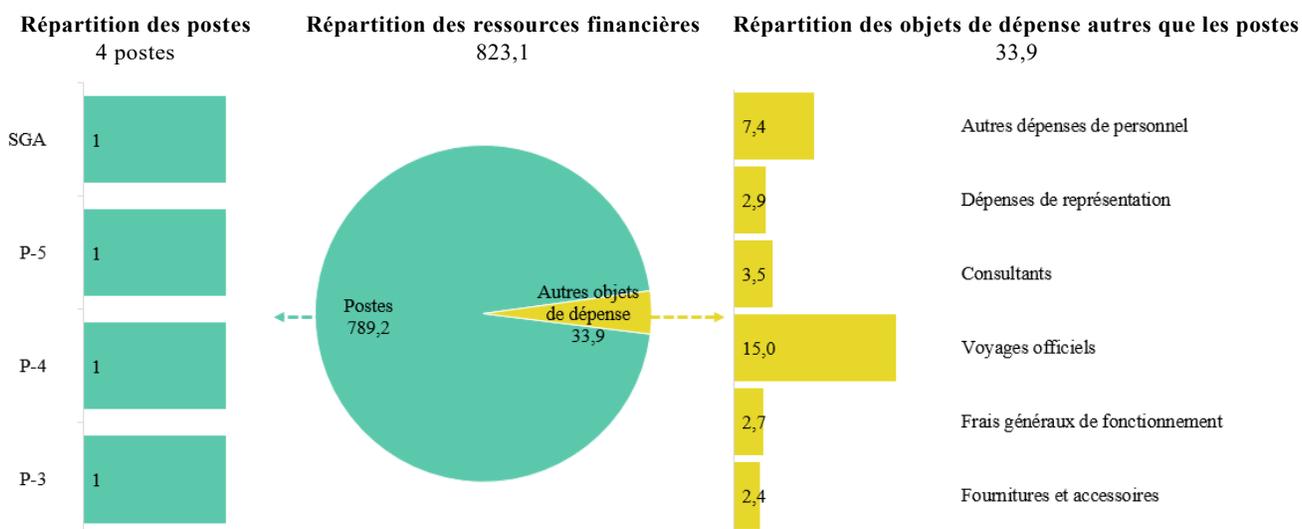
**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>

Figure 16.XIV

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021  
(avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



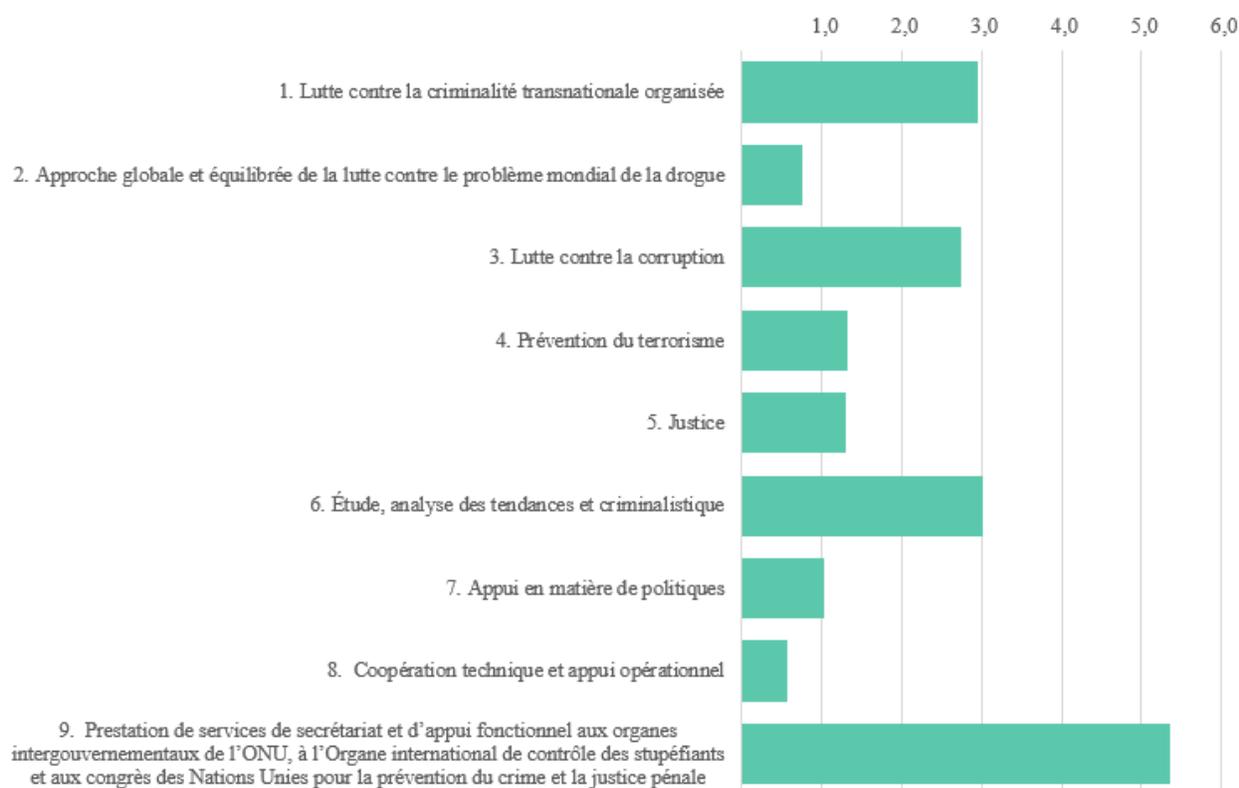
**Programme de travail**

16.210 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 19 037 100 dollars et font apparaître une augmentation de 4 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera aux paragraphes 16.197 b) et c) des explications sur l'augmentation de 4 800 dollars qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 16.XV.

Figure 16.XV

**Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)


**Sous-programme 1**
**Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

16.211 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 955 000 dollars et font apparaître une diminution de 56 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 16.197 b) des explications sur la diminution de 56 100 dollars qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.39 et dans la figure 16.XVI.

Tableau 16.39

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 628,7	2 663,6	–	–	–	–	–	2 663,6	
Autres objets de dépense	296,6	347,5	(56,1)	–	–	(56,1)	(16,1)	291,4	
<b>Total</b>	<b>2 925,4</b>	<b>3 011,1</b>	<b>(56,1)</b>	–	–	<b>(56,1)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>2 955,0</b>	

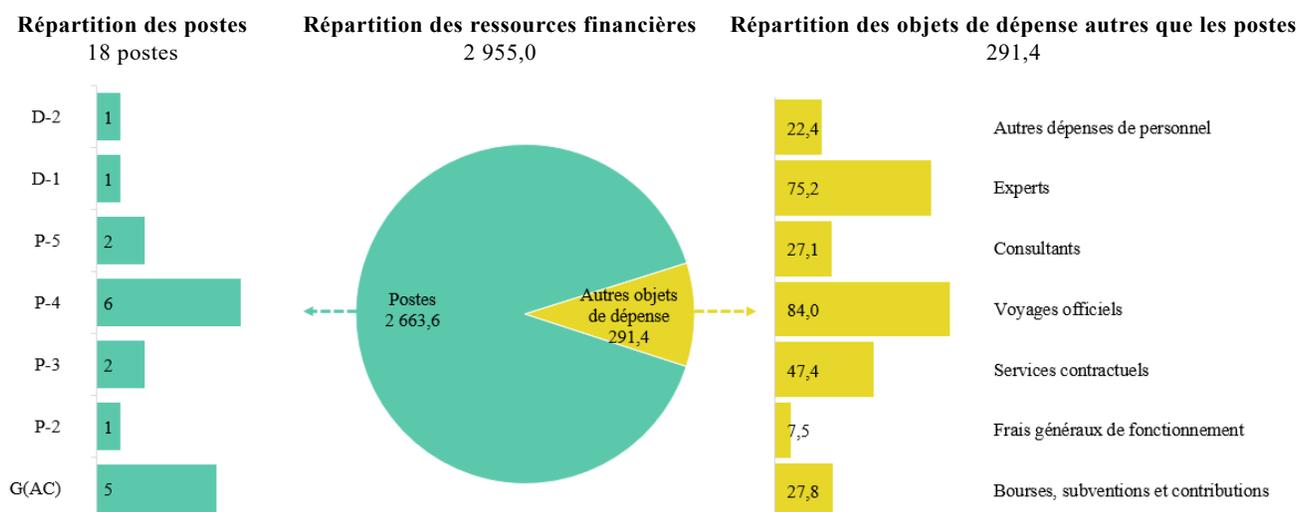
**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Postes, par catégorie</b>		<b>13</b>	–	–	–	–	–	<b>13</b>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5	
<b>Total</b>		<b>18</b>	–	–	–	–	–	<b>18</b>	

Figure 16.XVI

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 2  
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial  
de la drogue**

16.212 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 745 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.40 et dans la figure 16.XVII.

Tableau 16.40

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

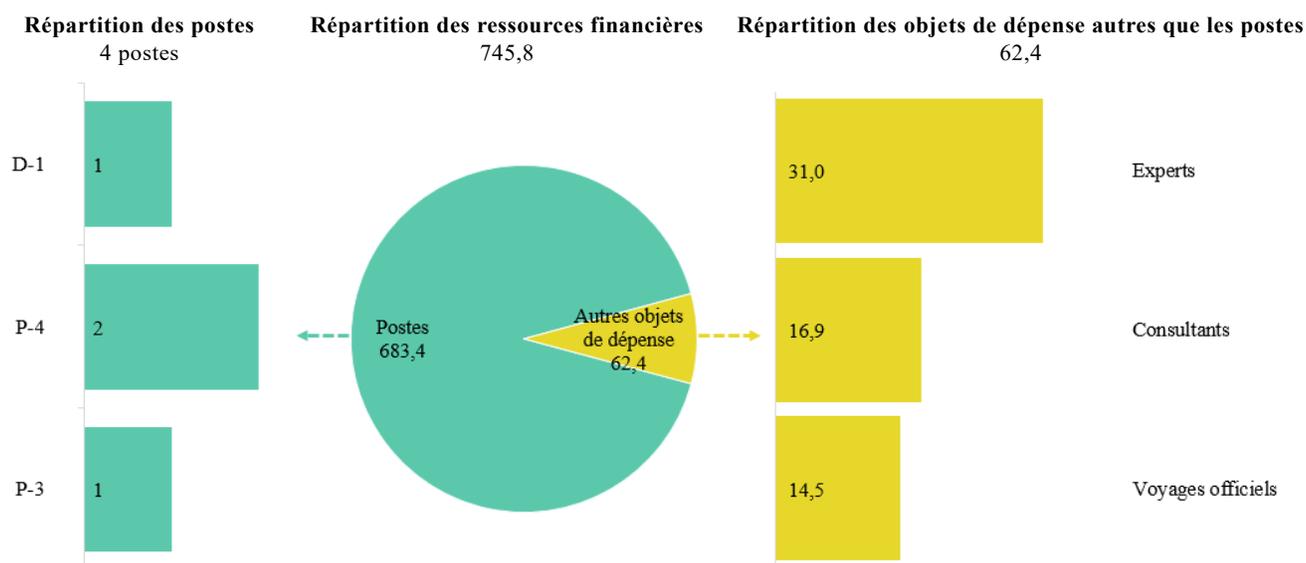
	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	623,1	683,4	–	–	–	–	–	683,4	

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Autres objets de dépense	69,5	62,4	–	–	–	–	–	62,4
<b>Total</b>	<b>692,6</b>	<b>745,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>745,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>

Figure 16.XVII

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 3  
Lutte contre la corruption**

16.213 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 2 740 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.41 et dans la figure 16.XVIII.

Tableau 16.41

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

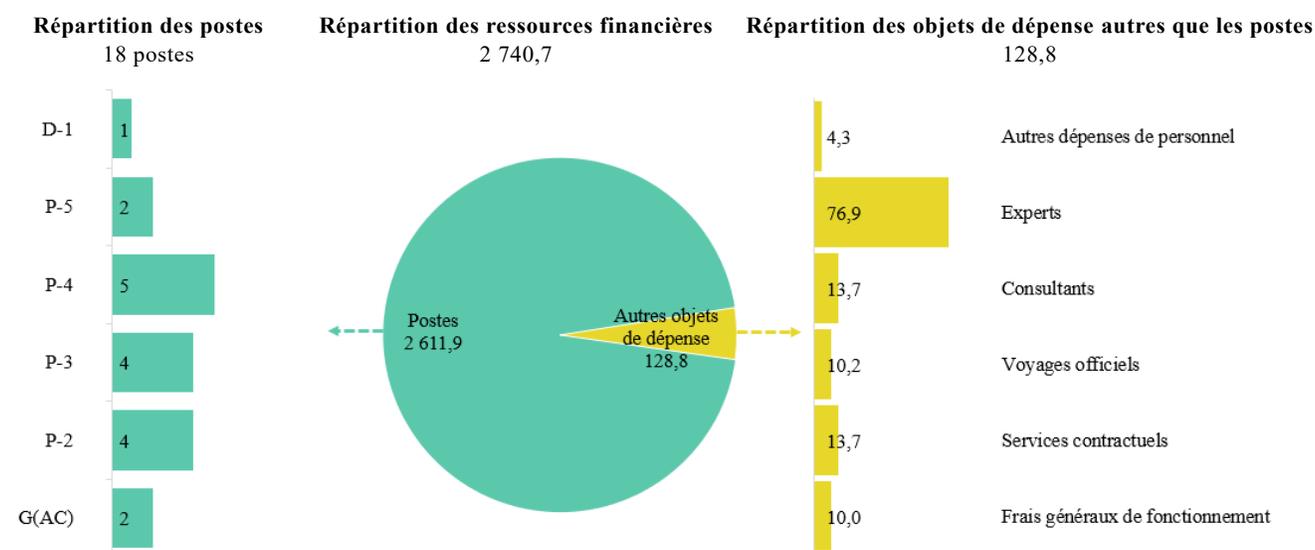
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 765,7	2 611,9	–	–	–	–	2 611,9
Autres objets de dépense	144,6	128,8	–	–	–	–	128,8
<b>Total</b>	<b>2 910,3</b>	<b>2 740,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 740,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>

Figure 16.XVIII

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 4**  
**Prévention du terrorisme**

16.214 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 313 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.42 et dans la figure 16.XIX.

Tableau 16.42

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

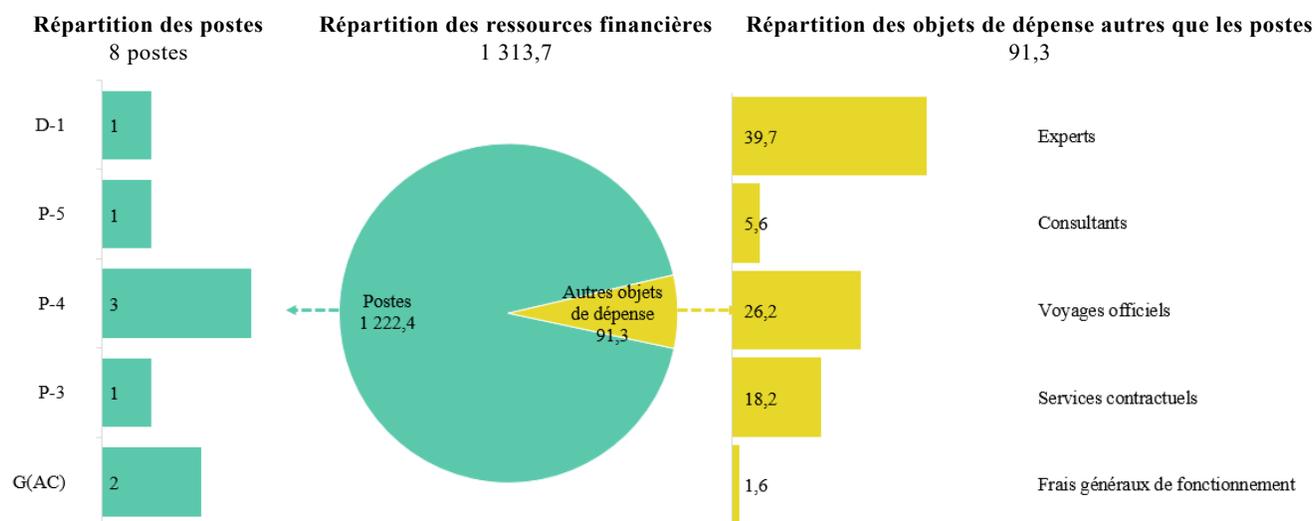
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 234,7	1 222,4	–	–	–	–	1 222,4
Autres objets de dépense	90,3	91,3	–	–	–	–	91,3
<b>Total</b>	<b>1 324,9</b>	<b>1 313,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 313,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 16.XIX

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 5  
Justice**

16.215 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 304 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.43 et dans la figure 16.XX.

Tableau 16.43

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

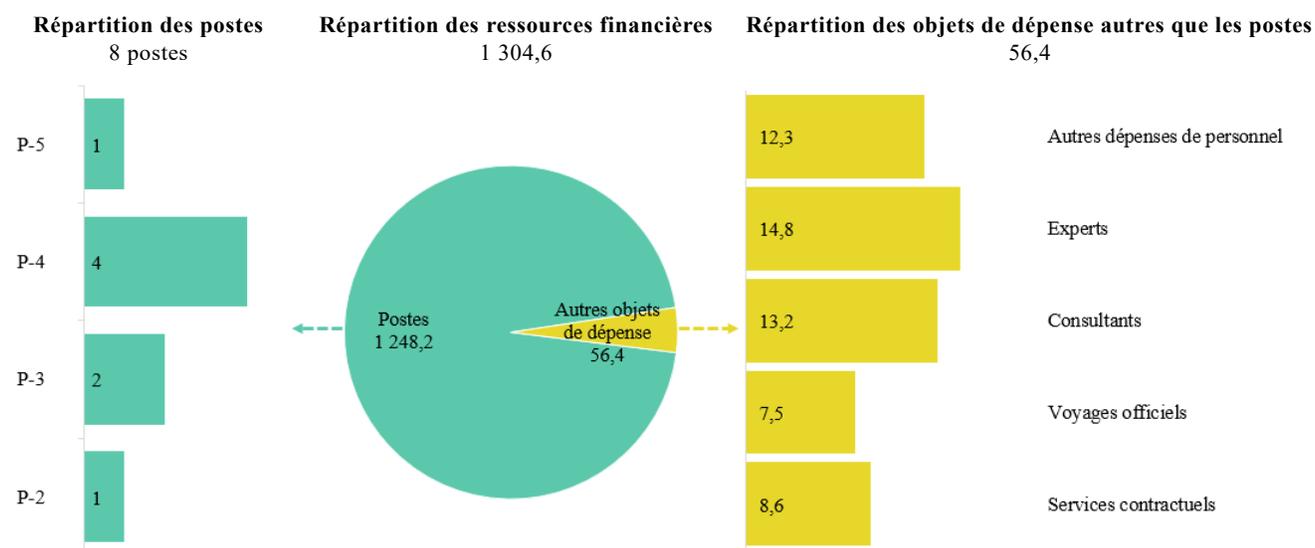
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 338,6	1 248,2	–	–	–	–	1 248,2
Autres objets de dépense	50,2	56,4	–	–	–	–	56,4
<b>Total</b>	<b>1 388,7</b>	<b>1 304,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 304,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	8
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 16.XX

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 6**  
**Étude, analyse des tendances et criminalistique**

16.216 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 016 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.44 et dans la figure 16.XXI.

Tableau 16.44

**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

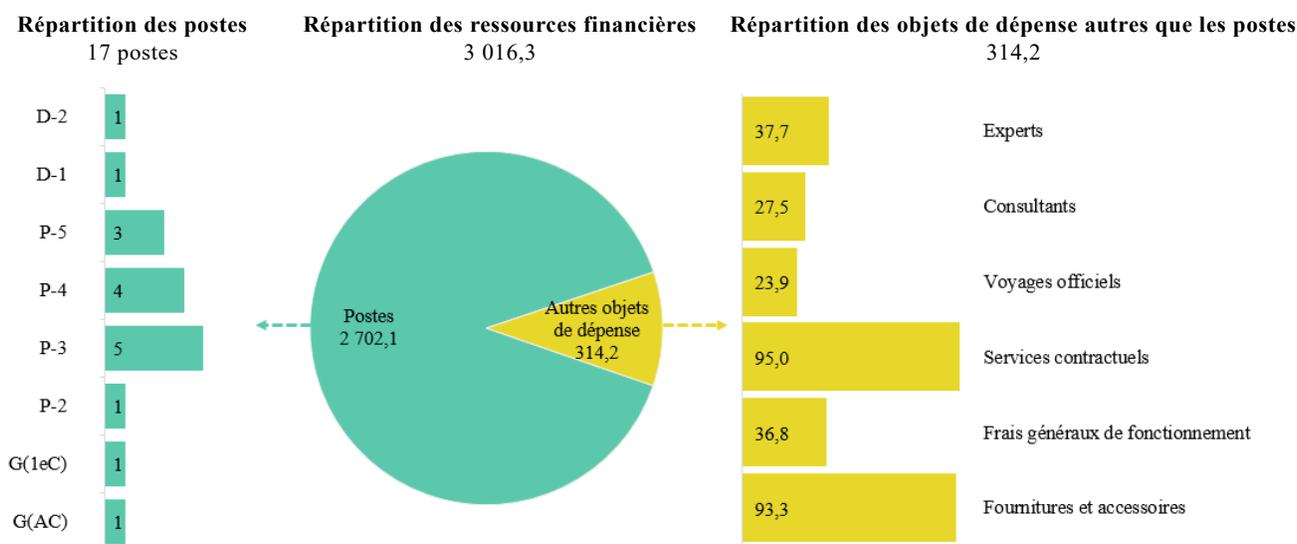
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 710,7	2 702,1	–	–	–	–	2 702,1
Autres objets de dépense	225,2	314,2	–	–	–	–	314,2
<b>Total</b>	<b>2 935,9</b>	<b>3 016,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 016,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>

Figure 16.XXI

**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-programme 7  
Appui en matière de politiques**

16.217 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 025 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.45 et dans la figure 16.XXII.

Tableau 16.45

**Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes**

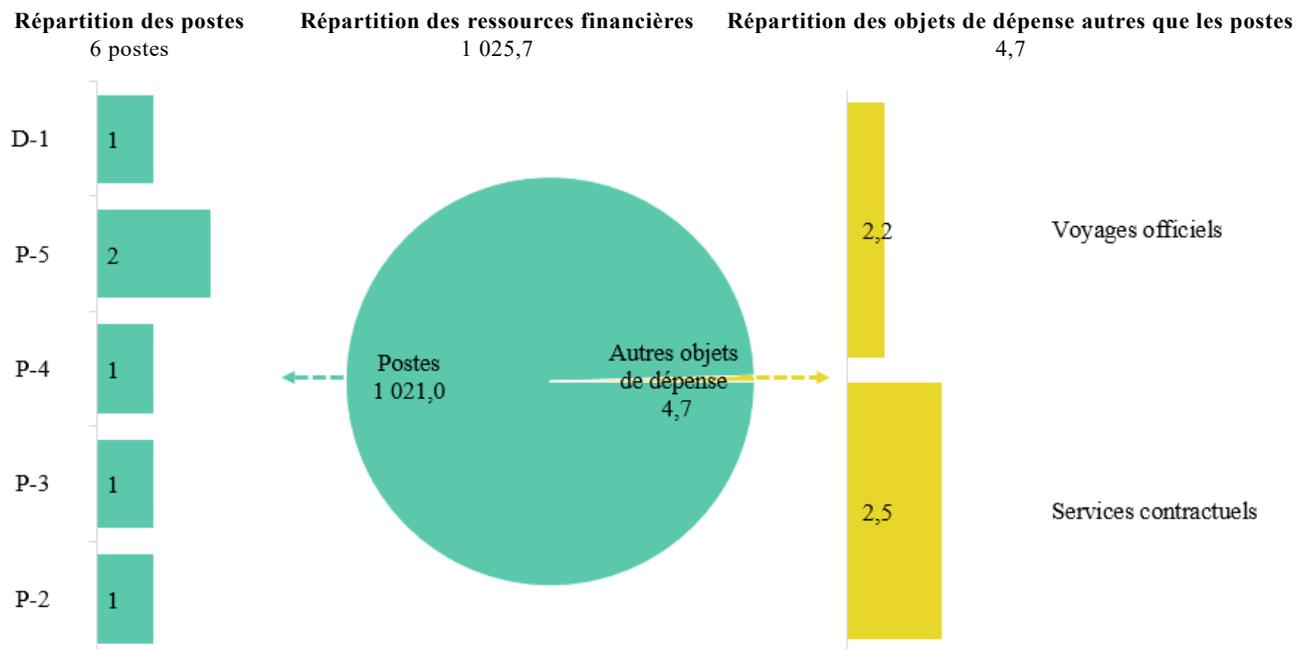
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 730,4	1 021,0	–	–	–	–	1 021,0
Autres objets de dépense	5,5	4,7	–	–	–	–	4,7
<b>Total</b>	<b>1 735,8</b>	<b>1 025,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 025,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 16.XXII

**Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



## Sous-programme 8 Coopération technique et appui opérationnel

16.218 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 574 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.46 et dans la figure 16.XXIII.

Tableau 16.46

### Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

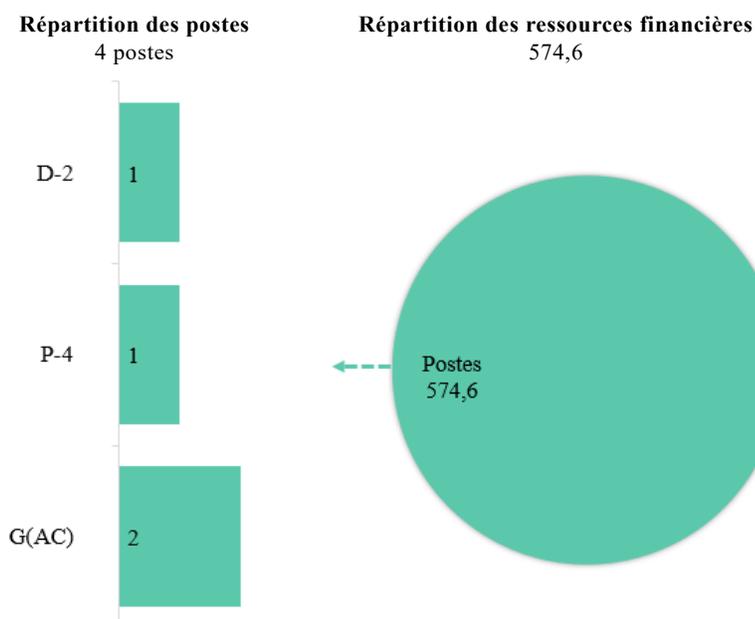
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	639,8	574,6	–	–	–	–	–	–	574,6
<b>Total</b>	<b>639,8</b>	<b>574,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>574,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	–	2
Services généraux		2	–	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>

Figure 16.XXIII

### Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Sous-Programme 9**  
**Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes**  
**intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle**  
**des stupéfiants et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime**  
**et la justice pénale**

16.219 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 5 360 700 dollars et font apparaître une augmentation de 60 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.47 et dans la figure 16.XXIV. L'augmentation proposée de 60 900 dollars découle de la budgétisation en année pleine du coût d'un poste (1 P-3, juriste) créé en 2020 au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Tableau 16.47

**Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes**

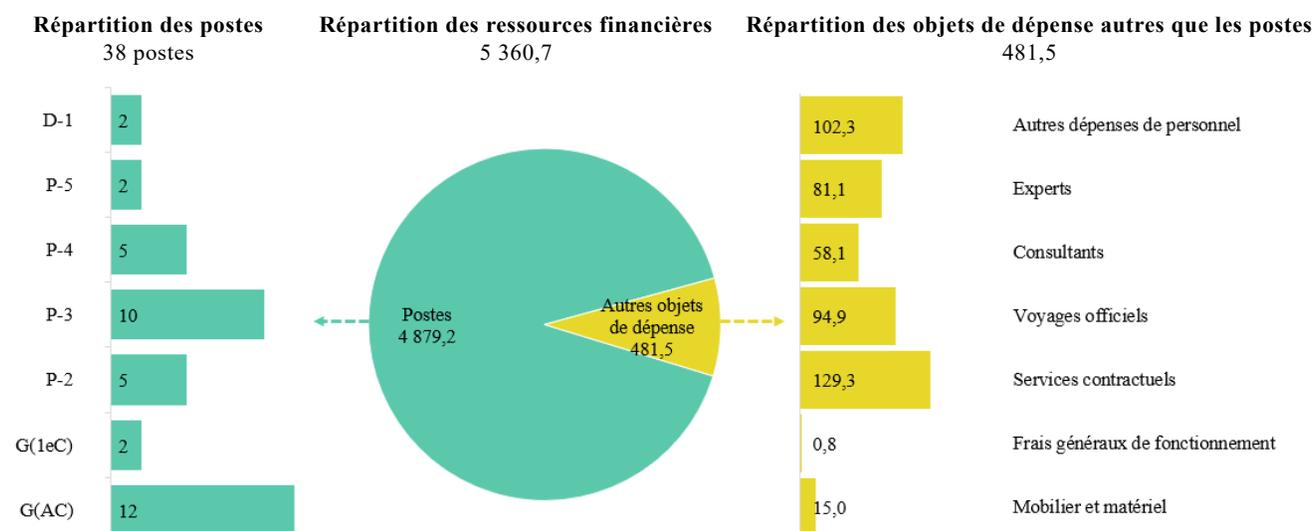
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	4 955,9	4 818,3	60,9	–	-	60,9	1,3	4 879,2	
Autres objets de dépense	633,1	481,5	–	–	-	-	–	481,5	
<b>Total</b>	<b>5 589,0</b>	<b>5 299,8</b>	<b>60,9</b>	<b>–</b>	<b>-</b>	<b>60,9</b>	<b>1,1</b>	<b>5 360,7</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	–	–	–	14	
<b>Total</b>		<b>38</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>38</b>	

Figure 16.XXIV

**Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



**Appui au programme**

16.220 L'Office des Nations Unies à Vienne fournit l'appui nécessaire au programme en ce qui concerne les activités menées à son siège, par l'intermédiaire notamment du Service de la gestion des ressources financières, du Service de la gestion des ressources humaines et du Service de la technologie de l'information de la Division de la gestion, et de l'ONU DC. Tous les postes imputés au budget ordinaire au titre de l'appui au programme sont présentés au sous-chapitre 29F [Administration (Vienne)].

16.221 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 460 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources en 2021 dans les tableaux 16.48 et dans la figure 16.XXV.

Tableau 16.48

**Appui au programme : évolution des ressources financières**

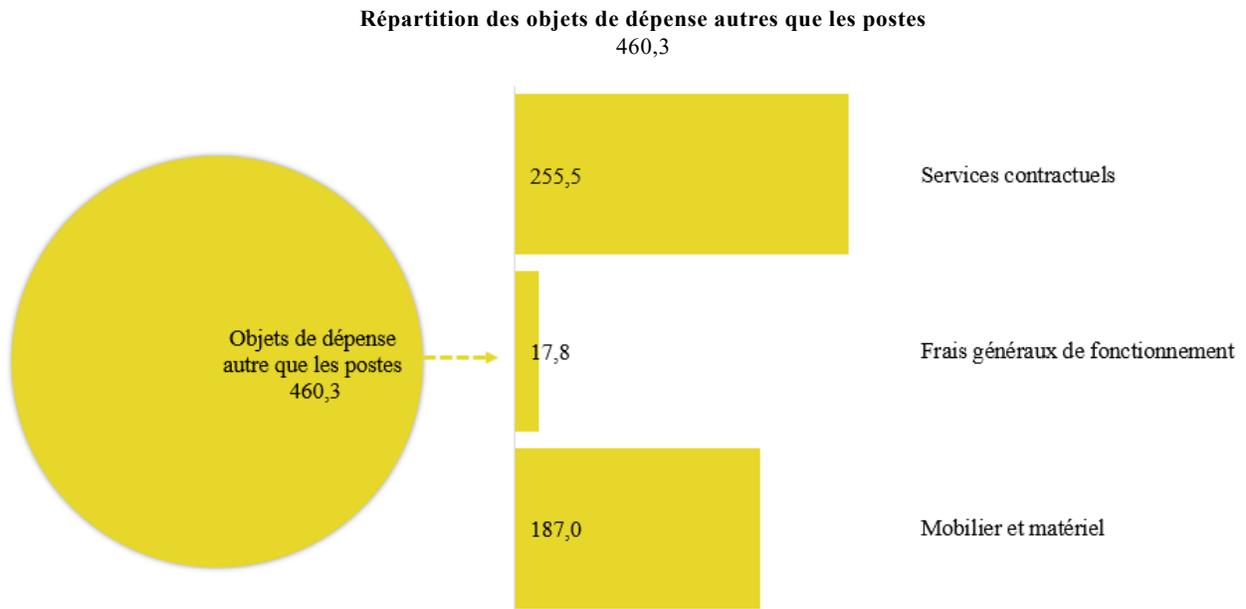
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Autres objets de dépense	527,9	460,3	–	–	–	–	460,3
<b>Total</b>	<b>527,9</b>	<b>460,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>460,3</b>

Figure 16.XXV

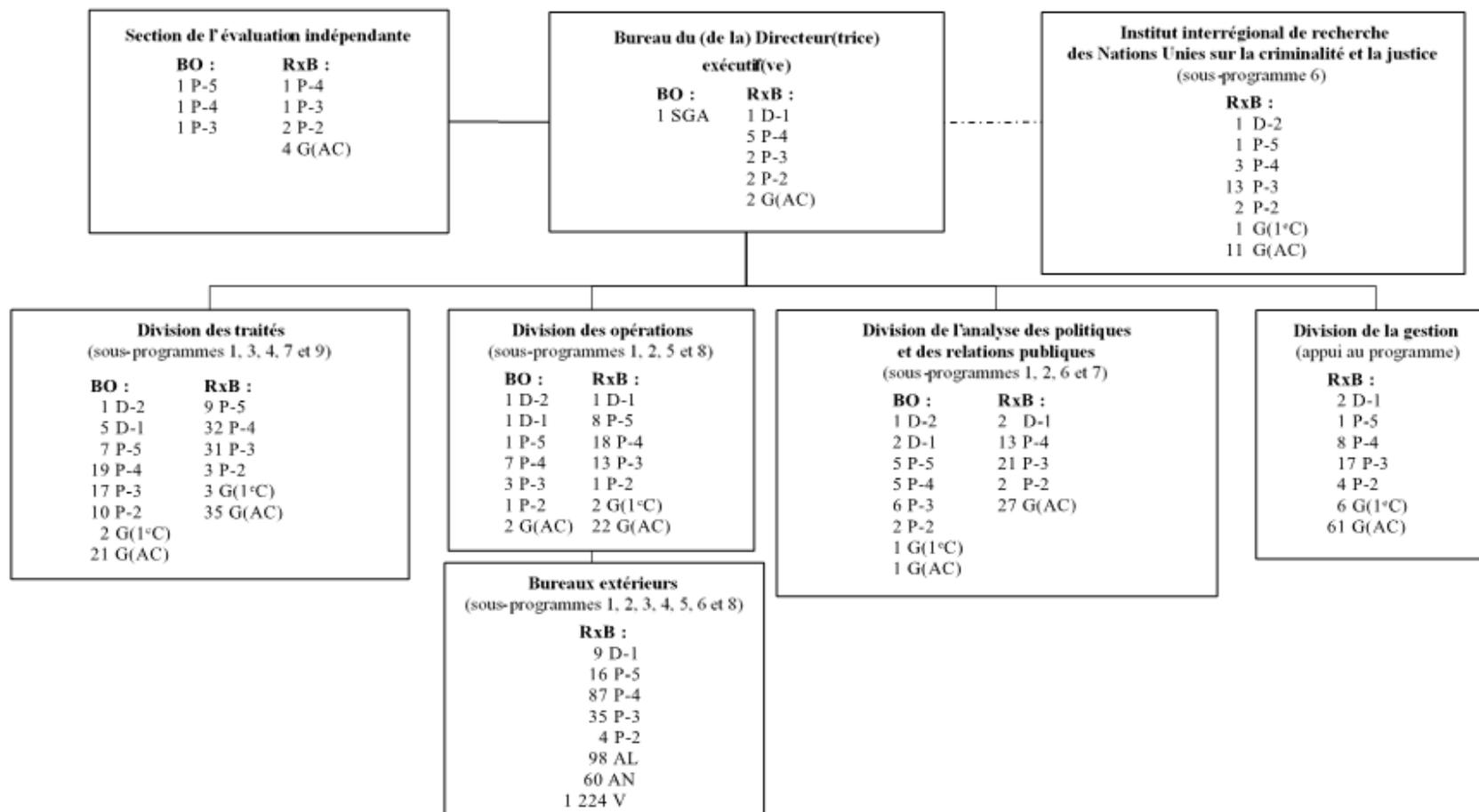
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



## Annexe I

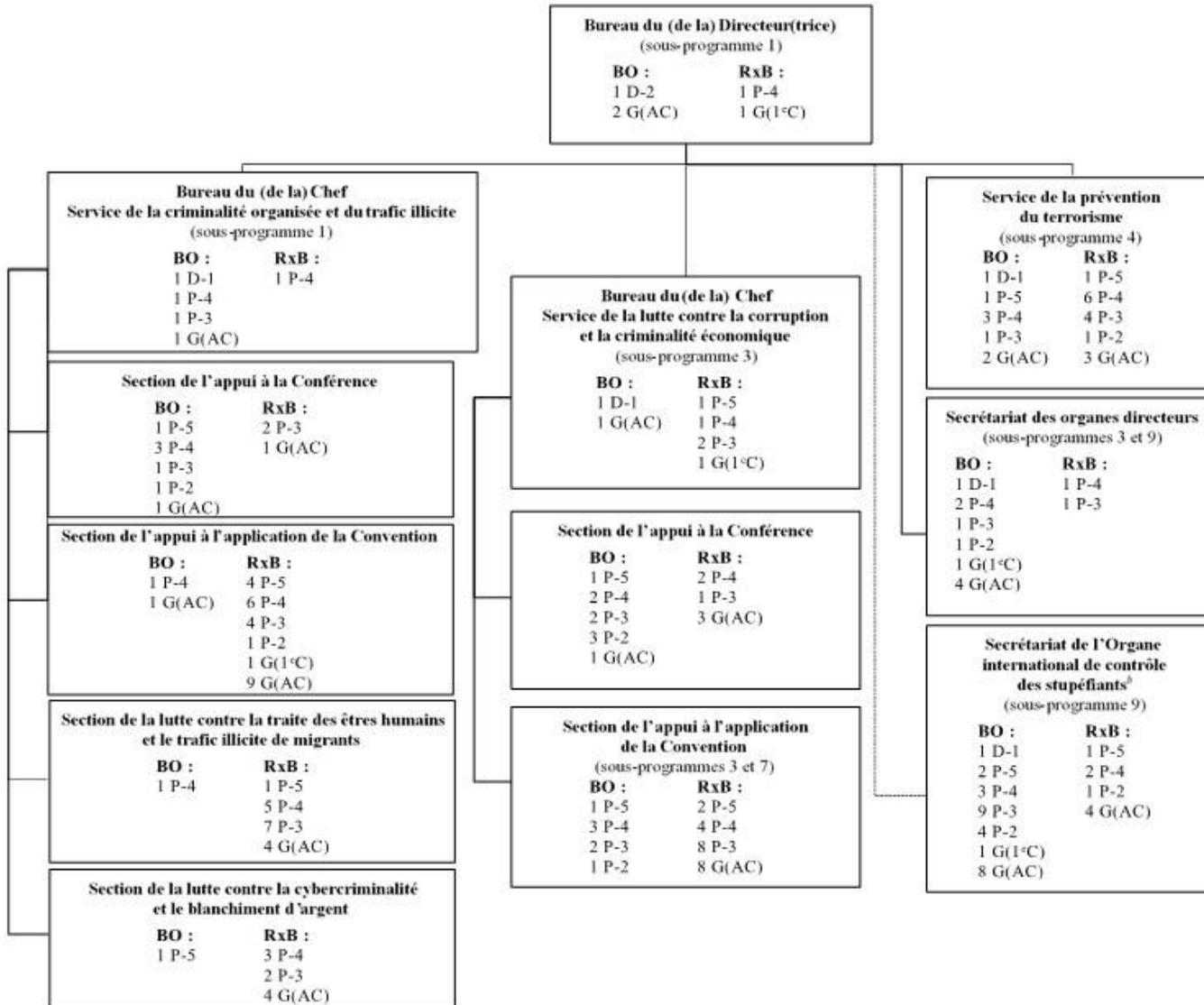
## Organigramme et répartition des postes pour 2021

A. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>a</sup>

*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; V = vacataire.

<sup>a</sup> Postes administrés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'Office, qui, depuis janvier 2020, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales.

## B. Division des traités<sup>a</sup>

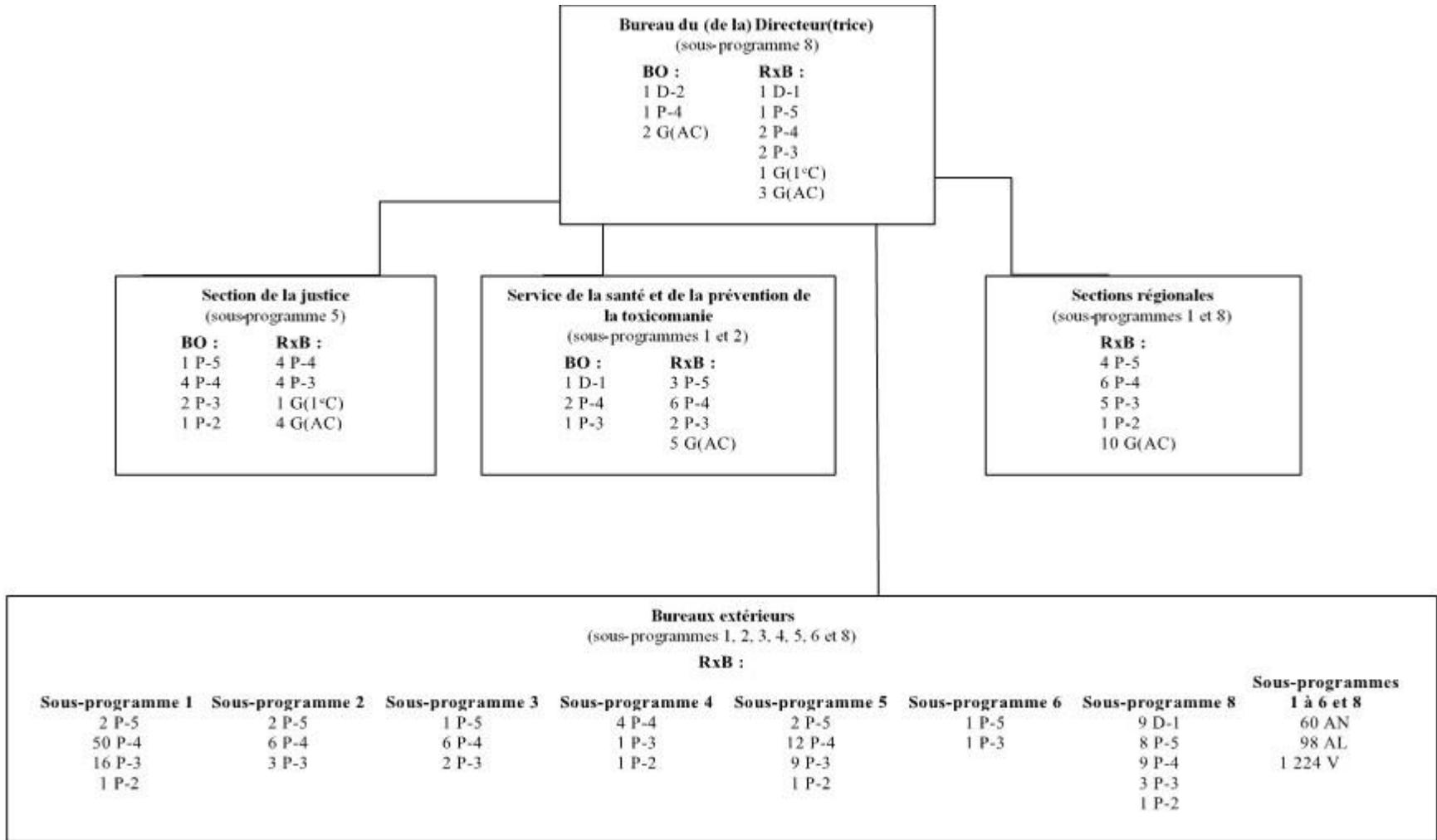


*Abréviations :* G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup>classe) ; G(AL) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Postes administrés par l'ONUDC qui, depuis janvier 2020, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales.

<sup>b</sup> Le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants rend compte à l'Organe pour ce qui est des questions de fond et au (à la) Directeur(trice) de la Division des traités pour ce qui est des questions administratives.

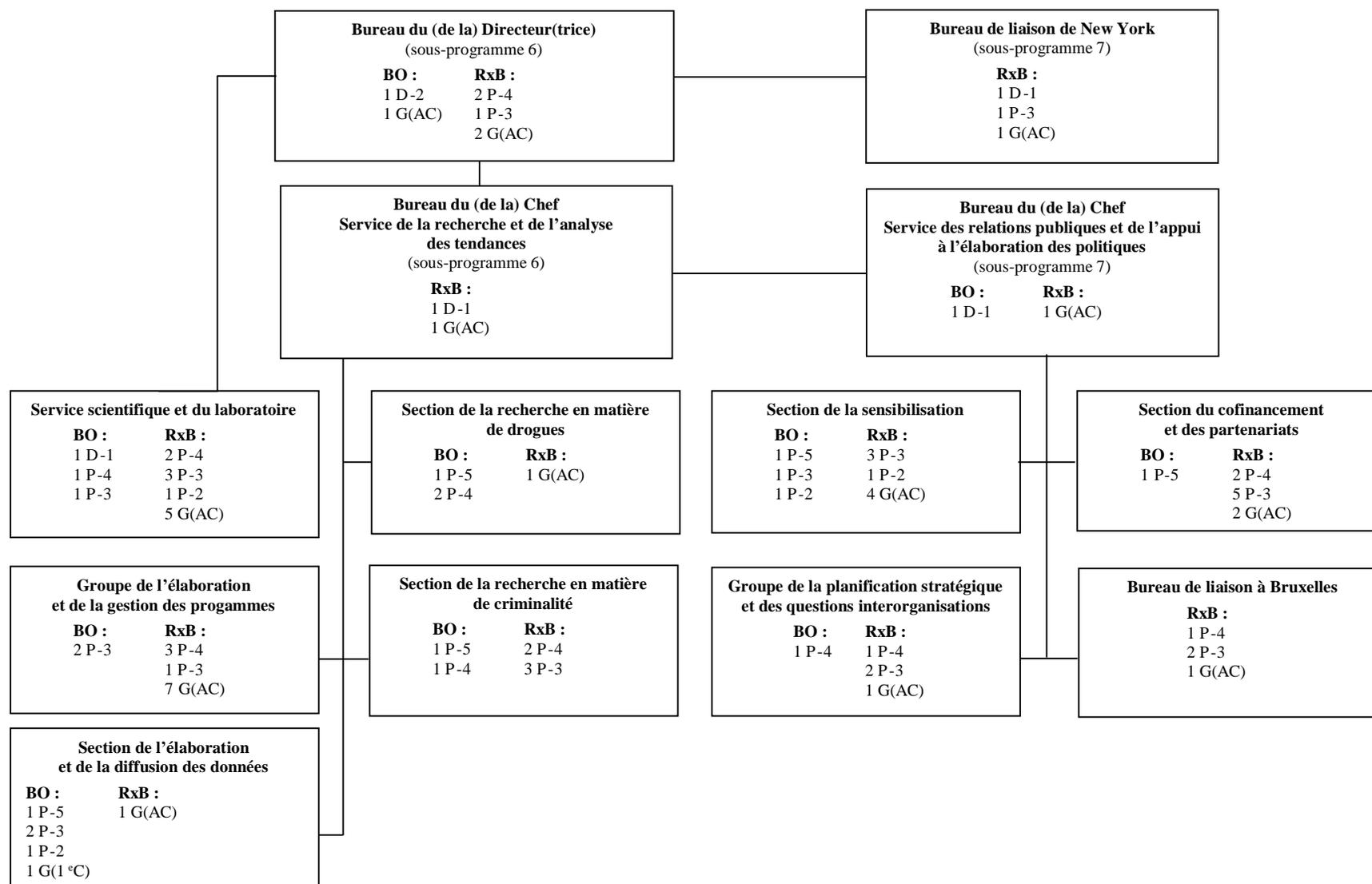
**C. Division des opérations<sup>a</sup>**



*Abréviations :* AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; V = vacataire.

<sup>a</sup> Postes administrés par l'ONUDC et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le PNUD pour le compte de l'Office, qui, depuis janvier 2020, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales.

## D. Division de l'analyse des politiques et des relations publiques<sup>a</sup>

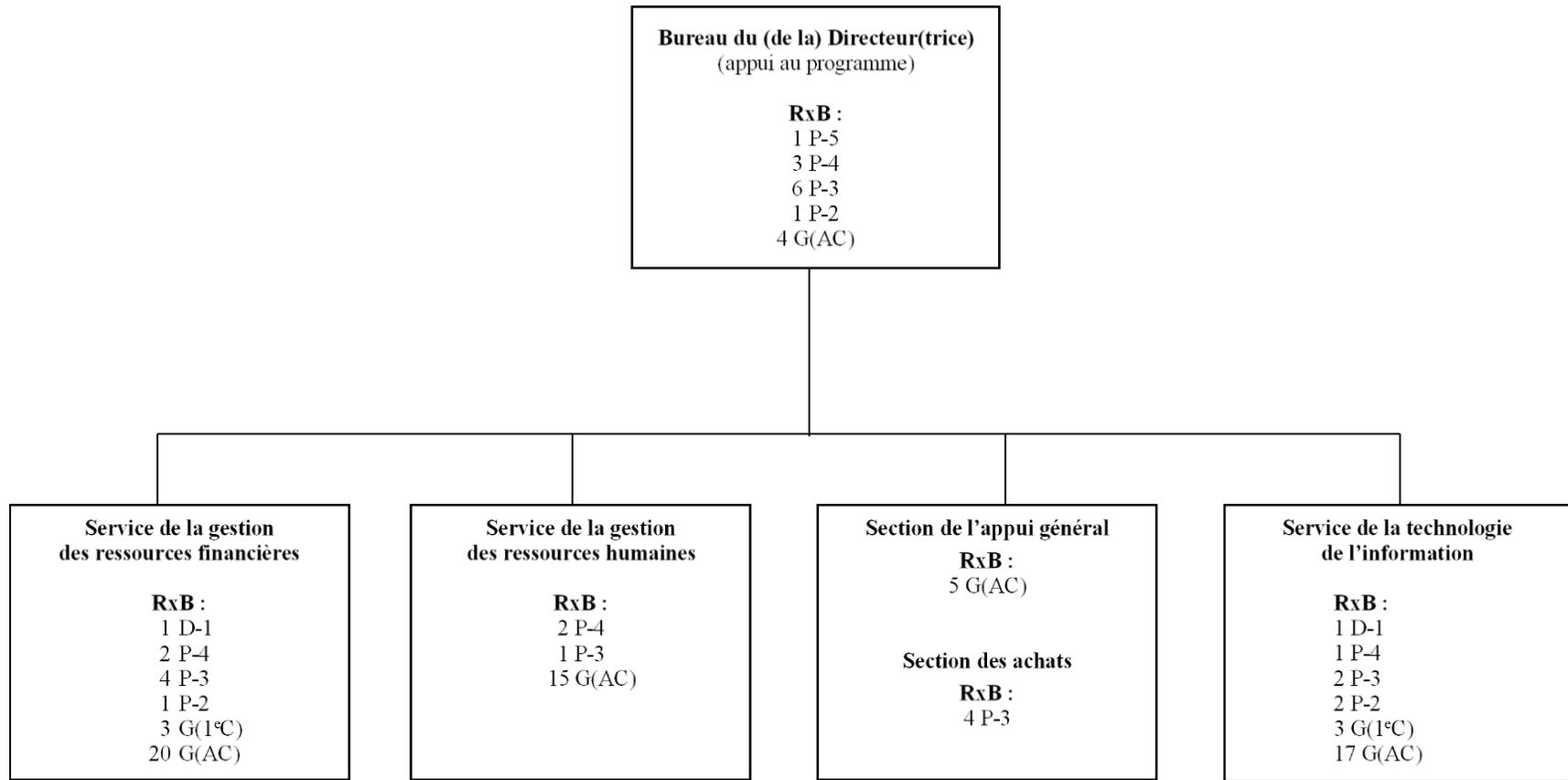


Abréviations: G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Postes administrés par l'ONU DC qui, depuis janvier 2020, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales.

**E. Division de la gestion<sup>a</sup>**

20-05912



*Abréviations :* G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Postes administrés par l'ONUDC qui, depuis janvier 2020, sont financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité des commissaires aux comptes [A/74/5/Add.10](#)

Le Comité des commissaires aux comptes recommande principalement à l'ONUDC : a) de publier une version révisée de l'instruction relative au Comité d'examen des programmes, dans laquelle seront établies les règles du recours à la voie électronique pour l'approbation des projets, de sorte que ce recours repose sur des motifs valables ; b) de conserver les documents se rapportant à ces procédures (par. 49).

Le Comité recommande que l'ONUDC renforce ses contrôles internes pour veiller à la séparation des tâches dans le cadre de chaque projet ou, au minimum, qu'il compense la défaillance constatée par une autre forme de contrôle (par. 64).

Le Comité recommande à l'ONUDC de revoir et d'actualiser l'instruction de la direction relative à l'établissement de rapports dans les bureaux extérieurs, de sorte qu'elle concorde avec le Manuel relatif aux programmes et aux opérations (par. 75).

Le Comité recommande à l'ONUDC de procéder à une évaluation de gestion pour vérifier si les partenaires d'exécution et les bénéficiaires de subventions assurent un bon rapport coût-avantage. L'Office disposera ainsi d'informations organisées, utiles à la prise de décisions (par. 81).

Le Comité recommande à l'ONUDC d'amener les responsables de projets et la Section de l'évaluation indépendante à davantage se concerter et communiquer au sujet de la planification des évaluations, afin de veiller à ce que des fonds soient prévus pour les évaluations obligatoires et à ce que celles-ci soient menées en temps voulu (par. 96).

La recommandation est en cours d'application. En décembre 2019, un groupe de travail interdivisionnaire a été créé pour examiner et mettre à jour les instructions de la direction de l'ONUDC, y compris celles concernant le Comité d'examen des programmes, ainsi que le Manuel des programmes et des opérations.

La recommandation est en cours d'application. Les plans d'exécution des tâches relatives à l'établissement de rapports sur les projets et les directives connexes ont été revus et actualisés en conséquence. L'instruction de la direction relative aux rapports des bureaux extérieurs sur les programmes et les questions opérationnelles a été révisée. L'instruction de la direction révisée comporte une note sur la séparation des tâches. Tous les modèles de rapport ont été révisés et mis à jour et leur contenu simplifié.

La recommandation est en cours d'application. L'instruction de la direction relative à l'établissement dans les bureaux extérieurs des rapports sur les programmes et les questions opérationnelles a été révisée. Voir également les informations sur les mesures prises pour appliquer les recommandations énoncées au paragraphe 64 du document [A/74/5/Add.10](#).

La recommandation est en cours d'application. L'ONUDC cherche à mettre au point une méthode permettant aux responsables de projets d'évaluer au mieux le rapport coût-avantage.

La recommandation est en cours d'application. L'examen et la révision de la politique d'évaluation sont toujours en cours. La révision portera sur les questions soulevées dans la recommandation.

Résumé de la recommandation

Le Comité recommande que l'administration de l'ONUDD établisse un mécanisme qui permette une meilleure coordination entre l'Office et le Bureau des services de contrôle interne de façon que tous les cas de fraude et de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées (par. 100).

Le Comité recommande que les référents projet de l'ONUDD vérifient plus régulièrement leurs coûts et leurs engagements non réglés en se servant des rapports d'analyse décisionnelle, notamment pour repérer les rubriques budgétaires présentant un dépassement (par. 29).

Le Comité recommande que l'ONUDD améliore l'ensemble du processus d'enregistrement de tous les contrats de location dans la base de données de gestion des relations avec les fournisseurs dans Umoja (par. 86).

[A/73/5/Add.10](#)

Le Comité recommande que l'ONUDD révise le Manuel relatif aux programmes et aux opérations, plus particulièrement la section concernant les programmes, de façon à l'actualiser dès que possible, de tenir cette section à jour et de s'assurer de l'exactitude des informations qui y figurent (par. 99).

Le Comité recommande que l'ONUDD fasse en sorte que le lecteur puisse aisément imprimer le Manuel relatif aux programmes et aux opérations (par. 101).

Le Comité recommande que l'ONUDD intègre dans le Manuel relatif aux programmes et aux opérations le guide consacré à la gestion axée sur les résultats et à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le document intitulé « UNODC: The Integrated Programme Approach (IPA): A "How To" Guide » (par. 107).

Le Comité recommande que l'ONUDD revoie la section du Manuel relatif aux programmes et aux opérations consacrée aux opérations. Si l'Office estime que cette section n'est plus utile, même après avoir été mise à jour, elle devrait être supprimée (par. 114).

Suite donnée à la recommandation

La recommandation est en cours d'application. L'ONUDD travaille actuellement à l'élaboration de directives générales et communiquera un avant-projet aux parties prenantes internes pour consultation et approbation.

La recommandation est en cours d'application. Toutes les divisions de l'ONUDD continuent de surveiller les coûts et les engagements non réglés.

La recommandation est en cours d'application. L'ONUDD est toujours en train de régulariser tous les baux.

La recommandation est en cours d'application. En décembre 2019, un groupe de travail interdivisionnaire a été créé pour examiner les instructions de la direction de l'UNODC et le Manuel des programmes et des opérations.

La recommandation est en cours d'application. Le Manuel des programmes et opérations révisé sera un document au format pdf facile d'utilisation, avec des hyperliens renvoyant vers les directives et les outils de programmation de l'ONUDD.

La recommandation est en cours d'application. L'ONUDD est en train de mettre à jour son Manuel des programmes et opérations.

La recommandation est en cours d'application. L'ONUDD met à jour la documentation relative aux opérations par l'intermédiaire d'iSeek. En outre, le Service de la technologie de l'information s'emploie à installer Microsoft Teams dans le cadre du projet Unite Workspace mis en œuvre dans l'ensemble du Secrétariat. La version actualisée du Manuel relatif aux programmes et aux opérations pourra être hébergée sur iSeek et Teams.

Le Comité recommande que l'ONUSDC évalue les risques de fraude qui lui sont propres dans les meilleurs délais, tant au siège que dans les bureaux extérieurs (par. 119).

Le Comité recommande également que l'Office envisage de proposer des formations supplémentaires sur la lutte contre la fraude et la corruption (par. 122).

Le Comité recommande que l'ONUSDC fournisse des informations sur la fraude et la corruption dans une section séparée de son site intranet et qu'il actualise régulièrement ce dernier (par. 124).

Le Comité recommande que l'ONUSDC fasse figurer dans la section sur la fraude et la corruption une déclaration de sa Directrice exécutive qui explique clairement la position de l'Office en matière de fraude et de corruption (par. 125).

Le Comité recommande que l'ONUSDC envisage de nommer des coordonnateurs chargés des questions de fraude à son siège et dans ses bureaux extérieurs (par. 130).

Le Comité recommande également que l'ONUSDC diffuse sur son site intranet des informations sur les coordonnateurs et donne leur nom dans le Registre du groupe mixte, des organes et des coordonnateurs (par. 131).

Le Comité recommande que l'ONUSDC s'attache, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, à adapter le module voyages d'Umoja afin de faciliter la planification des voyages et de regrouper dans Umoja toutes les étapes de l'administration des voyages (par. 140).

La recommandation est en cours d'application. L'ONUSDC est en train d'évaluer les risques de fraude qui lui sont propres et entend actualiser sa matrice de gestion du risque institutionnel pour l'aligner sur celle du Secrétariat de l'ONU.

La recommandation est en cours d'application. Une session de formation à la lutte contre la fraude et la corruption est prévue à l'intention de l'ensemble du personnel dans le plan de formation de l'année en cours.

La recommandation est en cours d'application. La matrice de gestion des risques de fraude et de corruption de l'ONUSDC (qui sera intégrée à la matrice de gestion du risque institutionnel) et le plan de gestion et de traitement des risques y relatif ont été achevés. Une fois approuvés, les documents relatifs à l'évaluation des risques de fraude et de corruption seront affichés sur le site intranet de l'Office, à la section consacrée à la gestion du risque institutionnel.

La recommandation est en cours d'application. Les observations de l'ONUSDC relatives à la recommandation figurant au paragraphe 124 du document [A/73/5/Add.10](#) s'appliquent également à cette recommandation.

La recommandation est en cours d'application. La nomination de coordonnateurs chargés des questions de fraude au siège et dans les bureaux extérieurs de l'Office s'inscrit aussi dans le cadre de l'examen de la possibilité de créer un réseau plus large de coordonnateurs chargés d'autres types de comportements prohibés. L'objectif est que le fonctionnaire qui souhaite exprimer des préoccupations ou signaler une fraude éventuelle ait un interlocuteur clairement désigné, et d'éviter qu'une fraude soit signalée plusieurs fois ou de semer la confusion ou la frustration parmi les fonctionnaires.

La recommandation est en cours d'application. La recommandation sera pleinement mise en œuvre, de même que la recommandation énoncée au paragraphe 130 du document [A/73/5/Add.10](#). La nomination des coordonnateurs sera annoncée à l'ensemble du personnel ainsi que sur iSeek.

La recommandation est en cours d'application. L'examen interne des modifications et des améliorations qu'il est proposé d'apporter au système est toujours en cours.

Le Comité recommande que l'ONUDC envisage de demander que le Secrétariat de l'ONU examine les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et étudie la voie à suivre pour acheter des billets d'avion au meilleur prix (par. 144).

Le Comité recommande également que l'ONUDC évalue régulièrement son degré d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et prenne sans tarder des mesures correctives si besoin est (par. 153).

Le Comité recommande en outre que l'ONUDC mette au point un module de formation en ligne à l'intention des membres de son personnel pour leur donner des orientations et des conseils détaillés sur la meilleure manière d'intégrer les objectifs de développement durable dans ses travaux (par. 195).

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

[A/74/7](#)

Le Comité est d'avis que des plans et stratégies concrets devraient être élaborés pour atteindre les objectifs ambitieux qui concernent les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion (par. IV.113).

L'Assemblée générale n'a apporté aucune modification aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. L'ONUDC va étudier la possibilité d'utiliser les moyens technologiques permettant de suivre les tarifs aériens par le biais de son agence de voyages. L'Office suivra l'évolution des tarifs aériens après que les billets ont été émis et reversera les économies réalisées à l'Organisation avant la date de départ, dans l'éventualité où les tarifs baisseraient.

La recommandation est en cours d'application. L'ONUDC continuera à évaluer le degré d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets. En outre, des améliorations ont été apportées aux justifications présentées en cas de demandes d'autorisation de voyage soumises tardivement.

La recommandation est en cours d'application. Outre le module de formation déjà mis au point et communiqué au siège et aux principaux bureaux extérieurs de l'ONUDC, un module de formation en ligne est en cours d'élaboration et devrait être mis en service au premier trimestre de 2020.

La recommandation est en cours d'application. En 2020, une directive sera diffusée pour souligner davantage auprès du personnel qu'il importe de respecter la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion et qu'ils y sont tenus. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois.

---